

Vers la démission en bloc des cadres infirmiers?

par André Tardif

Les hôpitaux du Québec sont une nouvelle fois menacés de paralysie partielle à la suite d'un vote très fortement majoritaire en faveur d'une démission collective des Cadres infirmiers unis.

bloc dans une proportion de 95,4 pour cent si le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, ne leur faisait pas de meilleures offres salariales d'ici mercredi prochain, le 1er septembre.

Des quelque 700 membres que compte l'organisme, 259 étaient présents hier; 247 d'entre eux ont voté en faveur de la proposition soumise par leur directeur administratif, Mme Joan Porcheron. Il y a eu

quatre votes négatifs, cinq abstentions et trois votes annulés.

Mme Porcheron a dit que les dernières offres du ministère des Affaires sociales étaient nettement inacceptables, d'autant plus qu'elles contenaient plusieurs cas de déclassification de cadres.

Plusieurs cadres, absents à cause des vacances ou de l'éloignement, seront appelés à se prononcer sur la question au cours des prochaines heures.

"C'est tout simplement un cas de supérieurs moins bien payés que leurs subalternes", a expliqué au DEVOIR Mlle Marie-Paule Mailloux, responsable d'un bureau de santé au centre hospitalier Jacques-Viger (ancien hôpital de la Miséricorde), de Montréal.

"A la suite du dernier contrat de travail obtenu par les infirmiers et infirmières syndiqués, nous sommes maintenant moins bien rémunérés qu'eux. L'écart

peut même aller jusqu'à \$5.000 par année. C'est une véritable injustice sociale si l'on considère nos responsabilités beaucoup plus grandes".

Elle a précisé que tous les cadres présents à l'assemblée avaient été libérés pour ce faire.

Réclamant comme minimum la parité des salaires avec ceux consentis aux infirmiers syndiqués, Mme Porcheron a ré-

veillé qu'en plus d'avoir l'appui entier de ces derniers et celui de l'Association des cadres intermédiaires des Affaires sociales, l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ) s'apprêtait à faire des représentations auprès de M. Forget afin que les cadres reçoivent de meilleures offres.

Elle a ajouté que l'AHPQ, au besoin, serait même prête à défier le ministère en autorisant les augmentations.

Des abus chez les électriciens ?

L'AECQ reproche à la tutelle son inefficacité

par Louis-Gilles Francoeur

Le président de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), M. Rhea L'Heureux, a accusé hier la tutelle gouvernementale chargée de quatre unions de la construction de "tolérer un grand nombre d'abus" dont se serait rendu coupable la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIPQE), en grève depuis une semaine.

M. L'Heureux porte trois accusations contre ce syndicat, considéré par maints observateurs comme l'un des plus militants et des mieux structurés de la FTQ-Construction au point de vue démocratie syndicale.

La tutelle, dit-il, laisse certains agents d'affaires de la Côte-Nord voler lit-

téralement certains employés en permettant à des syndiqués d'obtenir des frais de déplacement et de pension grâce à de faux changements d'adresse.

Les tuteurs tolèrent que ce local veuille négocier indépendamment de la FTQ-Construction même si la loi provinciale régit les conditions de travail dans cette industrie fait de cet organisme le seul négociateur légalement autorisé. Les électriciens ont revendiqué leur autonomie de négociation, imités par d'autres locaux, en vue de redonner à leur syndicat sa "raison d'être" qui est de négocier sans passer par une superstructure coupée de la base syndicale, disent de leur côté les porte-parole syndicaux.

Enfin, le président de l'AECQ accuse de mollesse la tutelle pour avoir laissé les représentants des électriciens tenter d'amorcer des négociations directes avec la corporation professionnelle des électriciens, passant "par dessus l'AECQ, seul porte-parole patronal en vertu de la Loi".

M. L'Heureux, qui rencontrait hier quelques journalistes à son bureau, a affirmé qu'un entrepreneur de Sept-Îles, un certain M. Gagnon, venait de fermer un chantier. Lorsqu'il voulait transférer ces salariés sur un autre de ses chantiers de la même ville, il s'aperçut que l'adresse de certains syndiqués avait officiellement été changée. Pour réembaucher ces nouveaux travailleurs de la "Gaspésie" qui n'auraient pas changé de ville en réalité, l'entrepreneur a dû leur payer les frais de déplacement et la pension prévue par le décret. Sinon, plus de main-d'oeuvre.

"Voilà, dit M. L'Heureux, un exemple d'un délégué syndical omnipotent et impuni".

Le président des entrepreneurs affirme que la tutelle sert bien à contrôler les dépenses des quatre locaux sous sa juridiction. "Mais pas plus", dit-il.

Le 2 juin dernier, il écrivait au tuteur en chef, M. Yves Ryan, pour lui faire part de plusieurs doléances patronales, notamment à propos de la FIPQE et sa volonté de passer par dessus l'AECQ et la FTQ-Construction, les deux seuls organismes légalement responsables des négociations.

M. L'Heureux se plaint en outre de n'avoir reçu aucune demande dans le cadre de la négociation de la part du local des mécaniciens d'ascenseurs, un autre local en tutelle. "La seule documentation qui semble disponible à date proviendrait de l'exresponsable dudit local, M. Baxter", accuse par la commission Cliche d'avoir

Voir page 6: L'AECQ



Photo Alain Renaud

Rue Fullum, zone sinistrée...

Le mot "sinistre" a pris sa pleine signification hier pour les occupants de l'école Jean-Baptiste-Meilleur, au 2237 Fullum dans le sud-est de la métropole.

Les quelque 55 personnes sans logis, qui avaient trouvé refuge, le 29 juin dernier, dans cette école de la CECM qu'elles avaient baptisée "l'hôtel des sinistrés olympiques", ont en effet dû évacuer les lieux sous les ordres de la police.

Les occupants, 10 familles et deux personnes seules, en tout 17 adultes et 38 enfants pour la plupart en bas âge, avaient en effet été déboutés la veille, en Cour supérieure, dans leur requête d'injonction interlocutoire par le juge Jean-Paul Bergeron.

Hier soir, l'école apparaissait vraiment comme une zone sinistrée. Des

meubles jonchaient les trottoirs tout autour, et pendant que de jeunes enfants s'amusaient, leurs mères pleuraient silencieusement en surveillant les quelques biens que des employés de la CECM venaient de sortir, eux-mêmes le cœur gros face à cette tâche qu'on leur commandait d'accomplir.

Mais au moins, on se dirigeait quelque part, quoique l'assurance d'y demeurer bien longtemps était loin d'être acquise. Le Comité d'aide aux sinistrés, ayant à sa tête MM. Jean Pilon, Normand Robert et Henri Gagnon, avait réussi, au cours de la journée, à "forcer" les portes d'un autre bâtiment de la CECM, désaffecté depuis 10 ans, l'ancienne école Duvernay sur la rue Dandurand, dans le quartier Rosemont.

Voir page 6: Zone sinistrée

Un conflit dur et prolongé ?

La construction s'achemine au Québec vers un long et dur conflit. En effet, les entrepreneurs ont affirmé que leurs offres, sur des points délicats comme le placement et la sécurité syndicale, sont "irremédiablement finales".

De son côté, la FTQ-Construction annonçait vraisemblablement aujourd'hui la fermeture de tous les chantiers de la province pour le début de la semaine prochaine.

Depuis hier, l'évacuation de la baie James s'est poursuivie, grâce à un pont aérien, et la rumeur voulait que ce chantier demeure fermé jusqu'au printemps, si la grève durait plus d'un mois. L'ensemble hydro-électrique ne pourrait rattraper ses échéanciers du fait que certains travaux actuellement en suspens ne pourraient être complétés, après un mois de grève, à cause du froid.

Du côté syndical, la machine de guerre de la FTQ-Construction terminait hier soir les dernières assemblées au cours desquelles les syndiqués devaient se prononcer par scrutin secret sur les offres

Voir page 6: Un conflit



Le Prince Bernhard

Le prince Bernhard démissionne de ses fonctions

LA HAYE (Reuter) — Le prince Bernhard a accepté hier de démissionner de son poste d'inspecteur-général des forces armées néerlandaises et d'abandonner tous ses rapports avec les affaires, étant sévèrement critiqué par une commission d'enquête qui a étudié les allégations selon lesquelles il aurait accepté un pot-de-vin de un million de dollars de la Lockheed.

La décision de l'époux de la reine Juliana a été annoncée au Parlement par le premier ministre, M. Joop Den Uyl, qui a déclaré que le prince s'était révélé "sensible aux faveurs et aux offres déshonorantes" et avait "causé tort aux intérêts

de l'Etat".

Les critiques exprimées à la fois par le premier ministre et la commission d'enquête de trois sages vont beaucoup plus loin qu'on ne s'y attendait et risquent de porter atteinte au prestige de la toujours très populaire Maison d'Orange.

Mais on pense que la reine Juliana est prête à accepter ces critiques et le retrait du devant de la scène de son époux plutôt que d'abdiquer, ce qui serait la seule autre solution.

En tant que chef d'Etat constitutionnel la reine n'a en effet pas d'autre choix — si elle ne veut pas abdiquer — que d'entériner les conclusions du gouvernement sur

le rapport: le prince Bernhard s'est laissé entraîner à des initiatives totalement inacceptables.

La conclusion la plus compromettante de la commission, qui a passé six mois à enquêter, est que le prince a dans le passé écrit une lettre de sa propre main à Lockheed, demandant une commission.

"Cette demande a été faite par lui, dans une lettre à Lockheed écrite de sa main, dont le résultat était qu'il pouvait espérer recueillir une somme de un million de dollars au cas où le gouvernement néerlandais décidait d'acquiescer l'appareil Orion P-3 (avion de reconnaissance)", déclare le rapport.

Le prince Bernhard, a ajouté le rapport, avait l'intention d'utiliser cette somme pour le Fonds de protection de la nature, dont il est le président. Il ajoute que le prince inspecteur-général des forces armées, "ne pouvait être dans le doute en ce qui concerne la signification de ses lettres et qu'il porte la responsabilité entière de leur contenu".

Mais la commission n'a pu aboutir à une conclusion définitive sur le point de savoir si le prince a réellement reçu au début des années soixante le million de dollars en question. En épluchant les comptes personnels du prince, la commission n'a pas vu trace d'un versement quelconque effectué par des compagnies d'aviation mais elle note n'avoir pu établir l'origine d'une somme de 62.000 dollars "déboursée au bénéfice du prince en 1965".

Dans sa déclaration à la commission, le prince a nié avoir reçu ou espéré 1,1 million de dollars mais a dit que 100.000 dollars avaient été utilisés par M. Fred Meuser, directeur pour l'Europe de Lockheed, souvent qualifié d'ami de longue date du prince. "Cette somme a été utilisée en faveur de quelques connaissances communes qu'on peut penser avoir eu besoin d'une aide financière pour des raisons sociales", avait-il expliqué.

Le premier ministre a déclaré que la commission était parvenue à la conclusion que le prince, "convaincu que sa position était hors d'atteinte et que son jugement ne pouvait être influencé avait engagé initialement de façon beaucoup trop frivole des transactions donnant l'impres-

sion qu'il était réceptif aux faveurs".

Les premières réactions des partis politiques reflètent la stupeur devant la sévérité du rapport et celle des commentaires du gouvernement.

Agé de soixante-cinq ans, le prince Bernhard, d'origine allemande — né prince de Lippe-est populaire en Hollande. Diplômé de droit, résistant les armes à la main à l'invasion des troupes hitlériennes en 1940, pilotant lui-même les avions, président du Fonds pour la conservation de la nature, le prince consort a été avant tout le "premier commis voyageur" du royaume.

Voir page 6: Prince Bernhard

L'abbé Normandin suit la trace de Mgr Lefebvre

par Guy Deshaies

Entré hier d'un voyage d'une semaine au séminaire d'Ecosse, en Suisse, où il a rencontré Mgr Marcel Lefebvre, l'abbé Yves Normandin, qui avait été démis de son poste par l'archevêque de Montréal au début de l'année, a l'intention de travailler à l'établissement prochain d'un séminaire au Québec pour y implanter l'Eglise catholique traditionnelle.

On sait que Mgr Lefebvre, un Français de 71 ans, a été suspendu "à divinis" par le pape Paul VI le mois dernier à cause de son opposition au rite de l'Eglise conci-

liaire de Rome, un mouvement que le pape voit comme un schisme.

"Rome a cessé d'être l'Eglise catholique, a déclaré l'abbé Normandin au DEVOIR. Elle est devenue schismatique depuis Vatican II comme l'avait prévu la Vierge en annonçant que Rome perdrait un jour la foi. L'Eglise catholique, la nôtre, continue comme elle le fait depuis 20 siècles. Rome fera face bientôt à la défection massive."

L'abbé Normandin affirme qu'il a voulu rencontrer Mgr Lefebvre dans son séminaire d'Ecosse où il a ordonné 13 prêtres en juin dernier pour savoir d'a-

bord comment il voyait les sanctions papales prononcées contre lui. "Il m'a dit que ces sanctions n'avaient aucune valeur et aucune importance et que l'Eglise catholique devait survivre même en dehors des bâtiments et surtout en dehors des hérésies conciliaires".

Pour le Québec, l'abbé Normandin a fait savoir qu'un séminariste en était à sa deuxième année à Econe et que deux jeunes Québécois allaient y entrer cette année. Il a fait l'inventaire des sept prêtres de la région de Montréal qui ont adhéré au mouvement, des groupes établis déjà en province et il a déclaré qu'il s'empie-

rait à faire du recrutement au Québec.

L'abbé Normandin se rend régulièrement depuis janvier à Toronto, London, Stratford ainsi qu'en Floride pour célébrer des messes traditionnelles en latin pour les conservateurs catholiques qui s'opposent aux transformations décrétées par le Concile.

"Les gens me paient mes dépenses et un peu plus, de sorte que je peux travailler au mouvement", a-t-il expliqué. A Montréal tous les dimanches la messe traditionnelle est dite par les prêtres conservateurs à l'école Lucien-Pagé, 8.200 boulevard

Voir page 6: L'abbé Normandin



**Le CRÉDIT
HYPOTHÉCAIRE inc**
compagnie gérante de
L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE

Guy Toupin

Ce "policier bonasse" que Moscou vient consulter

par Guy Deshaies

A le voir on dirait un ancien principal d'école ayant déjà porté la soutane et à lui parler on se croirait en présence d'un bon médecin de famille habitué de rassurer ses malades de sa voix douce et de son sourire timide.

En juillet dernier, Alain Strang, dans Paris-Match, le qualifiait de "policier bonasse" et parlait de sa "bonne tête de gendarme de province" ce qui n'empêchait aucunement, un mois plus tard, le directeur de la police de Moscou de venir le consulter rue Bonsecours à Montréal au quartier général de la police de la CUM dont il est l'assistant-directeur.

Car durant les Jeux de la XXIIe olympiade il a été à la tête d'une super puissance policière et militaire de 16.500 hommes en proie aux critiques publiques, soumis aux exigences de la sécurité et vivant dans le souvenir du Munich sanglant de 1972.

Agé de 54 ans, dont 30 au service de la police de Montréal, M. Guy Toupin a maintenant réintégré ses fonctions d'assistant-directeur qu'ils avaient délaissées en mars 73 pour mettre sur pied l'opération de sécurité des Jeux.

Mais pour lui et pour nos corps policiers l'expérience des Jeux n'est pas seulement un souvenir. "Cette struc-

ture impliquant divers corps policiers qui ne se connaissent pas tellement avant les Jeux, explique-t-il, nous pouvons désormais la remettre rapidement sur pieds en cas de nécessité; c'est un outil neuf." L'ennui est qu'on ne sait jamais qui décidera de l'utiliser et en quelles circonstances.

Mais Guy Toupin affirme qu'il n'a jamais été question de créer des structures permanentes de maxi-sécurité et qu'il n'a jamais été dans l'intention des dirigeants de cette opération d'utiliser des mécanismes mis en place pour les Jeux à des fins d'enquêtes générales.

"Mais nous avons appris à travailler ensemble, poursuit-il. Nous avons constaté avec surprise que l'appui militaire a dépassé en qualité ce que nous en attendions, les cinq corps policiers impliqués ont appris à se connaître et à se donner des rôles précis et cette expérience, en plus d'être extrêmement enrichissante sur le plan humain, a été une source précieuse sur le plan technique et tactique".

Le comité de sécurité que dirigeait M. Toupin n'a pas encore rédigé son rapport de statistiques sur les opérations des Jeux mais ce texte qui résumera les rapports des corps policiers et de l'armée sera publié et annexé au rapport global du Cojo. A côté de cela

il y aura un rapport interne gardé secret qui traite des diverses questions de sécurité et dans lequel on note le nom des organismes suspects qui ont pu faire l'objet de surveillance policière durant les Jeux. M. Toupin préfère ne pas dire si durant les Jeux des personnes ont été refoulées aux frontières mais il admet que plusieurs citoyens canadiens et étrangers ont été arrêtés et ont fait l'objet d'enquêtes dont certaines se poursuivent toujours.

"Nos Jeux se sont tenus juste après les événements tragiques d'Entebbe et juste avant le coup terroriste d'Istanbul, constate M. Toupin. Pourquoi pas nous? Je l'ignore. Notre système ne pouvait pas être à l'épreuve de tout, mais nous ne saurons jamais quel fut notre pouvoir de dissuasion".

Bon. Mais si c'était à refaire aujourd'hui?

"Nous ferions la même chose exactement en évitant quelques détails mineurs".

Il explique par exemple qu'il aurait été préférable que les gardiens de sécurité des agences privées qui oeuvraient à divers lieux olympiques fussent embauchés par le comité de sécurité plutôt que par le Cojo. Ainsi on aurait évité d'avoir des gens administrés par le Cojo et dirigés par le co-

mité de sécurité qui avait un budget séparé et autonome.

Et puis les surprises agréables et désagréables. Les policiers avaient prévu d'énormes problèmes de contrôle de foules et de circulation au parc olympique. Or on a été étonné partout de voir que le stade olympique se délestait plus facilement de ses 70.000 spectateurs que le Forum de ses 15.000 et qu'il n'y avait pas eu vraiment de problèmes de circulation à Montréal. On avait aussi appréhendé un envahissement des tire-laine professionnels mais après quelques arrestations au début les plaintes ont été extrêmement rares et d'ailleurs le taux de criminalité a baissé de 20% à Montréal durant les Jeux.

En revanche, de l'aveu de M. Toupin, les forces de l'ordre avaient minimisé la spéculation sur la valeur des billets qui a pris des proportions assez importantes surtout après le départ des délégations africaines dont les billets se sont retrouvés au nombre de ceux offerts à la foule par les "scalpeurs".

Mais, selon l'assistant-directeur, les problèmes sont spécifiques à chaque ville et à chaque circonstance des Jeux. "J'avais été à Téhéran, dit-il, aux Jeux asiatiques mais la situation

était bien différente. Si le chah décidait de fermer le stade à telle heure précise on le fermait sans s'occuper des retardataires même s'ils détenaient de billets à \$50."

Ce sont les Allemands, d'après M. Toupin, qui ont fait les suggestions les plus pertinentes et donné les meilleurs conseils aux responsables de Montréal. Curieux que ce soit la presse allemande qui ait été la plus farouchement hostile aux mesures de sécurité de nos Jeux. "J'ai été déçu de cette réaction, confesse M. Toupin, mais il me semble que ce ne sont que quelques-uns des membres de la presse allemande qui nous ont critiqués".

Quoiqu'il en soit l'expérience a porté des fruits plus immédiats pour Montréal. "Nous avons mieux compris l'importance de la présence policière comme outil de prévention. Nous avons commencé plus rapidement à ramener dans les rues achalandées de Montréal les policiers à pied, annonce-t-il."

Pour M. Toupin un certain engouement pour les sports de la part des jeunes à la suite des Jeux peut constituer un élément important contre la délinquance.

Pour Moscou il a déjà été invité en



Guy Toupin assistant-directeur du service de la police de la CUM.

(Photo Alain Renaud)

1980 par le ministre de l'Intérieur soviétique au titre de consultant auprès de la police moscovite. "Mais si cela ne se réalise pas, confie-t-il, j'irai voir les Jeux de Moscou en touriste. Juste pour voir comment ils vont s'arranger avec la sécurité."

La piraterie aérienne: la fréquence diminue

Les actes de terrorisme n'ont certes pas cessé dans le monde du transport aérien. Mais on peut tout de même prendre note du fait que le hijacking, comme phénomène d'agression, perd constamment de son importance à travers le monde, depuis 1969, selon des données qu'a publiées hier à Montréal l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Le document de l'OACI rappelle qu'en 1969, on avait compté 85 agressions envers des avions et leurs équipages, et que 80 de ces incidents étaient du type hijacking. L'acte que ce mot définit consiste, on s'en souviendra, pour un ou plusieurs pilotes, à s'emparer du contrôle d'un avion et à le détourner de sa course régulière, en tenant en otage l'équipage et à l'occasion les voyageurs. Mais depuis 7 ans le chiffre annuel des agressions de tous genres ne cesse de décroître; en 1975, on n'a dénombré que 33 de ces incidents, et les actes — ou les tentatives — de détournement n'étaient plus qu'un

nombre de 17.

Sans prétendre que ses données numériques soient absolument exactes, l'OACI estime qu'elles donnent un reflet convenable de la situation, et n'hésite pas à parler de "tendance positive". Cette tendance, un porte-parole de l'organisme l'a par ailleurs attribuée "au relâchement de la tension politique dans certaines parties du monde", en même temps qu'aux effets croissants, sur le plan international, d'une opinion publique désapprobatrice.

Le nombre des victimes des actes de hijacking, par contre, loin de décroître, s'est accru sans que l'OACI soit parvenue à établir le moindre rapport proportionnel. En 1969, par exemple, les 80 incidents relevés avaient fait 6 morts et 33 blessés. L'an dernier, c'est par 25 que se chiffrait le nombre des victimes mortelles, et le nombre des blessés s'est élevé à 120. Les années les plus sombres, sous ce rapport, ont été 1972 (185 morts, 108 blessés), et 1973 (205 morts et 83 blessés).

Il y aura des trains; y aura-t-il un Canada?

TORONTO (d'après CP) — "La question qui intéresse principalement les Canadiens à l'heure actuelle, selon moi, n'est pas de savoir s'il y aura toujours des trains en service d'un bout à l'autre du Canada, durant les prochaines décennies, mais plutôt de savoir s'il y aura encore un pays nommé Canada que les trains pourront parcourir".

C'est la déclaration qu'a faite hier le président du Canadian National, M. Robert Bandeen, à l'occasion d'un déjeuner-causerie tenu sous les auspices de l'Exposition nationale du Canada, à Toronto.

On s'attendait que M. Bandeen profitât de la circonstance pour annoncer principalement certains changements remarquables dans les services ferroviaires du pays; mais c'est à la question de l'unité nationale qu'il a consacré la plus grande partie de son enthousiasme, en même temps que la moitié, ou presque, de son allocation.

Rappelant la fierté que le Canada tire de sa diplomatie internationale, M. Bandeen a fait allusion aux conflits qui opposent les deux groupes ethniques fondateurs du pays en posant la question suivante: "Pourquoi ne sommes-nous pas capables de résoudre, par les mêmes moyens, les différends qui surgissent entre nos propres citoyens?"

Donnant pour exemple la situation qui règne en Irlande du Nord et au Liban, M. Bandeen a mis les Canadiens en garde contre le laisser-faire: "Quand les problèmes tombent entre les mains des extrémistes, a-t-il déclaré, il n'y a jamais de gagnants. Il n'y a plus que des perdants, de deux genres: les morts et les blessés".

"Nous avons bâti une nation riche et prospère, formée de deux cultures, dont les bases dépendent d'une entente signée par les Pères de la Confédération. Je constate à regret que nous ne tentons plus de réaliser l'idéal d'alors, et que nous permettons à certains de poursuivre leurs intérêts et d'imposer leur volonté, ce qui met en cause le concept même de la Confédération canadienne," a encore déclaré M. Bandeen.

Après sa tirade, reconnaissant qu'il s'était écarté de la question principale dont il devait traiter, M. Bandeen s'est néanmoins écrié: "Je ne m'en excuse pas."

Revenant à ses trains, M. Bandeen a annoncé que le Canadien Pacifique et le Canadien National s'employaient à préparer ensemble, pour l'automne, un indicateur ferroviaire commun où on trouvera l'horaire de tous les trains de voyageurs circulant au Canada.

Les deux sociétés, a-t-il ajouté, ont également l'intention de doter les voitures de leurs trains de voyageurs des mêmes couleurs, pour mieux souligner la tendance à l'intégration des services. Ces couleurs seront le bleu et le jaune.

M. Bandeen a de plus annoncé qu'en ce qui concerne l'amélioration des services, les sociétés ferroviaires donneraient en premier lieu leur attention aux zones de forte densité de population. Mais quant aux trains à long cours, l'idée de les garder en service n'a d'autre source, selon M. Bandeen, qu'un simple sentiment "de nostalgie".

Crédit "socialiste"

SASKATOON (PC) — Un entrepreneur de Saskatoon, M. Alex Barker, a annoncé sa candidature à la direction du Crédit social.

Lors d'une entrevue, il a révélé que son premier geste comme chef serait d'adopter le nom d'Association de la fédération canadienne parce que le nom actuel du parti sous-entend le socialisme.

Natif de Dartmouth, N.-E., et âgé de 47 ans, M. Barker a quitté la Colombie-Britannique, il y a un an, après s'être classé sixième sur sept à l'occasion du dernier scrutin fédéral, dans la circonscription de Surrey-White Rock.

Selon M. Barker, ce sont les pauvres gens qui souffrent le plus du contrôle des prix et des salaires et le fait qu'il ne soit pas député lui donne la liberté d'organiser la prochaine campagne électorale.

Un projet fédéral d'aide au transport urbain: \$700 millions

par Bernard Descôteaux

Le gouvernement fédéral garde actuellement par devers lui un projet de politique d'aide au transport urbain dont le coût total serait de l'ordre de \$700 millions environ. Cette somme serait partagée entre les plus importantes agglomérations canadiennes, dont celle de Montréal, qui pourrait toucher une part importante de cette manne fédérale pour la construction des prolongements du métro.

C'est lors de la campagne électorale de 1974 que le gouvernement du premier ministre Trudeau avait promis de créer un programme de subvention à l'égard du transport urbain, promesse qui n'avait pas eu de suite toutefois. LE DEVOIR a cependant appris de bonne source qu'un nouveau projet de politique d'aide au transport urbain avait été préparé et soumis au conseil des ministres à la mi-juillet, et discuté également avec les députés libéraux en caucus.

Ce n'est qu'à la reprise des travaux parlementaires, à l'automne prochain, que l'on saura vraisemblablement le sort qui sera réservé à ce projet. Présentement deux positions prévalent: d'une part certains craignent qu'un tel projet vienne nuire aux efforts du gouvernement dans son programme de lutte à l'inflation, d'autre part, ceux qui favorisent un tel projet d'aide au transport insistent sur la nécessité d'investir dès maintenant au niveau des infrastructures du transport.

Mais au-delà de cela, des pressions très fortes sont faites auprès du cabinet par les députés québécois pour l'adoption d'un tel programme qui constitue l'un des moyens les plus indiqués pour venir en aide financièrement à la Ville de

Montréal puisque que le gouvernement refuse toute participation directe au financement du déficit olympique.

Cette formule d'une aide financière indirecte a déjà retenu l'attention du gouvernement fédéral. C'est ainsi qu'Ottawa aidera Montréal à poursuivre son programme de construction pour le système d'alimentation en eau potable, comme LE DEVOIR en faisait état samedi dernier. A cet égard une entente entre Ottawa et Québec est toute prête, et il ne reste qu'à la parapher quoique cela semble tarder un peu.

Tout comme dans ce cas où à Ottawa on a prêté une oreille très attentive aux besoins financiers de Montréal, il semble ac-

quis que le projet de politique d'aide au transport urbain répondra tout particulièrement aux besoins de la métropole. Rappelons que le projet de construction du métro est estimé à \$1.6 milliard, et selon les informations obtenues, ce projet pourrait se voir accorder quelque \$250 millions de subventions de la part du gouvernement fédéral dans la perspective d'une adoption de la politique en question.

Même si Montréal n'est pas seule à défrayer le coût de construction du métro, lequel est partagé entre le gouvernement du Québec, Montréal et les autres municipalités desservies par la CTCUM, une telle aide ne pourrait qu'aider à redresser sa situation financière, au lendemain des Jeux olympiques.

carrefour

Des artistes du malheureux CORRIDART tiennent à récupérer leurs oeuvres pour en faire un film dénonciateur de la censure municipale... Ça amuse toujours le comédien JEAN COUTU de passer pour pharmacien!... C'est encore le réalisateur de télévision JEAN BISSONNETTE qui mettra au point le prochain spectacle de GILLES VIGNEAULT au THEATRE DU NOUVEAU MONDE. Une production de NORDET, c'est-à-dire de VIGNEAULT lui-même.

Le fiasco du récent rodéo de LAVAL rappelle celui d'un ancien impresario montréalais qui avait voulu présenter dans un vaste terrain vague de l'est, près des usines VICKERS une course de taureaux. Il avait importé quelques taureaux et matadors. Mais les taureaux, loin des arènes espagnoles, se contentèrent pacifiquement de brouter l'herbe devant des centaines de spectateurs qu'il fallut rembourser!

Le journal communiste français L'HUMANITE a invité LOUISE FORESTIER à son grand picnic annuel de septembre... Une galerie d'art du vieux MONTREAL est en vente... C'est YOLANDE DUSSEAUT qui a traduit les textes de CATHERINE EBERS de l'album COLLINS sur le QUEBEC nostalgique d'AUTREFOIS. Il s'agit de vingt aquarelles de l'artiste montréalaise BOBBY ATKINSON... TRISTAN BERNARD: "Le secret du théâtre, c'est de surprendre le public avec ce qu'il attend".

C'est le 29 septembre que le cirque HIPPODROME arrivera au FORUM pour cinq jours de représentation... KEBEC SPEC ne veut pas faire de jaloux dans sa programmation d'automne 76: cinq vedettes françaises, cinq vedettes québécoises!... Un lecteur tient à faire remarquer que nos grands journaux ne publient que des plan de bungalows californiens. Pour quoi pas de vraies, d'authentiques maisons québécoises qui embelliraient d'autant notre paysage?

Des gens de QUEBEC ont tellement protesté contre la démolition du marché SAINT-ROCH que le maire LAMONTAGNE leur a offert en compensation la gare du Palais. C'est une excellente nouvelle. La population montréalaise a accepté trop vite la démolition de ses marchés. Les Italiens du quartier nord ont pris l'affaire en main. Ils n'ont pas voulu que l'administration municipale touche au marché JEAN-TALON et elle n'y a pas touché.

Le frère MARIE-VICTORIN le dit en toutes lettres dans sa flore laurentienne: le cannabis pousse ici à l'état sauvage... Une retombée bienfaisante de nos Jeux olympiques: tous nos centres de développement physiques

regorgent de nouveaux adhérents. A commencer par celui du boulevard SAINT-JOSEPH. C'est, de loin, l'un des plus sérieux.

La compagnie POWER CORPORATION hésite entre trois emplacements pour y ouvrir la nouvelle librairie LA PRESSE... Une suggestion: pourquoi ne pas exposer dans nos rames de métro des photos d'autrefois comme on vient d'en voir dans La Caisse populaire SAINT-ZOTIQUE du quartier SAINT-HENRI? Un charmant retour sur le passé qui amuserait les voyageurs. Le service de la récréation de MONTREAL en a déjà d'ailleurs une belle collection.

Une autre remarque: les cartes postales vendues ici n'offrent que des photos prises en plein été. Pourquoi ne pas montrer aussi aux touristes notre ville sous la neige? Ça leur donnerait peut-être le goût de revenir durant les mois d'hiver!... Un week-end montréalais en décembre ne serait sûrement pas banal pour le touriste californien qui n'a jamais vu de toute sa vie un vrai sapin!

Il vous reste peu de temps pour découvrir les beautés des pavillons de TERRE DES HOMMES 76... C'est le dernier soir, aujourd'hui, de voir le cirque VARGAS au CARREFOUR LAVAL... JEAN-LOUIS ROUX et YVON DESCHAMPS iront jouer L'OUVRE-BOITE à Paris... Une bonne nouvelle: un nouveau système d'alarme contre les voleurs de chalets sera bientôt lancé sur le marché québécois... JEAN GIONO: "Les solitaires sont difficiles à tromper".

Une lectrice suggère que le stade olympique reste sans nom jusqu'à ce que le maire JEAN DRAPEAU se retire de la politique. D'accord?... Des gens proches du premier ministre canadien le disent avec le sourire: PIERRE ELLIOTT TRUDEAU en voyage continue, chaque jour, à recevoir des félicitations pour ses JEUX olympiques!... SAM POLLOCK va sûrement s'ennuyer cet hiver après avoir dirigé les joueurs-étoiles de l'EQUIPE-CANADA.

Une suggestion de ballade en week-end, avant d'aller à TERRE DES HOMMES: le musée militaire de l'île SAINT-HELENE... Si les tziganes menacés de déportation veulent un bon conseiller pour leur aider à rester au pays, qu'ils consultent l'ex-général vietnamien DANG VAN QUANG!... MONTAGNE: "La plus grande chose du monde est de savoir être à soi".

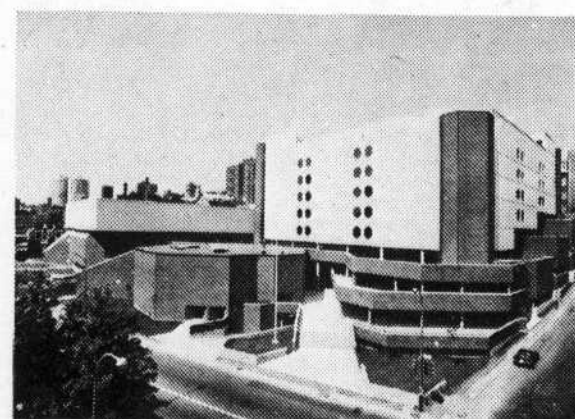
ET LE MOT POUR RIRE. Un serveur à un client: — Comment pouvez-vous dire, monsieur, que le service est défectueux? Je ne vous ai encore rien servi!

TEK



cégep
du
vieux montréal

255 est, rue ontario,
c.p. 1444, station n,
montréal-H2X3M8



Le Cégep du Vieux Montréal, dont le nouveau siège social est situé au 255 est, rue Ontario, adoptera, à compter du 7 septembre 1976, le système téléphonique Centrex qui vous permettra d'atteindre directement tous nos services.

PRINCIPAUX SERVICES

Achats (Service des)	284-7213
Activités culturelles	284-7126
Admissions (Service des)	284-7265
Aménagement (Service de l')	284-7148
Auditorium (Guichet)	284-7356
Audio-visuel (Centre)	284-7305
Centre d'éducation physique et de sports	284-7367
Centre de documentation (Coordonnateur du)	284-7307
Centre de recherche et d'expérimentation	284-7314
Centre de ressources didactiques (direction du)	284-7253
Communications (Service des)	284-7244
Consultation et assistance personnelle (étudiants)	284-7160
Direction générale	284-7246
Éducation des adultes (Service de l')	284-7258
Informatique (Service de l')	284-7220
Information scolaire	284-7257
Magasins et inventaires (Service des)	284-7218
Personnel (Service du)	284-7235
Placement (Service de)	284-7155
Réception des marchandises	284-7100
Registrarat	284-7300
Relations publiques (Service des)	284-7248
Santé (Service de)	284-7361
Secteur des arts	284-7138
Secteur des lettres	284-7318
Secteur des sciences et techniques administratives	284-7163
Secteur des sciences et techniques appliquées	284-7112
Secteur des sciences et techniques générales	284-7342
Secteur des sciences et techniques humaines	284-7330
Secrétariat général	284-7248
Sécurité (Agents de)	284-7136
Sécurité (Service de)	284-7217
Services administratifs (Directeur des)	284-7207
Services aux étudiants (Directeur des)	284-7250
Services comptables	284-7229
Services pédagogiques (Directeur des)	284-7252
Sports (Étudiants)	284-7368
Terrains et bâtisses (Services des)	284-7216

On peut communiquer directement avec tout poste du Cégep en composant 284 suivi du numéro du poste.

En faveur d'une taxe spéciale sur les profits

Le RCM réclame de nouveau une enquête judiciaire

par Berf ard Descôteaux

Même s'il n'y avait pas eu un seul cent volé parmi le \$1.5 milliard dépensé pour les Jeux olympiques, il reste qu'un déficit aussi élevé que \$1 milliard nécessite une enquête impartiale.

C'est ce qu'a soutenu le Rassemblement des citoyens de Montréal au cours d'une conférence de presse, hier après-midi, alors que quatre conseillers municipaux de ce parti ont fait le bilan des travaux de la commission parlementaire qui, cette semaine, a procédé à une étude du dossier olympique à Québec.

La principale conclusion à laquelle en viennent les conseillers Paul Cliche, Nick Auf der Maur, Michael Fainstat et GINETTE KÉROACK est de considérer qu'une

enquête de type judiciaire est plus que jamais nécessaire. Pour eux, la commission parlementaire n'a été qu'un "simulacre d'enquête" qui n'a pas permis de connaître les véritables raisons de "la dramatique et spectaculaire escalade des dépenses olympiques". La présumée enquête parlementaire promise par le gouvernement libéral amène en quelque sorte le maire Jean Drapeau, le président du COJO, M. Roger Rousseau, et le président de la RIO, M. Claude Rouleau, à se prononcer sur leurs propres actes administratifs, disent-ils, tout en s'interrogeant sur l'impartialité et l'objectivité d'un tel processus.

Rappelant que le maire Drapeau a nié qu'il y ait eu de la fraude dans le dossier olympique, ils soutiennent qu'il appar-

tient à une commission indépendante de juger de cette allégation. Ils ajoutent que même si pas un sou n'avait été volé, il devrait y avoir enquête, et que cela, le déficit de \$1 milliard le justifie. De l'avis du RCM, il faut faire la lumière sur les pratiques administratives douteuses de Montréal qui sont la cause directe de l'explosion des coûts. A cet égard, on affirme que la collusion entre le gouvernement provincial et l'administration municipale du Parti civique n'a jamais été aussi évidente.

Le conseiller Paul Cliche déclare notamment que le maire Drapeau s'est décerné lui-même le certificat d'incompétence la plus implacable qu'on lui ait jamais décerné lorsqu'il a dit souscrire à la description faite par M. Claude Rouleau

de la situation qui régnait au chantier olympique lorsque la RIO a pris la relève de la Ville de Montréal. Ce sont ces raisons qui avaient mené le RCM à réclamer, le 5 février dernier, la tenue d'une enquête de type judiciaire, de dire M. Cliche.

Quant à la poursuite des travaux au chantier olympique pour compléter la construction du mat et de la toiture du stade, le RCM a, par ailleurs, soutenu que ces travaux devraient être reportés à plus tard. Cela permettrait de réduire le déficit des Jeux d'environ \$125 millions, disent-ils, tout en affirmant que ce serait un "véritable scandale social" que de parachever le prolongement prévu du métro ainsi que de l'usine d'épuration des eaux, deux projets qui ont subi, selon eux, le

contrecoup du projet olympique.

A cela, le conseiller Nick Auf der Maur ajoute que la RIO n'a encore donné aucun indice sur une possible utilisation du stade en hiver, d'où ses doutes sur la nécessité d'un toit au stade. La seule façon d'utiliser le stade durant une partie de l'hiver serait d'obtenir une concession pour le football américain, mais cela risquerait de tuer la Ligue canadienne de football. Pour lui ce serait une drôle de manière de remercier les Canadiens qui ont financé la construction du stade.

Enfin, le RCM a voulu apporter au cours de cette conférence de presse une rectification aux propos tenus par M. Drapeau devant la commission parlementaire à propos de la quote-part de \$200 millions imposée à Montréal dans le partage du déficit olympique.

Celui-ci s'est dit opposé à un financement de ces \$200 millions par des emprunts à long terme. Tant qu'il sera à l'hôtel de ville l'on aura recours à des emprunts à court terme pour supporter ce fardeau, cela tant qu'on aura pas assuré un autofinancement complet des Jeux. Il avait ajouté avoir l'appui unanime du conseil à ce sujet.

Pour le RCM, le maire Drapeau est seul à encore croire au mythe de l'autofinancement. L'unanimité au conseil municipal n'existe que sur la nécessité d'éviter aux Montréalais d'avoir à payer par versements taxes de \$200 millions. Plutôt qu'à l'autofinancement, le RCM voudrait que l'on ait recours à une taxe spéciale de un pour cent sur les profits des corporations pour effacer cette dette.



Mickey Mouse et ses amis à TdH

Les sept personnages féériques de Walt Disney arriveront de Disney Land dimanche à Terre des Hommes pour donner leur spectacle en français sur la scène du lac des Dauphins à 13 h et 15 h et à la Place des Nations à 17 h 30 et 20 h 30. Ici le chien Pluto qui sera accompagné de Mickey Mouse, son amie Minnie, Pinocchio et son chat Gédéon ainsi que Dopey un des sept nains de Blanche-Neige. C'est la première fois que ces personnages se produisent en français sur scène. Chacun des spectacles dure 25 minutes. (Photo Alain Renaud)

Les administrateurs décident aujourd'hui du sort du Jour

par Pierre O'Neill

C'est aujourd'hui que se décidera le sort du quotidien Le Jour et de ses journalistes.

Les membres du conseil d'administration de Sodep Inc, société éditrice du Jour, se réunissent ce matin pour étudier l'opportunité de reprendre la publication ou de fermer les portes de l'entreprise.

Le président du conseil d'administration, M. Jacques Parizeau et le directeur

du journal, M. Yves Michaud, ont envisagé trois principales hypothèses de solutions aux problèmes de régie interne qui ont conduit à l'arrêt de publication: 1) rechercher une entente négociée avec les journalistes sur des conditions de reprise de publication; 2) procéder unilatéralement à une mise à pied d'une douzaine de journalistes et assurer l'essentiel de la fabrication du journal par les services d'agences de presse, de pigistes et de collaborateurs bénévoles; 3) fermer les portes et lancer un magazine hebdomadaire. "Le sixième jour", prévu pour la fin septembre. On croit savoir que MM. Parizeau et Michaud favorisent la troisième hypothèse et que c'est dans ce sens que les membres du conseil d'administration seront invités à trancher la question.

Pendant ce temps, les journalistes, de leur côté, se tournent vers la contestation légale. Ce n'est plus la Société des rédacteurs mais le Syndicat des travailleurs du Jour, composé des sections (journalistes et employés de soutien) qui mènera dorénavant la lutte sur le front judiciaire.

Le Syndicat des travailleurs du Jour (CSN) est accrédité depuis mai 1976. Au cours d'une conférence de presse, le président, M. Jean-Noël Bilodeau, a fait savoir, hier, qu'un avis de négociations vient d'être adressé à la direction du Jour, en vertu de l'article 40 du Code du travail. La partie patronale est tenue par la loi de répondre dans un délai de huit jours.

Le Code du travail prévoit, par ailleurs, que la direction d'une entreprise ne peut modifier les conditions de travail à compter du dépôt de la requête en accréditation jusqu'à la conclusion d'une entente sur un nouveau contrat de travail. Or, le Syndicat des travailleurs du Jour est d'avis que les conditions de travail ont effectivement été modifiées par l'application des décisions prises par les actionnaires,

le 10 août, et plus précisément lorsque la direction a d'abord créé le nouveau poste de rédacteur en chef et a nommé M. Hubert Aquin, titulaire.

Les journalistes croient, en outre, que la cessation de publication pourrait être interprétée comme un changement aux conditions de travail.

Outre l'avis de négociations, dont le ministère du Travail a reçu copie en même temps que la direction du Jour, les démarches judiciaires envisagées par le syndicat ne sont pas encore formellement amorcées. Entre-temps, les journalistes ont appris hier, avec soulagement, que la direction du Jour était revenue sur sa décision et qu'ils continueraient à être rémunérés jusqu'à nouvel ordre.

Au cours de la conférence de presse, le syndicat a réitéré son invitation à trouver un modus vivendi avec la direction afin de rechercher, dans la sérénité, une nouvelle entente sur le fonctionnement de la rédaction. Dans l'esprit des journalistes, cependant, il n'est pas question de renégocier de nouvelles conditions de travail sur la base des décisions prises, le 10 août, par l'assemblée des actionnaires de Sodep.

Incendies à Québec

QUÉBEC (PC) — Les 1,171 incendies ou débuts d'incendie survenus sur le territoire de la ville de Québec, en 1975, ont causé sept pertes de vies et entraîné des dommages matériels de l'ordre de \$3.6 millions.

Dans son rapport annuel, le Service des incendies souligne que près de 20 pour cent de ces incendies ont été causés par la négligence humaine.

Les causes techniques comptent pour 30 pour cent des sinistres tandis que 12 pour cent ont été l'oeuvre de mains criminelles.

La CEQ et les offres finales

L'examen ultime se fait devant les congressistes

par Angèle Dagenais

QUÉBEC — Deux épisodes d'actualité immédiate ont marqué hier le déroulement du congrès de la Centrale de l'enseignement du Québec: les congressistes ont, en premier lieu, refusé de se prononcer, dans le cours de la journée, sur différentes motions proposant de revenir à des compromis antérieurs touchant directement à la négociation actuelle (entre autres quant au contingentement des élèves et des heures d'enseignement), et il a été par la suite résolu que la Commission de négociation de la CEQ consacrerait hier soir une séance ouverte, en présence des congressistes, à l'examen des offres définitives reçues en matinée du gouvernement.

Par le refus opposé aux diverses propositions de recul, les congressistes souhaitent, semble-t-il, faire comprendre leur intention nette de ne lier la Commission de négociation à aucune décision semblable, sorte de déclaration de confiance aux membres de ce groupe.

"Le réalisme finit par dominer," a déclaré à ce sujet le président de la centrale, M. Yvon Charbonneau, qui s'est permis quelques mots acérés à l'endroit de "certains jeunes congressistes" qui "pensaient pouvoir régir la négociation, mais se sont heureusement ravisés".

Mais une autre résolution, officiellement adoptée celle-là, a quand même retenu l'attention générale: elle recommandait aux négociateurs et autres instances compétentes de tout faire pour que la durée de la prochaine convention des enseignants de l'élémentaire et du secondaire soit restreinte à trois ans, à compter du 1er juillet 1975.

Il est fort douteux que cette proposition, en admettant que la Commission de négociation l'accueille favorablement, soit retenue par les négociateurs patronaux, puisque les offres finales stipulent une durée de quatre ans. Mais si elle était reçue, elle placerait ces enseignants dans une situation privilégiée par rapport à nombre de leurs collègues du front commun qui ont des conventions collectives de quatre ans. Commentant cette décision du congrès, M. Charbonneau a déclaré que la CEQ a toujours exigé une convention de trois ans et que les syndicats qui ont signé des contrats plus longs auraient dû en référer aux instances du front commun.

Les offres déposées hier par le gouvernement se rapprochent des compromis de juin de la CEQ, notamment à l'élémentaire mais au secondaire les écarts demeurent notables. Au chapitre des effectifs, selon le calcul gouvernemental, 3,000 nouveaux professeurs seraient injectés dans le secteur élémentaire, ce qui représente un nombre total supérieur à ce qui existe déjà en tenant compte de la diminution de la clientèle scolaire, car ces chiffres sont obtenus en divisant le nombre d'élèves par un facteur de pondération (21.8).

Le congé de maternité reproduit les mêmes offres que celles déposées le 12 août, qui occasionnent toujours un manque à gagner appréciable pour l'enseignement. L'exemple que donne le gouvernement est le suivant: une enseignante qui prend un congé de maternité de 17 semaines accusent une perte de \$1,530 sur son salaire annuel de \$16,000 mais ne perd aucun de ses droits de vacances. La CEQ réclame un congé payé à 100% et les congressistes ont voté hier une résolution visant à maintenir "fermement" cette demande "jusqu'à l'obtention d'un congé digne de ce nom".

En ce qui concerne la tâche, le gouvernement prévoit une moyenne maximale de 23 heures d'enseignement par semaine à l'élémentaire, dont 21.5 h consacrées à l'enseignement. L'heure et demie de reste sera consacrée à d'autres activités (encadrement des élèves, surveillance, activités étudiantes, etc.) La CEQ dans ses demandes antérieures excluait toute forme de surveillance et aucune forme de présence obligatoire à l'école en dehors

des heures d'enseignement. Sur cette demande, le gouvernement a modifié sa position en offrant une clause de disponibilité de 27 heures par semaine mais dont quatre sont sujettes à des ententes locales avec les différentes commissions scolaires.

Au secondaire la tâche maximum d'enseignement passe à 23 périodes de 45 minutes et le nombre moyen d'élèves par groupe à 31, pour l'enseignement général. Le gouvernement ne peut toutefois pas fixer de maximum d'élèves par classe au secondaire en raison du système d'options qui rend virtuellement impossible ce genre de calcul, chaque élève ayant son profil individuel de cours. L'enseignant aura cependant une compensation monétaire si son groupe excède de trois élèves, la moyenne définie à 31.

La Commission de négociation réunie au congrès hier établira ses positions par

rapport à ces offres.

Par ailleurs on peut déjà annoncer à un poste près la constitution du nouvel exécutif (Bureau national de la CEQ). Yvon Charbonneau Réal Guilbert et Micheline Sicotte respectivement président, 1er vice-président et 2e vice-président sont élus par acclamation. De la même façon, le poste de secrétaire sera confié à André Lavallée, actuel vice-président de l'Alliance des professeurs de Montréal, et la trésorerie à Simon Cliche qui détenait cette année le poste de 4e conseiller du Bureau National.

Le seul poste qui sera porté aux voix aujourd'hui sera celui du 1er conseiller et est disputé par Mme Christiane Fradet-Guay et M. Jean-Denis Lavigne. Les cinq autres conseillers seront Bertrand Berger, Louise Baillargeon, Jean Roy, Léonie Lavergne, la Haie et Francine Leclair. Bertrand Berger et Francine Leclair renouvellent leurs mandats de conseillers.

Création d'un comité d'appui aux Gens de l'air

par Guy Deshaies

Une douzaine de personnes de milieux différents et appartenant à des organismes dont les idéologies et les fins politiques sont divergentes et opposées même, en certains cas, se sont regroupées, hier, pour créer un comité d'appui à l'Association des Gens de l'Air du Québec dans la lutte qu'elle poursuit pour faire reconnaître le droit du français dans les communications aériennes.

Ces personnes chercheront dans les milieux où elles évoluent, à obtenir l'adhésion du plus grand nombre de citoyens et d'organismes au groupe d'appui dans le but de venir en aide financièrement et moralement à l'Association des Gens de l'Air du Québec.

Hier, les membres de ce premier noyau ont tous exprimé leur fierté de se lancer dans ce combat qui mine déjà certains fondements de la confédération canadienne et ils ont tous fait valoir que cette lutte du bilinguisme aérien devenait un moment historique au Canada.

Se retrouvaient réunis MM. Serge Joly, député libéral fédéral de Rosemont, Jacques Lavoie, député conservateur fédéral d'Hochelaga, René Matte, député créditiste de Champlain aux Communes, Robert Burns, député péquiste de Maisonneuve et leader de l'Opposition à Québec, Henri-François Gauthier, directeur du NPD-Québec, Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, André l'Heureux, vice-président de la CSN, Marcel Robidas, maire de Longueuil, Jean Duceppe, comédien, Guy Bisailon, membre du PQ et coordinateur du comité d'appui ainsi que Mme Simone Chartrand représentant la Ligue des droits de l'Homme. Le ministre québécois des Richesses naturelles, M. Jean Coutu, a fait savoir qu'il adhérerait au groupe.

Parmi ces personnes, plusieurs ont exprimé l'avis que les opinions sur les stratégies à venir et sur les conceptions politiques de chacun au sein du groupe pourraient différer largement mais qu'il y avait consensus et unanimité sur la nécessité de mettre fin à la discrimination contre le français non seulement dans les airs mais également sur terre. On fera donc le recrutement de nouveaux membres à \$5, pour les individus, et \$100, pour les organismes, et on mettra en vente le macaron de l'AGA qui se lit: "Il y a du français dans l'air" à \$2, toujours pour garnir les fonds de l'AGA qui doit mener sa lutte politique, syndicale et linguistique sur plusieurs fronts à la fois et qui ne dispose présentement que de \$1,500.

Chacun des membres du groupe de départ a fait savoir ce qu'il entendait faire pour accréditer la thèse du bilinguisme dans les airs mais l'ADAQ a répété qu'elle ne participerait pas à l'enquête des commissaires Chouinard, Sinclair et Heald bien qu'elle soit disposée à prendre part aux expériences de simulation mais à la condition qu'on abolisse les conditions de l'entente négociée par la CATCA et la CALPA avec le gouvernement et aux termes desquels le rapport des commissaires enquêteurs sur la sécurité du français dans les airs soit unanime, soumis au vote libre du parlement et puisse être rejeté par les associations anglophones susmentionnées de pilotes et de contrôleurs.

En gros, l'AGAQ répète qu'elle ne craint aucunement de participer à des programmes d'expériences impartiales visant à établir les conséquences de l'usage du français et de l'anglais dans les communications aériennes mais elle refuse de le faire dans un carcan qui, selon elle, empêche au départ un verdict rendu en toute équité puisque les conditions de l'enquête favorisent une partie, en l'occurrence les anglophones.

Dans ces circonstances, les expériences au simulateur qui auraient constitué un élément essentiel de preuve pour les commissaires enquêteurs ne sauront être conduites à Ottawa à moins qu'on s'aborde à toutes fins utiles la Commission d'enquête. Entre-temps cependant, l'AGAQ contestera en cour fédérale la constitutionnalité de l'entente intervenue entre M. Otto Lang, la CALPA et la CATCA de même que la directive du ministère interdisant l'usage du français.

Dans le groupe qui s'est formé, hier, pour aider l'AGAQ, on voit que le Parti québécois est représenté par MM. Bisailon et Burns de même que par l'avocat et stratège de l'AGAQ, Me Clément Richard. Depuis le début de cette lutte, le PQ ne s'était pas lancé à la tête du mouvement de protestation. Hier, M. Burns a eu quelques explications à ce sujet. "A cause de l'option que nous défendons, a-t-il dit, nous aurions pu laisser courir la situation pour en recueillir facilement les fruits sur le plan électoral mais nous ne pouvons pas demeurer silencieux devant la discrimination qui frappe les Québécois d'expression française."

A ce propos, du reste, tous les participants ont dénoncé le racisme qui, selon eux, transpire abondamment dans cette crise du bilinguisme aérien.

Vers le début du mois d'octobre, l'AGAQ lancera une campagne de souscription publique dans le but de renouveler leurs mandats de conseillers.

voir page 6: Gens

LE DEVOIR
CE QU'IL FAUT SAVOIR
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS
LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR"
EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$52.00	\$28.00
ÉTRANGER*	\$57.00	\$31.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom

Adresse

éditorial

Est-ce la fin de la CECO ?

S'ajoutant à la liste déjà longue des avatars que dut subir la Commission d'enquête sur le crime organisé, crises qui ne l'empêchèrent pas finalement de poursuivre ses travaux, la démission récente du procureur-en-chef de la CECO ne devrait pas, en temps normal, faire davantage craindre pour l'avenir de la Commission. Cette fois-ci, cependant, le départ de Me Jacques Dagenais survient dans un contexte qui lui donne, à tort ou à raison, une portée qui n'est pas sans inquiéter fortement non seulement les enquêteurs en place mais plusieurs observateurs. Même s'ils sont en train de compléter le rapport qu'ils remettront fin-septembre au solliciteur général, document qui marque la fin de leur mandat et d'une étape importante de l'enquête, les intéressés, spécialement le président de la CECO et le procureur démissionnaire, devraient s'expliquer plus franchement et ouvertement sur les circonstances qui ont abouti au départ de Me Dagenais.

S'ils tiennent en effet leur mandat du gouvernement qui les a nommés, les membres de la Commission d'enquête sur le crime organisé en ont acquis un autre de la part du public qu'ils ont invité à se départir de la peur, de l'indifférence et d'une méfiance largement répandue à l'endroit du fonctionnement des tribunaux et de la police. Pour collaborer à pareille enquête, victimes, policiers, témoins devaient avoir l'assurance que la Commission était indépendante, intégrée et compétente; si pour certains sceptiques, elle n'était qu'un tremplin politique à l'instar de bien d'autres enquêtes du genre en Amérique du nord, pour d'autres, elle représentait enfin un organisme qui, au contraire, allait avoir fort à faire pour se défendre contre les pressions indues en provenance du crime organisé et de ses alliés dans l'appareil politique.

Voilà pourquoi la CECO ne devrait pas hésiter à s'expliquer rapidement et publiquement sur tout incident qui est de nature à affaiblir sa crédibilité et donc à entraver la bonne marche de ses travaux. Les départs pour raison de maladie ou pour autres motifs personnels sont trop commodes pour qu'on les réprouve en principe; d'autant qu'ils peuvent souvent ne rien renfermer d'autre que ce qu'ils affichent. Toutefois, ceux qui détiennent des postes aussi délicats que ceux qui sont confiés aux commissaires et procureurs d'une telle commission devraient répondre à des critères plus exigeants. On ne saurait convoquer tout le peuple à des séances télévisées d'une enquête jugée de première importance pour la sécurité des gens et l'intégrité de l'Etat, pour ensuite sortir quasi clandestinement par la porte arrière.

En l'absence d'explications plus nettes, force est de se rabattre, pour juger de la signi-

fication de cette démission, sur les confidences qu'ont multipliées auprès de la presse certains policiers travaillant avec la CECO. Le départ de Me Dagenais aurait été précipité, selon eux, par le refus des commissaires de rouvrir l'enquête sur la famille des frères Du Bois et d'étaler les circonstances dans lesquelles un juré aurait été influencé en vue de torpiller un procès aux assises criminelles. Il apparaît étonnant que cet épisode ait pu entraîner une divergence aussi dramatique au sein de la CECO. Si les preuves recueillies dans cette affaire du juré sont si accablantes, il n'est que de les soumettre aux tribunaux, devant qui du reste des accusations ont déjà été portées et dont l'instruction n'aurait rien à gagner, au contraire, d'un étalement parallèle devant la CECO.

Des torpillages de procès criminels, à l'aide de faux coupables qui s'accusent, de témoins qui perdent la mémoire, de pièces à convictions qui disparaissent en cours de route tout cela n'a rien d'inédit dans les annales pénales mêmes récentes; s'il y a là un nouveau dossier qui devrait s'ouvrir à la CECO en vue de prochaines audiences publiques, il vaudrait la peine d'être étoffé, et non pas improvisé à la faveur d'un cas qui tient peut-être à cœur aux enquêteurs qui s'y sentent bafoués, mais dont l'intérêt reste à démontrer pour ceux qui veulent qu'on nettoie pour longtemps cette écure du palais.

Outre que l'affaire du juré devait passer devant les tribunaux et qu'une réouverture des audiences publiques pour ce seul épisode était manifestement discutable, il semble que les commissaires aient été enclins à terminer leur rapport et leur mandat plutôt que de revenir sous les feux de la télévision. Il y a là deux raisons qui méritent d'être distinguées. Les commissaires ne sauraient être blâmés de vouloir mettre la dernière main au plus tôt aux recommandations qu'ils doivent faire à M. Fernand Lalonde. En rouvrant le dossier de la célèbre famille de Saint-Henri, ils se seraient engagés dans une voie qu'il ne leur aurait peut-être pas été facile d'abandonner par la suite. Si ce dossier avait été vraiment majeur, ce dont on peut douter, leur décision de quitter la CECO eut pu être discutable. Tel n'était pas le cas, on cherche en vain où trouver matière à démission.

Survenant en plein débat sur le caractère public que doit revêtir l'enquête sur le crime organisé, une reprise des séances télévisées eut pu avoir, contrairement à ce qu'on en attend des policiers impatientes, un effet négatif, aussi bien sur le mandat et la durée de la prochaine commission que sur le sort qui sera fait à la demande du Barreau du Québec d'interdire la télédiffusion des séances de l'enquête. Pris par le feu de l'action, certains enquêteurs sont prêts à tous les coups de

théâtre. C'est au contraire au prix d'une plus forte discipline et d'une meilleure intelligence de leur tâche à plus long terme qu'ils éviteront les soubresauts internes qu'ils reprochent depuis les débuts à la Commission d'enquête.

S'ils ont des motifs sérieux de croire que suite n'est pas donnée, en lieu et temps utiles, aux fruits de leurs recherches, les policiers de la CECO, comme n'importe quels autres enquêteurs professionnels consciencieux, n'ont qu'à remettre publiquement leur démission et, publiquement aussi, à en donner les motifs. Autrement, ils sont condamnés ou à remplir les journaux des rumeurs de leur mécontentement, ce qui n'est pas de nature à donner à l'enquête la crédibilité qui lui est essentielle, ou à revenir à la méthode, plus éprouvée mais pas aussi foudroyante qu'ils le croient, des fuites calculées dans la presse ou dans les Parlements.

Malheureusement, démissions et révélations ne sont pas de nature à bâtir, en face d'un milieu interlope qui a su résister et s'implanter au fil des années, une organisation policière et judiciaire qui soit de taille à rivaliser avec les caïds et leurs conseillers. Si valables qu'aient pu être les motifs des chambardements et des mutations qui sont survenus et qui continuent parmi les policiers, les procureurs et les commissaires, il en résulte objectivement une faiblesse structurelle qui est aussi grave que la dispersion et l'anarchie des enquêtes et procès traditionnels auxquelles une commission devait en principe remédier.

La corruption, le chantage et l'intimidation ne sont pas en effet les seuls instruments par lesquels les organisations criminelles neutralisent policiers, juges et autres fonctionnaires. Le manque de moyens dans les brigades spécialisées dans la lutte au "crime corporatif", les mutations dans le personnel, les entraves administratives, la démoralisation par le peu d'appuis moraux "en hauts lieux", tout cela est non moins efficace pour limiter l'efficacité réelle de l'application des lois dans les royaumes intouchables.

Bref, la CECO, pour mettre à jour les activités et les ramifications politiques du crime organisé, n'a pas d'abord besoin de pouvoirs exceptionnels, ni de spectacles télévisés, ni de policiers bagarreurs ou d'enquêteurs courroucés. La prochaine commission devra plutôt pouvoir compter sur un mandat de quelques années, un personnel permanent à tous les niveaux, des priorités de travail plus radicales que les dossiers du jeu ou de la viande avariée, et surtout, à l'intérieur, un esprit de discipline et d'équipe à toute épreuve. A bien des égards, la CECO devait être rebâtie. Voilà peut-être les critères auxquels on pourra juger la nouvelle commission promise par le gouvernement.

Jean-Claude LECLERC

lettres au DEVOIR

Le maître ne doit pas avoir plus de 15 heures/semaine au secondaire

M. Claude Ryan,

"Le maître ne doit pas avoir 28 ou 30 heures de classe par semaine, mais pas plus de 15 au niveau secondaire. Si le maître a trop d'heures de classe, il perd goût à l'étude; il n'a pas non plus le temps de préparer son enseignement, ni de corriger ses copies, ni de se cultiver l'esprit".

Cette citation n'est pas de moi, ni non plus de quelque révérend extrémiste, mais de M. Maurice Lebel, ancien président de la Société Royale du Canada et professeur de littérature grecque. Vous la retrouverez dans la revue Ecole-Education, sept-oct. 1964, vol. III, no 1, p. 13-14, de la Commission des écoles catholiques de Québec. M. Maurice Lebel l'a dit lors d'une conférence prononcée à l'Académie de Québec, le 23 août 1964, à la séance d'ouverture du XIVe congrès de la C.I.C. dont le thème était: le rôle de la profession organisée dans le système scolaire.

Si je vous cite ces propos de M. Maurice Lebel, c'est parce qu'ils peuvent apporter un éclairage particulier au litige sur la tâche de l'enseignant, et montrer que la demande syndicale est très modérée par rapport à la position de M. Maurice Lebel, qui était pourtant fort bien acceptée il y a deux ans.

En effet, pourquoi l'enseignant qui m'a fixé 13 périodes/semaine d'enseignement, à 88 élèves, répartis en 4 classes, pour deux matières, en sec. IV et V, à \$10.000 par année, de son propre gré, avec tout le jugement qu'il avait en 1965, pourquoi dis-je, changera-t-il ses normes au point de ne proposer maintenant 25 périodes d'enseignement par semaine, à 150 élèves en quatre classes de 30 à 40 élèves? Est-ce simplement pour doubler mon salaire et pour mettre à pied celui ou celle dont je prendrai la tâche en plus de la sienne?

Si c'est ce genre de calcul qui se fait maintenant, c'est écoeurant et je dois le dénoncer, car il ne manifeste aucun respect pour la dignité humaine, ni aucun esprit catholique, mais seulement un calcul comptable stupide qui ne tient aucunement compte de l'inflation, ni des conditions qui prévalent dans l'enseignement public,

comme les deux mois d'inactivité professionnelle, le régime de retraite, etc. dont un employeur tient compte habituellement. La compressibilité des dépenses a une limite à un moment donné, et un être humain ne doit pas être traité en robot.

En 1963-64, 235.000 élèves fréquentaient les écoles publiques, et en 1967-77, il y en a 1.7 million, soit six fois plus en douze ans. L'explosion démographique a eu lieu sur le dos des enseignants qui ont accepté plus ou moins de voir leurs conditions de travail changer d'année en année sans obtenir le traitement adéquat, pendant qu'à côté d'eux, ingénieurs, contracteurs, et compagnies de matériaux de construction engloutissaient des milliards dans des constructions d'écoles polyvalentes, de centres administratifs, de piscines et de gymnases, sans qu'aucune enquête publique ne vienne en aucun temps les incommoder ni leur prêcher l'économie. Pendant ce temps, les salaires dans l'enseignement public accusaient un net recul sur l'inflation galopante.

Le gouvernement augmentait la tâche des enseignants d'année en année: il accroissait le nombre d'élèves par enseignant; il comprimait les programmes et les modifiait; il diminuait le nombre d'heures d'enseignement par matière; il réduisait l'enseignement du français, de l'histoire, de la méthodologie du travail intellectuel, de la catéchèse, mais il augmentait l'importance de l'enseignement de l'anglais. Il comprimait les dépenses d'assistance à l'enseignement, il supprimait les jours de congé dus aux intempéries, il obligeait les enseignants à une présence obligatoire à l'école en dehors des heures de cours, il comprimait les dépenses en suppléances. Mais il augmentait le coût des contrôles téléphoniques, informatiques, par lecteur optique; il louait les appareils les plus sophistiqués de copieurs électroniques et de machines comptables. Et tout cela couvrait le meilleur patronage possible...

Le système public d'enseignement a relevé le défi de la réalisation de l'objectif de la démocratisation de l'enseignement, avec celle de tous ses corollaires: mi-

xité scolaire, décloisonnement, transport d'enfants, polyvalence, et il est temps qu'on reconnaisse aux enseignants le bien-fondé de leurs revendications.

Que l'on cesse de parler du harcèlement que les enseignants ont fait, et que l'on parle davantage de la provocation patronale dont le harcèlement n'apparaît maintenant que comme un sain mécanisme de défense contre une agression insensée, inhumaine et qui doit cesser.

Autrement dit, la paix dans les écoles passe par l'acceptation des revendications syndicales au niveau de la tâche comme du reste. La modération que les syndicats ont manifestée dans leurs revendications est tout à leur honneur et doit être reconnue par le M.E.Q.

Un maximum de 28 élèves par classe n'est pas un carcan administratif; c'est simplement admettre que quatre classes de 28 élèves, cela fait 112 élèves par rapport à 104 élèves que donne la moyenne maximum de 28 élèves que propose la partie patronale. C'est aller au-delà de l'offre patronale en chiffres absolus, pour être certain que la tâche sera égale pour tous, ce que n'assure pas la moyenne maximale.

Un maximum de 20 périodes/semaine d'enseignement n'est pas un carcan administratif; c'est simplement admettre que quatre groupes/élèves reçoivent cinq périodes d'enseignement/semaine. C'est une concession à la partie patronale de cinq périodes/semaine par enseignant au secondaire, et sur ce que M. Maurice Lebel considérait comme normal en 1964. C'est ce qu'il faut pour assurer une certaine qualité de l'enseignement qui a été perdue par le fait des surenchères patronales.

Quant on a vécu les injustices criantes occasionnées par des patrons qui donnent 12 élèves dans une classe à un enseignant et 39 élèves dans une classe à un autre enseignant, on se dit que la négociation peut servir à maintenir l'exercice du bon sens et du jugement dans des saines limites. Autrement, c'est le patronage, le favoritisme, le chouchoutage et la chouchardise.

Fernand HOUE

St-Jean, le 26 août 1976.

Des observations sur le rapport du Comité Archevêché-Université

M. Ryan,

Dans Le Devoir du 2 juillet, MM. Charbon et Lapointe nous résument les premiers commentaires de l'assemblée de la faculté de Théologie de l'Université de Montréal, tenue le 22 juin 1976 quant au rapport du Comité Archevêché-Université. Voici quelques observations.

1) Ils nous informent que l'assemblée de faculté a choisi "nettement" la proposition "A" du comité prônant la création d'une faculté de théologie catholique non canonique. Par le mot "nettement" les auteurs veulent-ils dire "unanimité" ou "majoritairement"? et si le dernier, pourquoi se limitent-ils à nous livrer les opinions de la faction majoritaire?

2) Par-delà certaines prétensions passées, les cinq références à l'application de la règle romaine démontrent et ne laissent guère de doute quant à la véritable cause de l'instabilité dans la faculté comme on admet d'ailleurs au deuxième paragraphe. Néanmoins l'assemblée semble stupéfaite que les hommes pratiques nous unanimement conclu qu'il n'y avait que deux solutions incompatibles au problème et qu'il fallait en choisir une. Apparemment elle ne regarde pas une telle proposition comme "un principe de solution clairement choisi et défini par le comité" dans un débat qui véhicule des conceptions différentes (mais jamais multiples).

3) Quant aux opinions de l'assemblée universitaire et des organismes universitaires catholiques, l'important n'est-il pas l'absence de leurs arguments originaux portés au débat plutôt que toutes leurs résolutions votées.

4) Faut-il remarquer qu'il n'y a aucun besoin d'inventer une nouvelle structure locale analogue à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi au niveau mondial. Une telle institution existe maintenant depuis presque deux mille ans, elle s'appelle l'évêque local, et elle n'empêche pas que la faculté établisse les liens nécessaires avec les communautés qui composent l'Eglise.

5) Il est beau de reproduire "L'Université Catholique dans le monde moderne", mais la citation ne s'applique pas ici, car il y a des liens statutaires entre l'université et les autorités ecclésiastiques.

6) D'ailleurs on choisit d'oublier que la dite citation s'adresse aux hommes d'honneur. Naturellement dans une société où l'hon-

neur — qui est la clé de voûte de toute démocratie — n'est pas l'une des vertus principales; tout administrateur universitaire compétent, qui voudrait éviter des ennuis serait obligé d'exiger qu'avant son embauche chaque professeur, dans une faculté de Théologie catholique signe une lettre de démission non datée, qui serait tenue par l'évêque local ou la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Voilà "le véritable préjudice à l'Université et l'incompatibilité avec le statut du corps professoral".

7) On notera le désir des théologiens de confronter les autres savoirs sur l'homme (plutôt que ceux de toute la création), et de se réorganiser afin de chercher une nouvelle clientèle. Est-ce l'étude de Dieu ou l'étude de l'homme qui intéresse les théologiens? Quant à leur clientèle ils en ont une déjà; bien que la réorganisation envisagée ressemble étrangement à celle qu'on fait habituellement quand on est ignorant qu'il faut et incapable de relever un véritable défi.

8) Quel conseil peut-on donner à ceux qui songent à trouver la liberté académique et le pluralisme dans le respect de la cohérence et l'intégration égalitaire du plan-maître du ministère de l'Éducation — sauf peut-être l'avertissement "Ne vous fiez pas aux Princes".

9) La faculté craint de voir la théologie marginalisée dans un institut spécialisé. Observons seulement qu'une telle "marginalisation" n'a été préjudiciable ni à la Médecine, ni à la Technologie, ni à la Géographie, ni à la Philosophie, ni à la Gerontechnique, ni à une foule d'autres disciplines.

10) La faculté craint aussi que le lien canonique nuit à son rôle de critique dans l'Eglise. Ils oublient que les meilleurs et plus efficaces critiques de l'Eglise sont toujours venues du dedans faites par une "opposition loyale".

11) Il est inexact de dire que l'Eglise choisit généralement le privé et le parallèle. Elle ne favorise que ce qui est solide, fonctionnel, réaliste et réalisable.

12) Quant à la référence au mé-

contentement étudiantin possible — une conséquence que les professeurs doivent porter pour avoir laissé (ou même invité?) les étudiants à imposer dans leurs affaires personnelles l'espérance qu'elle ne signifie pas que les professeurs ont perdu leur autorité sur leurs étudiants.

13) Finalement la faculté est de l'avis que l'université trahirait sa vocation envers l'université du savoir, si elle n'assurait pas dans son sein la place d'une faculté de théologie "catholique", telle que définie par elle-même. (Rappelons que sagement la faculté ne détruit pas sa raison d'être en proposant un statut pleinement séculier pour l'Université. Plutôt elle prône une faculté catholique non canonique; des projets catholiques dans des structures non-confessionnelles et irresponsables, et un département de sciences religieuses, pluraliste, auto-évaluative, payé par les contribuables mais avec son marché garanti par l'Eglise où les profs sont incongruables et ne se sentent lier par aucune obligation.)

Il me semble que la faculté dépasse nettement les bornes en essayant ainsi de justifier sa présence dans l'Université par un tel recours à la pensée magistrale du Cardinal Newman, dont on se sert mais sans la citer. Veu l'importance du livre "The Idea of a University" et la renommée de son auteur dans les cercles catholiques théologiques et universitaires, une telle omission ne me semble guère accidentelle.

Les intéressés qui lisent son oeuvre originale y trouveront une pleine défense de la nécessité et de la légitimité d'un véritable droit de regard de l'Eglise sur les facultés de théologie catholique, un rappel sévère aux devoirs d'obéissance des fidèles envers le Magistère, et la justification d'une telle obligation par un appel salutaire à l'Histoire. Ils découvriront aussi que Newman s'opposait à l'omniscience systématique de toute science révélatrice (comme la théologie, etc.) par l'université, mais qu'il fut beaucoup plus nuancé quant à la meilleure manière d'y insérer une faculté de théologie catholique. Et finalement ils apprendront un idéal universitaire qui se situe aux antipodes de celui de la faculté en question.

Dr J.M. MOFFATT, ing.

St-Julie de Verchères, le 23 août 1976.

bloc-notes

Gens de l'air: la cause ou la stratégie ?

L'Association des gens de l'air n'a eu aucun mal à réunir un Comité d'appui à la cause qu'elle défend. Des hommes et des femmes de toutes tendances, de la gauche à la droite, se sont associés hier au cours d'une conférence de presse à la lutte entreprise par l'AGAQ pour faire prévaloir la justice dans les communications aériennes. Le fait reste significatif et plutôt exceptionnel: rarement autant de personnalités, sans égard à leurs convictions politiques sur d'autres questions, n'auront consenti à militer dans une même structure pour soutenir les Gens de l'air dans une bataille qui porte sur une revendication vitale: le respect des droits de la communauté francophone.

On a pu s'étonner que des représentants du Parti québécois se prêtent à cette démarche, tout échec d'une politique fédérale étant à leur yeux une confirmation de leur thèse. Sur ce point, M. Robert Burns a été éloquent hier. Il est vrai, a-t-il reconnu, que le PQ pourrait laisser pourrir le problème et en récolter facilement les avantages. Mais telle n'est pas sa position ici, car au-delà du problème immédiat du bilinguisme dans les communications aériennes, il s'agit maintenant de défendre un droit fondamental des Québécois.

On aura tout avec satisfaction aussi que M. Henri-François Gauthier, au nom du NPD, et M. Jacques Lavioie, député conservateur, se sont déclarés solidaires de la cause des Gens de l'air, en dépit de la tiédeur du NPD et des tergiversations de M. Clark à l'égard de ce problème. L'un et l'autre s'engagent à convaincre leurs collègues anglophones du bien-fondé des revendications des francophones de l'aviation.

Ce Comité d'appui, qui pourra s'élargir davantage à la rentrée, exprime en quelque sorte la quasi unanimité du Canada français dans cette affaire. Il doit concrètement s'employer à lancer une campagne d'information et de souscription publique en faveur de l'AGAQ. Mais il n'est écrit nulle part et personne n'a prétendu hier que cha-

cun des membres de ce Comité d'appui approuvait toutes les démarches que les Gens de l'air entreprendront pour mener leur bataille. C'est la cause du français dans le ciel du Québec qu'endossent sans réserves ces personnalités politiques et syndicales. On s'en réjouit mais une ambiguïté n'a pas été dissipée: les sommes d'argent recueillies grâce à la campagne de souscription seront utilisées par l'AGAQ comme celle-ci l'entend, suivant les besoins de sa stratégie. Et celle-ci ne leur sera dictée ni par Fernand Daoust (FTQ), ni par André L'Heureux (CSN), non plus que par le maire Marcel Robidas, ou René Matte (créditiste), ou Jean Cournoyer, ministre libéral.

Or les dirigeants de l'Association des gens de l'air ont confirmé hier qu'ils se refusent à collaborer à l'enquête et rappelés qu'ils contestaient devant les tribunaux l'ordonnance qui, depuis le 23 juillet, interdit le français dans les communications aériennes. Et l'hypothèse d'autres procédures en justice n'est pas exclue. C'est une stratégie de lutte qui ne peut qu'aboutir à l'impassé ou à une nouvelle crise politique. Et c'est cette stratégie forcément coûteuse puisqu'elle postule une guérilla judiciaire, que le Comité d'appui invite le public à financer en dépit du fait que les membres de ce groupe ne soient pas nécessairement d'accord avec la stratégie arrêtée.

Mais stratégies et tactiques relèvent de l'ordre des moyens et, par conséquent, ne sont pas inaltérables. Victimes de chantages, de vexations, d'injustice, abusés par le pouvoir politique, méprisés par CATCA-CALPA, les gens de l'air du Québec ont cent fois raison de dénoncer l'incroyable situation où les a poussés le gouvernement. Ils ont raison d'affirmer que l'enquête des trois juges est le fruit d'une série d'inconvenances et de compromissions. Tout cela a été dit, répété et démontré.

Mais, au point où les choses se sont dégradées, qu'ont-ils à perdre maintenant en acceptant de se prêter à l'enquête? Les dirigeants de l'AGAQ déclarent hier que celle-ci "demeure disposée à faire la démonstration technique de l'évidence des avantages du bilinguisme". En revanche, elle n'acceptera pas que le sort du français dans les communications aériennes soit lié à une commission "née de la capitulation honteuse des autorités fédérales devant des fanatiques".

N'existe-t-il pas une position de repli possible? Admettons un instant que les Gens de l'air résistent à la Commission. Ne pourraient-ils pas quand même consentir à poursuivre les expériences de simulations de vol dont les résultats sont indispensables à la Commission? Car il s'agit seulement de montrer au pays que deux et deux font

quatre, que le français n'est pas incompatible avec la sécurité aérienne. S'ils acceptaient ce compromis, ils pourraient d'autre part exiger du gouvernement des assurances formelles et concrètes; par exemple, une modification à l'arrêté ministériel créant la Commission, suivant laquelle il serait clairement précisé que celle-ci recherche par son enquête les meilleurs moyens d'appliquer la politique de bilinguisme. Le gouvernement pourrait aussi reconnaître sans équivoque par une déclaration publique que l'Association des Gens de l'air est sur le même pied que CATCA et CALPA et qu'elle sera toujours partie aux discussions et aux procédures touchant l'application du bilinguisme dans les communications aériennes.

En somme, il s'agit d'éviter l'impassé stérile et de faire triompher la cause des Gens de l'air.

Michel ROY

MacEachen en Asie du sud-est

Pouvons-nous parler de redéfinition de la politique canadienne en Asie du sud-est ou ne faut-il voir dans le voyage actuel du ministre des Affaires extérieures, Allan MacEachen, qu'une manière de confirmation?

Au risque de vexer les plus prétentieux, il faut, devant les balbutiements de notre diplomatie — même un quatrième retour au Conseil de sécurité peut ne rien prouver d'autre que la reconnaissance de notre politique aseptique —, revenir là où tout commence: la Troisième option qu'en ce cas précis la Stratégie de l'ACDI vient compléter.

Ce voyage de M. MacEachen, au lendemain du "sommet" des pays dits non-alignés, survient une fois en place le lien contractuel entre le Canada et la Communauté économique européenne. Ce n'est pas le premier voyage d'un ministre canadien dans la région du Pacifique, pendant ouest à notre rapprochement avec l'Europe, mais les étapes inscrites au programme sont une indication précieuse: Indonésie, Malaisie, Australie, Nouvelle-Zélande, l'escalade à Bali étant destinée à faire prendre quelque repos au ministre et à ses collaborateurs. Ces pays visités sont, dans le cas de l'Indonésie et de la Malaisie, liés entre eux au sein de l'ASEAN (Association of South-East Asian Nations), tous quatre sont partenaires du Canada dans le cadre du Plan Colombo, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont liées entre elles par la SEATO (South-East Treaty Organization) redéfinie entièrement en 1974 et, à l'exception de l'Indonésie, quatre des pays impliqués sont liés

entre eux par les liens du Commonwealth. Cette liste de relations n'est pas exhaustive, mais laisse supposer le réseau dense de communications en place, dont certaines, après la débâcle américaine en Indochine, ont besoin d'être actualisées. Quand, à Djakarta ou à Kuala Lumpur, M. MacEachen traite de l'aspect "bilatéral", il faut toujours avoir à l'esprit la difficulté de faire la part du bilatéral dans le "multilatéral". Ce n'est pas un secret que les divers programmes de développement et de coopération consentis par le Canada en Indonésie se situent entre 35 et 50 millions. De même, à Kuala Lumpur, le Canada a accordé un prêt de 7.5 millions pour un projet hydro-électrique et fait un octroi de 705.000 dollars pour une étude géochimique en Malaisie centrale.

Dans un cas comme dans l'autre, c'est cet aspect qu'il y a lieu de réitérer, celui de l'aide au développement ou la "dimension — ACDI" couvre ce qui autrefois n'était que politique et — via Washington — militaire. C'est ainsi que poussant de l'avant cette reconversion indispensable, M. MacEachen a été amené à Kuala Lumpur à reconnaître que la décision de transformer le Sud-Est asiatique en une zone de paix et de neutralité appartenait aux pays concernés, décision qu'Ottawa, pour sa part, ne peut qu'approuver.

Il reste qu'une telle attitude est en soi une prise de position exagérée par des transpositions des déclarations de M. MacEachen rapportées par des agences de presse. S'agit-il de favoriser une certaine "neutralité" par rapport à l'autre? Il y a lieu d'apporter une précision: accepter la déclaration de Kuala Lumpur n'est pas partir en guerre contre la ligne exprimée par le Laos au sommet de Colombo et voulant promouvoir en quelque sorte contre eux-mêmes l'indépendance de pays comme la Malaisie, Singapour et autres! Le Laos, le Cambodge et le Vietnam constituent certes une neutralité alternative à celle de Kuala Lumpur, mais Ottawa ne la rejette pas. C'est ainsi que sont attendus prochainement au Canada des délégués vietnamiens et tout porte à croire qu'Ottawa prendra en considération une éventuelle aide à la reconstruction du pays qui pourrait lui être soumise.

En d'autres mots, dans une région où le poids du récent passé est écrasant, c'est un cheminement timide qui semble amorcé, mais animé de la volonté d'aboutir. Un cheminement qui, à côté d'autres avantages, celui de "coller" à la manière du ministre lui-même soucieux de ne jamais soulever de poussière. Quand la couche de poussière est épaisse, ce n'est pas au nuage qu'on reconnaît un passage, c'est au trace de pas; ce qui en l'occurrence, dérange moins de monde.

Georges VIGNY

Un affreux "Beau Dimanche"

Messieurs les responsables, RADIO-CANADA Montréal,

Votre émission sur l'Obésité, à l'occasion de ce "Beau Dimanche" dernier, 22 août 1976, signée par une personne dont je veux oublier le nom, nous a consternés, ma famille, mes amis et moi-même, au plus haut point, tellement elle fut déguélasse... A la veille de l'ouverture des classes, par surcroît! Les minables qui ont

jugé cette émission véhiculable et... humoristique, méritent notre approbation la plus absolue, en plus de notre écoeurant total de payeurs de taxes qui font vivre ces dits minables.

Continuez ainsi: vous n'aurez aucun mal à en "organiser" plus d'un; vous avez le gros bout du bâton.

Almas MATHIEU, père de famille Montréal, le 24 août 1976

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale de Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

la parole du jour

"Les gens disent: 'Voyant, ne vois pas! Prophète, ne prophétise pas! Ne nous annonce pas la vérité. Dis-nous plutôt des choses agréables et tâche d'avoir des songes d'illusion' — Isaïe 30,10.

"Au vainqueur, je donnerai un caillou blanc, un caillou portant gravé un nom nouveau que nul ne connaît, hormis qui le reçoit" — Apocalypse 2,17.

des idées

des événements

des hommes

Les trois légitimités en Espagne

La démocratisation de l'Espagne n'est pas freinée seulement par les difficultés matérielles et par l'hésitation des hommes, mais aussi par les contradictions idéologiques qui déchirent son système politique actuel. Celui-ci est écartelé entre trois légitimités opposées: la légitimité franquiste, incarnée par les Cortés, et les autres institutions de la dictature; la légitimité monarchique, incarnée par le roi Juan Carlos; la légitimité démocratique, incarnée de façon embryonnaire par les partis politiques et la presse, en attendant les futures élections libres.

L'histoire de l'Europe au dix-neuvième siècle montre que la légitimité monarchique et la liberté démocratique peuvent s'accorder en pratique, bien que leurs principes soient incompatibles. Cet accord a permis à la Grande-Bretagne et aux États nordiques d'évoluer plus vite, plus régulièrement et plus profondément que les autres vers la démocratie et le régime libéral. Il a permis également aux monarchies de conserver leurs trônes, en devenant progressivement des symboles de la nation, de sortes de drapeaux vivants, dépourvus de prérogatives politiques mais non de prestige social et d'affection populaire.

Le roi d'Espagne semble s'engager dans la même voie. Au départ, il a les coudees moins franches que ses prédécesseurs anglais, scandinaves ou hollandais. Il ne dispose pas comme eux d'une légitimité héréditaire incontestée. Juridique-

ment, il est roi par la grâce de Franco, exprimée dans une loi de juillet 1969, plus que par la grâce de Dieu s'exerçant à travers les règles de la filiation monarchique. Juan Carlos a bien surmonté ce handicap initial. D'abord en gardant le contact avec son père, héritier légitime de la couronne suivant les principes traditionnels. Don Juan a eu la sagesse de comprendre qu'un conflit familial compromettrait pour toujours les chances d'une restauration. Sans abdiquer formellement, il soutient l'expérience de son fils dans la mesure où elle s'oriente vers une monarchie libérale.

En s'engageant dans cette voie, le nouveau roi d'Espagne n'a pas seulement évité un conflit de succession. Il a plus encore établi sa propre légitimité dans l'opinion publique. D'abord inconnu, discuté, peu pris au sérieux, Juan Carlos s'est donné en quelques mois l'image d'un homme qui sait où il veut aller et qui semble décidé à suivre fermement la route qu'il s'est tracée. Il gagne ainsi peu à peu la confiance d'une opposition très réservée au départ. Elle admet de plus en plus que le réformisme royal pourrait être la voie la plus sûre et la plus rapide pour instaurer un régime de libertés authentiques. La légitimité monarchique apparaît ainsi comme un moyen de développer la légitimité démocratique suivant le schéma inventé par les Anglais et appliqué ensuite au nord du continent européen. Juan Carlos commence à devenir le

roi de tous les Espagnols qu'il aide à entrer sans violence dans le système politique de l'Occident moderne.

Il s'oppose ainsi de plus en plus à la troisième légitimité, celle du franquisme. En droit, celle-ci reste la plus forte, puisqu'elle est consacrée par les institutions officielles. En pratique, elle n'a plus beaucoup d'appuis dans l'opinion publique, mais elle conserve des positions solides dans l'appareil de répression (armée et police). Entre elle et la légitimité dé-

los maintiendra le franquisme, qui l'a fait roi. Les démocrates espèrent qu'il établira la démocratie, qui pourrait seule pérenniser sa couronne sous forme de monarchie parlementaire. Plus il s'engagera dans la seconde voie, plus le conflit avec les pontifes de la dictature deviendra inévitable. Pour l'instant, le roi d'Espagne suit l'exemple du général de Gaulle prenant Michel Debré comme premier ministre. Seul un partisan de l'Algérie française pouvait faire accepter les ac-

réussi qu'en utilisant le référendum, qui a permis de montrer que l'écrasante majorité du peuple français soutenait la politique du chef de l'Etat. Cela s'est fait d'une façon à peu près régulière, parce que la Constitution le permettait. Mais le général n'aurait pas hésité à la violer, s'il avait fallu le faire, pour que la nation puisse s'exprimer clairement.

On peut se demander si le roi d'Espagne ne sera pas conduit un jour à cette extrémité. Il souhaite visiblement faire approuver par les institutions de la dictature un référendum acceptable également par les démocrates. Juan Carlos pourrait-il éviter de jeter son épée dans la balance? Tout dépend, en définitive, du poids réel des jeunes générations du franquisme par rapport à la vieille garde qui n'a rien appris ni rien oublié.

L'idéal serait évidemment qu'un projet de référendum élaboré par le roi et accepté par l'opposition soit validé par les instances du franquisme. Cet accord de trois légitimités obtiendrait le maximum de consensus. Mais il semble difficilement réalisable. S'il apparaissait impossible, l'heure viendrait pour Juan Carlos d'oublier qui l'a fait roi, afin de servir son peuple.

Entre l'évolution vers la démocratie, qui est l'avenir de l'Espagne, et la fidélité au franquisme, qui représente un passé dont elle s'éloigne de plus en plus, comment hésiter sur le choix? La légitimité des Cortés et des autres institutions de la

■ M. Marcelino Oreja, ministre espagnol des affaires étrangères, a précisé, lundi, à Madrid, que l'Espagne ne présenterait pas sa demande d'adhésion à la Communauté européenne avant d'"avoir rempli les conditions politiques et économiques nécessaires", c'est-à-dire, selon le ministre, d'ici quatre ou cinq ans. Selon le journal "Pueblo", le référendum prévu en octobre serait reporté d'un mois...

Ce texte de Maurice Duverger est reproduit, en exclusivité, du MONDE du 25 août, grâce à un accord liant le grand quotidien parisien et LE DEVOIR.

dictature n'est plus qu'une forme vide, comme ces coquillages de mollusques fossiles témoins des souvenirs d'une vie disparue. Si elles bloquaient un référendum exigé par l'intérêt national, le roi aurait certainement le pouvoir d'en décider lui-même l'application, en s'appuyant à la fois sur sa légitimité monarchique et sur la nature même du référendum qui exprime la légitimité démocratique quand il est correctement appliqué.

Peut-être un évêque espagnol pourrait-il aider alors à franchir ce Rubicon en paraphrasant le mot de l'Écriture: "Laissez les mots ensevelir les morts".

Un rapport d'experts pour la CEE

La crise, estiment les auteurs du rapport, présente comme le résultat de "premiers travaux", a joué un "rôle de révélateur à l'égard d'un certain nombre de déséquilibres", qui existaient bien avant 1974, mais qui étaient "souvent masqués par une évolution économique générale favorable": pénurie prononcée de main-d'œuvre suscitant un rapide courant d'immigration, persistance d'un chômage et d'une émigration parfois élevés dans certaines zones géographiques de la Communauté — en France, le taux de chômage par rapport à la population active, qui n'était que de 0,6% dans les années 1955-1959, triplait presque pour atteindre 1,6% dans la période 1970-1973 (moyenne pluri-annuelle). Puis, à partir de 1970: difficultés croissantes rencontrées par certaines catégories de travailleurs sur le

marché, notamment les femmes, "nouvelles venues"; décalage accentué entre la nature des emplois offerts et les caractéristiques de la main-d'œuvre; tendance à la sous-utilisation, voire à l'exclusion, des travailleurs âgés ou handicapés; volume "préoccupant sur le plan social et politique" de l'immigration.

La crise a donc aggravé ces déséquilibres, et les quatre experts affirment que les pays de la C.E.E. "auront peu de chances de retrouver, au terme de la reprise économique qui commence à se manifester, des niveaux d'emploi comparables" à ceux observés avant 1974.

D'abord, assurent-ils, "l'évolution démographique des prochaines années sera caractérisée dans l'ensemble par un accroissement notable de la population en âge de travailler", la baisse de la natalité

enregistrée depuis 1968-1970 dans tous les pays membres de la Communauté ne se répétant qu'à partir de 1985. En France, par exemple, la population active passera de 22.333.000 en 1975 à 23.721.000 en 1980 et 25.253.000 en 1985, et la population en âge de travailler sera de 33.610.000 en 1980 et de 35.621.000 en 1985 contre 32.477.000 en 1975.

Un taux de croissance de 5 à 6%

"Quelle que soit l'évolution future de la scolarité, souligne ensuite le rapport, le phénomène le plus marquant semble devoir résider dans le décalage entre les niveaux de qualification acquis par les nouvelles générations de jeunes et la nature

des emplois offerts par l'économie. (...) A l'heure actuelle, les générations entrant sur le marché du travail comportent, selon les pays (de la CEE), 4 à 10% de jeunes diplômés universitaires contre une moyenne de 3% pour l'ensemble de la population active et sensiblement moins pour les générations approchant de la retraite. En supposant que le pourcentage d'universitaires par génération n'augmente pas au cours des dix prochaines années, il faudrait que l'économie parvienne à créer (ou à transformer) d'ici à 1985 quelque deux à trois millions d'emplois à remplir par les candidats de ce niveau."

Enfin, "pour ramener le taux de sous-emploi au voisinage de 3% en 1980", les quatre experts estiment qu'il faudrait "obtenir un accroissement total de l'emploi d'environ 7 à 8% d'ici à 1980, soit 1,5% par an". "Si l'on suppose, écrivient-ils, que les gains de productivité se situent, en moyenne, autour de la tendance antérieure 1960-1973 (soit environ 3 à 4% pour l'ensemble de la Communauté), un tel accroissement de l'emploi demanderait un taux de croissance annuel moyen de 5 à 6% pour la Communauté (...), 9 à 10% par exemple pour la France (2)".

C'est énorme. Aussi n'est-il pas question, pour les auteurs de ce texte, de "s'en remettre à la seule recherche d'une forte croissance pour rétablir un équilibre satisfaisant de l'emploi". Ce serait, selon eux, provoquer inévitablement une vive reprise de l'inflation et aboutir à "des politiques alternant expansion et restrictions brutales (stop and go)". A l'inverse, les quatre experts jugent qu'une situation de stagnation ou de croissance très faible aurait des "conséquences dramatiques" sur l'emploi, et ils expriment à plusieurs reprises leur crainte de voir les gouvernements de l'Europe des Neuf s'installer, bon gré mal gré, dans une politique de sous-emploi. Il convient, assurent-ils, de "naviguer entre ces deux extrêmes".

Aussi, "le moment paraît venu de remettre en question la préférence généralement accordée à l'aide à l'investissement au dépens de l'aide à l'emploi". Bien qu'ils se défendent, dans un nota bene, que ce soit là leur "recommandation essentielle", les auteurs de ce rapport préconisent d'abord, en effet, "l'octroi de prime aux entreprises pour l'accroissement net de main-d'œuvre". Cette aide directe à la création d'emplois, pensent-ils, "peut apparaître souvent comme la forme la plus efficace et la plus anti-inflationniste de promotion de la demande de main-d'œuvre".

A l'époque où les théories de la régulation globale ont été conçues, le marché du

■ Les neuf pays de la Communauté européenne comptent actuellement près de cinq millions de chômeurs enregistrés: malgré la reprise économique, le niveau du chômage est partout — sauf en Allemagne et au Danemark — supérieur à ce qu'il était il y a un an, au cœur de la crise. Selon un rapport rédigé par quatre experts à l'intention de la C.E.E. (1), "il est permis de chiffrer à quelque 7 à 8% au moins le taux de sous-emploi" si l'on ajoute aux chômeurs complets, les chômeurs partiels, les personnes sous-utilisées, ainsi que celles qui désirent travailler, mais ont temporairement renoncé à chercher un emploi.

Les auteurs de ce document intitulé "les Perspectives de l'emploi dans la Communauté jusqu'en 1980" se fixent comme objectif de ramener le sous-emploi à 3% dans cinq ans. Ils estiment que cela implique, non seulement une croissance de l'ordre de 5 à 6% par an, mais une remise en cause des politiques d'aide globale à l'investissement et d'indemnisation du chômage de la plupart des gouvernements européens au profit d'actions plus sélectives, en particulier d'aides directes à la création d'emplois.

Le texte que l'on lira ci-contre est reproduit du MONDE du 10 août.

travail constituait un ensemble relativement homogène. Les coûts à l'embauche, les déséquilibres régionaux et la mobilité géographique de la main-d'œuvre ne posaient pas les mêmes problèmes qu'aujourd'hui. Il était alors "normal d'associer la croissance du revenu à l'accroissement de l'emploi". La réduction des impôts ou l'accroissement des investissements déclenchaient l'augmentation de la demande et, de façon "indirecte mais efficace", la promotion de l'emploi.

Aujourd'hui, le danger est grand, pour les auteurs de ce texte, de voir une partie du pouvoir d'achat injecté se traduire par des augmentations de prix et des sur-rendements salariales "même en situation de sous-emploi". Ils affirment que les structures actuelles du marché du travail et les conditions de la lutte pour la répartition des revenus demandent "des instruments ayant un effet maximum sur l'emploi et minimum sur les revenus. Dans cet esprit, il est opportun de réhabiliter les aides à la création d'emplois", afin que les entreprises soient incitées à augmenter leurs ventes sans attendre une hausse de leurs prix et qu'elles surmontent leurs réticences à recruter un personnel supplémentaire en raison des coûts additionnels à l'embauche.

Les quatre experts avancent cette solution avec "prudence et nuance", assurant qu'il ne s'agit nullement d'une "négaration de l'investissement et de la productivité". Mais ils n'en invitent pas moins les gou-

vernements de l'Europe des Neuf à avoir "le courage de réviser (...) leur démarche à l'égard de l'emploi et du chômage". Ils ajoutent qu'une opération d'investissement comporte toujours des risques et peut entraîner un gaspillage, alors qu'à l'inverse la consommation publique secrète des fonctions sociales qui peuvent comprendre un élément d'investissement non tangible, mais très utile (dépenses de formation, de santé): à cet égard, une critique à peine voilée est faite de l'attitude "systématique de beaucoup de pays membres de la Communauté" qui a consisté, dans les années 60, à privilégier les "grands projets et les cathédrales dans le désert" au détriment des travaux d'entretien, générateurs d'emplois plus diversifiés.

De toutes les façons, concluent-ils, "une société qui n'est pas en mesure d'offrir des emplois à ceux qui les cherchent ne doit pas s'étonner de voir un jour le rôle même du travail, en tant que valeur sociale, remis en question".

(Le Monde)

(1) MM. Burckhardt Lutz, professeur à l'Institut des sciences sociales de Munich; Bernard Mériaux, ingénieur économiste à Paris; Santos Mukherjee, de l'université d'Oxford, et Gösta Rehn, professeur à l'Institut de la recherche sociale de Stockholm.

(2) Les prévisions pour 1976 indiquent un taux de croissance, par rapport à l'an dernier, de 6,25% pour la France et de 4,5% pour les quatre principaux pays de la CEE.

flamme olympique de Montréal. Et de tatonner en flammes d'arduer permettent de se niche au cœur de nos préoccupations ce goût vital d'agir qui fait les peuples et le nôtre à son tour, un peuple valeureux et digne de porter le symbole du courage d'être. Quand cesserons-nous de vouloir constamment tout récupérer dans des structures d'apparat? Donnerons-nous sa chance au courage québécois? Il faudra bien en finir un jour avec cette manie infantile de précipiter la "maturité". Laissons le germe s'enraciner. En d'autres mots, donnons-nous une chance de durer. Et pour cela, acceptons le temps qu'il faut à l'enfant pour qu'il grandisse. Le lecteur croit-il que nous exagérions sur les risques de tout faire rater dans le domaine du sport amateur et l'olympisme véritable au Québec? Alors essayez juste pour le plaisir de la chose de répondre aux quelques questions qui suivent.

Est-ce que les journaux ont rebalancé la proportion des reportages entre le sport professionnel et le sport amateur de façon sensible depuis la fin des jeux olympiques? Nos mass media électroniques ont-ils modifié leur politique d'attention face à ces deux mondes du sport? En passant, n'avez-vous pas l'impression que le sport professionnel a récupéré d'abord vite sa place de roi despotique dans le média d'information. A part le fait qu'une part toujours aussi démesurée est taillée aux vedettes du sport professionnel on dirait qu'on s'efforce à minimiser la nouvelle à l'endroit du sport amateur. Ainsi on fait visiter par la population à grand renfort de publicité le stade vide pendant qu'au vélodrome seulement 400 personnes assistent aux compétitions qui s'y déroulent. Comment une chose pareille se produit-elle? Tout simplement parce qu'on annonce en gros titres qu'il faut se dépêcher de visiter les installations olympiques avant qu'elles ne deviennent payantes et qu'on annonce en entre-filet la tenue de compétitions au vélodrome. Si c'est ça la promotion du sport amateur... vous y croyez vous que l'émission "Les héros du samedi" augmentera sa cote d'écoute à l'heure où elle est télédiffusée, alors que les heures de pointes sont toujours réservées au sport professionnel "embrière" et ses tristes idoles? Le contenu des "Nouvelles du sport" a-t-il varié véritablement en faveur du sport amateur et des initiatives populaires en ce domaine? Bref, jusqu'à quel point les responsables aux leviers de commandes de l'information sportive ont-ils opté pour la participation des masses aux sports? Serait-ce seulement pour faire bonne figure le temps de la tenue des Jeux? Alors si ce n'est pas le cas, pendant que la vague nous porte encore, qu'ils suscitent par la puissance de leurs moyens, suite à la fièvre olympique, le seul remède qui puisse nous en guérir: la compatibilité généralisée. Qu'ils battent le fer pendant qu'il est chaud.

Dans quatre ans quand on en sera au même point et aussi démunis en athlètes qu'en facilités d'accès on dira encore une fois que les Québécois n'ont pas l'esprit olympique. Mais les gros contracteurs non seulement continueront d'empêcher le coût exorbitant des installations — que le peuple sera encore à payer — mais en seront les seuls, à titre de propriétaire ex: (Bromont) à en jouir. L'olympisme appartiendra encore à une minorité de privilégiés et peut-être quelques chanceux par erreur dans le peuple et le "Jet-Set" aura eu, toujours à nos frais, une autre décennie de cocktails et de petits voyages au monde merveilleux des ambassades. Alors si c'est sérieux le sport pour monsieur et madame tout le monde; élargissons vite la base de notre pyramide olympique. Les choix sont à faire maintenant pendant que le vent souffle encore.

Jean-Guy DEMERS (Joliette), Luc LEPAGE (LaSalle).

Le 24 août 1976.

lettres au DEVOIR

Le sport amateur post-olympique

Pourquoi traite-t-on en amateur le sport amateur? Car si on y regarde bien, il semble que le sport amateur doive retomber dans l'oubli et l'indifférence ou à tout le moins réintégrer la place qui lui avait avant les Jeux olympiques: c'est-à-dire celle de parent pauvre du sport. Nous voulons par ce court billet, car il y aurait beaucoup à dire à ce sujet, porter à l'attention des lecteurs ce qui nous semble être la plus belle façon de manquer la chance inouïe qui nous est échue de le promouvoir.

L'après-olympisme aurait dû permettre de garnir à profusion les mass media d'informations sur le sujet. Mais que constatons-nous? D'abord "certains" veulent instaurer à la place du Haut-Commissariat au Tourisme, Loisirs et Sport un Ministère du même acabit. Sensationnel! Nous diriez-vous; on va enfin s'occuper du sport amateur ici. Et comment va-t-on s'en occuper? Réalisez-vous ce que ces mandarins sont en train de faire en édifant ces "structures" pour la plus grande gloire du sport amateur? Pour nous, ils sont tout bonnement en train de saper le véritable esprit olympique, semé, Dieu sait à quels frais, dans l'opinion publique québécoise. Ces bureaucrates tuent dans l'oeuf tout l'enthousiasme qu'ont suscité les Jeux olympiques de Montréal. En s'occupant d'abord d'implanter des infrastructures

centralisatrices au lieu de promouvoir localement le sport amateur, ils étouffent systématiquement le germe même duquel tant de fruits étaient espérés. Pourquoi mettre la charrue devant les boeufs? Pourquoi investir d'abord au niveau des structures collectives au lieu d'encourager, quelque insignifiantes qu'elles puissent paraître pour le moment, les tentatives locales et régionales de sport amateur? Il faut débloquent les instances locales (écoles, parcs publics...) et les aider à s'organiser elles-mêmes et non les organiser. Ce principe acquis déjà depuis longtemps sur les fronts les plus avancés de promotion humaine semble pourtant échapper à nos aristocrates de la "Quinzaine-Cendrillon". Va-t-on encore une fois essayer l'échec des hyperstructures précoces? Va-t-on subir l'aberration pourtant maintes fois démontrée de la planification à outrance et du gigantisme à sensation? Les responsables gouvernementaux en sport amateur sont-ils à ce point amateurs? Sans doute les bureaucrates sont un mal nécessaire, mais comme tous les maux elles sont à réduire au minimum.

Laissons donc pour le moment courir la séve de ce nouvel engouement pour le sport amateur. Laissons briller les milliers de petites flammes allumées récemment au feu sacré du

Toujours la loi du plus fort

M. Jean-Paul Clermont, Montréal

Nous les travailleurs syndiqués du CLSC St-Louis-Du Parc, nous joignons aux locataires de Clermont Motor ainsi qu'aux groupes populaires qui les appuient, pour dénoncer ce projet. A une époque où les logements en bon état et à prix abordable deviennent introuvables, nous nous opposons à toute démolition de logements à prix modique.

Encore une fois, on voit que les droits qui sont respectés dans l'Etat capitaliste sont les droits de la classe au pouvoir: soit le droit de s'agrandir pour faire plus de profits aux dépens des droits des travailleurs à se loger convenablement.

L'attitude de la Ville de Montréal et la Régie des loyers le démontre clairement. Ils n'empêchent en rien les projets de Clermont Motor de se réaliser.

Nous nous joignons donc au boycottage des produits et des services de Clermont Motor pour affirmer notre solidarité avec ces locataires et tous les autres qui ont appris que leur seule force, c'est leur solidarité.

L'exécutif du syndicat des travailleurs du CLSC St-Louis-Du Parc M. POULIN, René GAUTHIER, Johanne LAMBERT

Montréal le 19 août 1976.

L'école. Buissonnier

Jacqueline Tremblay est heureuse d'annoncer que pour l'année 1976-77 la section Eveil par Les Arts des tout-petits comportera:

A) Un groupe de 3 ans mardi et jeudi de 9h30 à 11h30

B) Un groupe de 4 ans lundi, mercredi, vendredi de 9h30 à 11h30

C) Une grande maternelle pour les enfants de 5 ans tous les après-midi de 13h30 à 15h30

Musique: Lise Daoust

Expression corporelle: Claudette Major

Arts-plastiques: Jacqueline Tremblay

Eveil aux matières scolaires (Mathématiques, Français): Lydie Berthelot

Pour tous renseignements et pour les inscriptions qui sont limitées s'adresser à Mme Lydie Berthelot

Tél. 276-1230



les cours auront lieu au "Centre des Arts et Loisirs d'Outremont" 215, Avenue de l'Épée

Au même endroit seront donnés les cours d'ARTS-PLASTIQUES pour:

1 - les adolescents (15 à 18 ans) lundi - 19 à 21 heures - plus un soir de travail libre

2 - les enfants d'âge scolaire mercredi (6 à 10 ans) de 16h30 à 18h30

jeudi (11 à 16 ans) de 16h30 à 18h30

J. Tremblay

PAPA, QUEST-CE QUE C'EST UN ORNITHORYNQUE?

QUI C'EST OTTON 1^{er}?

EST-CE QUE ÇA SE MANGE DU PISSEMENT?

APOTHÉOSE ÇA PREND UN P OU DEUX P?

CHERCHEZ DONC DANS LE DICTIONNAIRE...

PETIT Larousse ILLUSTRÉ 1976

Les mots courants, les noms propres, dans le Petit Larousse illustré, il y a tous les mots-clés. Et il se tient constamment à jour pour ne pas dire à la page. Il est révisé chaque année. Petit Larousse, le dictionnaire pour tous.

On a toujours besoin d'un Petit Larousse chez soi.

Barre: maintien de l'équilibre politique

PARIS (AFP) — Toutes les tendances politiques de la "majorité présidentielle" — des gaullistes aux radicaux — se retrouveront dans le gouvernement que prépare le nouveau premier ministre français Raymond Barre à peu près telles qu'elles l'étaient sous le gouvernement Chirac.

Dans ce gouvernement, dont la composition détaillée sera connue en fin d'après-midi, M. Raymond Barre se propose de donner un poste de ministre d'Etat à chacune des quatre tendances et un gaulliste, M. Olivier Guichard, aurait déjà accepté.

Chez les gaullistes, on assiste à un début de cassure. Un certain nombre de leaders gaullistes et non des moindres, comme les anciens premiers ministres Michel Debré et Jacques Chaban-Delmas, reprochent à M. Chirac les propos désobligeants à l'égard du chef de l'Etat prononcés mercredi matin par M. Chirac au moment de l'annonce de sa démission et qu'ils estiment ne pas être "dans le style de la Vème République", créée par le général de Gaulle.

Une pareille cassure s'était produite en 1952 lors du "vieillessement" du RPF, le rassemblement gaulliste créé par le général de Gaulle pendant sa période d'opposition à la IVème République.

De son côté, M. Chirac qui, selon son entourage, a mal accepté les reproches à peine voilés qui lui ont été faits par le président de la République mercredi soir dans son intervention télévisée songe fermement à participer au plus tôt à la vie politique. Il se présentera en automne prochain à une élection législative partielle dans son département d'origine de la Corrèze, où son suppléant démissionnera pour qu'il tente sa chance.

Des consultations politiques auxquelles a procédé hier le nouveau premier ministre, M. Raymond Barre, les milieux politiques informés ont tiré les conclusions suivantes: les quatre ministres d'Etat, c'est-à-dire les piliers du gouvernement, seraient MM. Olivier Guichard, gaulliste, qui occuperait le ministère de la Justice et serait

chargé de la coordination de la majorité, M. Lecanuet, centriste, qui quitterait le ministère de la Justice pour les Affaires sociales, M. Michel Poniatowski, républicain indépendant, qui garderait le ministère de l'Intérieur, et M. Michel Durafour, radical, ministre du Travail dans le gouvernement Chirac. Pour le ministère des Affaires étrangères, plusieurs noms ont été prononcés: ceux de M. Jean François Deniau, actuel ambassadeur à Madrid, de M. Alain Peyrefitte autrefois chargé de l'Information et auteur d'un livre "best-seller" mondial sur la Chine.

D'une manière symptomatique, le porte-parole du gouvernement sera en même temps porte-parole en titre de l'Elysée, unifiant ainsi pour une fois l'information politique et évitant la démonstration de désaccord éventuel entre l'Elysée et l'hôtel Matignon. Pour ce poste, on parle de M. Jean Philippe Lecat, gaulliste, et ancien ministre de l'Information.

Une question paraissait hier rester pendante, celle de l'attribution du ministère de la Défense, dévolu par le gaulliste Yvon Bourges mais pour lequel le ministre des Finances actuel, M. Jean-Pierre Fourcade (sans étiquette politique), aurait des vues après avoir été déçu de voir le président de la République considérer M. Raymond Barre comme "le meilleur économiste français", alors qu'il était lui-même ministre des Finances. Or, les gaullistes ont toujours été attachés à la continuité de leur présence à ce ministère.

Dans le cadre de l'élargissement de la majorité vers le centre-gauche, souhaité par le président Giscard d'Estaing, un ancien radical d'opposition, M. Henri Caillaud, maintenant leader d'un mouvement "pour la démocratie sociale", aurait un portefeuille dans le nouveau cabinet.

D'une manière générale, le changement politique n'a pas créé de trouble ailleurs que chez les gaullistes. La bourse de Paris a bien accueilli l'arrivée de M. Raymond Barre à Matignon. La hausse de la cote a atteint trois pour cent en moyenne en fin de séance.

Dix ans de lutte en Namibie l'ont convaincue

La SWAPO "arrachera" l'indépendance

DAR ES SALAAM (Reuter) — A l'occasion du dixième anniversaire du déclenchement de la lutte armée aux frontières de la Namibie, la SWAPO a annoncé hier son intention de multiplier ses opérations pour arracher l'indépendance du territoire toujours administré par l'Afrique du Sud.

"Si l'Afrique du Sud va de l'avant avec son plan de prétendue indépendance pour ses fantoches, nous irons tous dans la brousse pour combattre les Boers et leurs fantoches comme nos camarades l'ont fait au Vietnam", a déclaré hier un porte-parole de la SWAPO.

Le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a déclaré de son côté, que les propositions communiquées par le gouvernement sud-africain au sujet de l'avenir de la Namibie étaient "bien en deca des conditions essentielles stipulées par l'ONU pour l'autodétermination et l'indépendance du territoire et ne correspondaient pas aux nécessités de la situation".

"L'Afrique du Sud, a dit M. Waldheim, doit abandonner son attitude unilatérale et reconnaître que la coopération avec l'ONU est indispensable pour résoudre le problème d'une manière satisfaisante pour la population de Namibie et la communauté internationale".

Pour sa part, le président Kenneth Kaunda s'en est pris avec véhémence aux grandes puissances, les accusant de faire preuve de duplicité dans leur politique en Afrique australe. Visiblement ému et souvent au bord des larmes, le chef de l'Etat de Zambie, qui inaugurerait en compagnie de M. Sam Nujoma, président de l'Organisation populaire du Sud-Ouest africain (SWAPO), l'école d'administration de Namibie à l'occasion du dixième anniversaire du déclenchement de la lutte armée par la SWAPO, a estimé que les efforts déployés pour trouver des solutions pacifiques aux problèmes de l'Afrique australe avaient été vains.

"Désormais, nous lutterons", a-t-il dit dans un discours prononcé devant les chefs des missions diplomatiques accrédités à Lusaka. L'école d'administration de Namibie, gérée par les Nations unies, a pu être construite en grande partie grâce à des dons des pays occidentaux. "Je ne puis comprendre cela", a déclaré le président Kaunda. "Vous contribuez à la construction d'un institut comme celui-ci, mais vous soutenez l'Afrique du Sud. Quel genre de gens êtes-vous? Des chrétiens? Certainement pas".

Le chef de l'Etat zambien a prédit que

la SWAPO remporterait la victoire finale en Namibie. "Si les principes ne parviennent pas à vous convaincre, soyez convaincus par le fait que la SWAPO l'emportera. Dites à vos gouvernements d'être guidés par la peur de voir la SWAPO gagner sans que vous puissiez l'en empêcher".

Aux pays entretenant encore des liens avec l'Afrique du Sud, il a demandé de rompre "immédiatement toute forme de collaboration politique, économique, militaire, culturelle et autres avec ce régime hostile aux intérêts du peuple namibien".

L'engagement du président Kaunda d'ouvrir la "lutte" constitue un durcissement sensible de sa politique, jusqu'ici essentiellement tournée vers des solutions négociées. Toutefois on notait ces derniers temps une irritation croissante face au piétinement des efforts en vue d'un règlement des problèmes en Afrique australe.

Pour sa part, M. Nujoma a réaffirmé la position de son mouvement en ce qui concerne l'indépendance de la Namibie dans son intégrité territoriale, et rejetant les propositions de la conférence constitutionnelle de Windhoek pour l'indépendance du territoire au 1er janvier 1979.

Il a en outre accusé les grandes puissances, citant notamment la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale, de collaboration avec l'Afrique du Sud, en assurant qu'elles avaient "accru leur aide militaire, financière, politique et diplomatique au régime de Vorster".

Liban: la partition de fait est-elle déjà irréversible ?

NICOSIE (AFP) — Pour la première fois depuis des semaines, les deux radios progressiste et fidèle au président Soleiman Frangie s'accordaient à estimer, hier en fin d'après-midi, que la situation sur le terrain au Liban était relativement calme.

Ainsi, Radio-Amchit (fidèle au président Frangie) annonçait que les "bombardements aveugles" des quartiers résidentiels de Beyrouth "avaient pratiquement cessé", mais que des accrochages intermittents et des échanges d'obus avaient eu lieu dans la région sud-est de Beyrouth, ainsi que dans le nord du Liban, entre Zghorta, village natal du président Frangie, et Tripoli, capitale du Liban-nord (sous contrôle progressiste). La radio a ajouté que des accrochages ont également eu lieu dans certaines zones du Mont-Liban, autour des localités de Mtein et Aintoura (progressistes).

De son côté, la radio progressiste libanaise a confirmé en début de soirée que "les bombardements aveugles ont nettement diminué", estimant que "cet aspect positif pourrait se répercu-

ter favorablement sur les autres fronts". La radio a également confirmé les accrochages intermittents dans la banlieue sud-est de Beyrouth.

Auparavant, selon des informations concordantes, le front du vieux centre de Beyrouth, totalement saigné par la guerre civile, a connu un embrasement général dans la nuit de mercredi à jeudi. Toutes sortes d'armes lourdes ont été utilisées.

Les habitants des quartiers de Beyrouth-ouest ont, à la faveur du silence total de la nuit, suivi cette dure bataille dont le bruit ne s'est estompé que vers les premières heures de la matinée. Les échanges de tirs se sont étendus par intermittence tout le long de la ligne de démarcation qui sépare Beyrouth en deux, pour s'intensifier à la sortie sud de la capitale, dans le secteur Chiah-Ain Remmaneh. Les informations fournies par les parties en conflit concernant leurs positions dans ce quartier étaient hier matin, contradictoires.

Tall Zaatar, Jisr el-Basha et Nabba — a considérablement renforcé le concept d'un Etat maronite, débarrassé des avant-postes palestiniens et musulmans. La réponse des Palestiniens à la chute du camp de Tell Zaatar a été d'installer leurs réfugiés à Damour, une ville chrétienne du sud qui a été pillée et vidée de ses habitants en janvier dernier.

Au niveau administratif, les chrétiens semblent s'être révélés les plus efficaces dans l'organisation des services publics tels que les postes, la voirie, le maintien de l'ordre et l'approvisionnement. En fait, l'administration chrétienne a mis en place de véritables ministères et posé les fondements d'une bureaucratie qui pourrait aisément devenir permanente.

En revanche, une récente proposition du leader progressiste Kamal Joumblatt pour l'établissement d'une administration à plein temps dans le secteur qu'il contrôle s'est heurtée au refus de ses alliés. Le fait que les progressistes ne soient pas apparemment en mesure de prendre en main l'administration de près d'un tiers du pays a contraint les Palestiniens à assumer la responsabilité de services tels que l'approvisionnement, l'ordre public et les communications.

Embarassés d'avoir à contrôler les Libanais sur leur propre territoire, ils s'efforcent de transférer progressivement ces fonctions aux leaders progressistes, mais ni les uns ni les autres n'ont fait preuve de beaucoup d'efficacité jusqu'à présent.

A l'est et au nord, les Syriens ont nommé des Libanais qui leur sont acquis à la tête de la nouvelle administration. Les transports internationaux sont une autre preuve de la tendance à la division du Liban, particulièrement depuis la fermeture du seul aéroport international du Liban, à Beyrouth-Ouest, tenu par les forces progressistes.

Ford et Carter séparés par seulement 10 points

NEW YORK (d'après Reuter et AFP) — De 23 points au début du mois, l'avance de M. Jimmy Carter sur le président Ford auprès de l'électorat américain est tombée à 10, si l'on croit le dernier sondage Gallup rendu public mercredi soir.

Gallup a interrogé 1.016 électeurs le week-end dernier, quelques jours après que le chef de la Maison-Blanche eut obtenu l'investiture du parti républicain. 49 pour cent ont déclaré qu'ils voteraient pour le candidat démocrate et 39 pour le président sortant.

Il y a deux semaines, M. Carter recueillait 56 pour cent des suffrages contre 33 à son adversaire. Les résultats du dernier sondage sont analogues à ceux publiés

mardi par l'Opinion Research Corporation de Princeton, New Jersey.

Ce résultat était attendu. La marge d'avance d'un candidat partant favori pour les élections présidentielles s'amenuise traditionnellement aussitôt son adversaire désigné (ce fut le cas lors de la convention de Kansas City pour M. Ford), car pour la première fois les deux principaux postulants à la Maison-Blanche sont identifiés face-à-face par les électeurs interrogés. Ainsi en 1964, l'avance de Lyndon Johnson sur Barry Goldwater avait fléchi d'après les sondages après la nomination de ce dernier par la convention républicaine. En 1968, le même phénomène s'était reproduit, cette fois au profit du candidat démocrate, Hubert Humphrey et aux dépens de Richard Nixon.

Tensions entre l'Eglise et les junte d'Amérique latine

QUITO (Reuter) — Les ecclésiastiques progressistes d'Amérique latine se posent des questions sur leur avenir à la suite de la mesure d'expulsion du gouvernement équatorien contre quinze évêques et trois prêtres étrangers, dont quatre évêques américains.

Les chefs spirituels catholiques avaient assisté à une réunion pastorale — de caractère essentiellement privé — à Riobamba (une ville située à 200 kilomètres au sud de Quito). Leur hôte était l'évêque de cette ville, Mgr Leonidas Proano, connu pour ses vues progressistes. Il s'est prononcé en faveur de la réforme agraire et des réformes sociales. La conférence elle-même réunissait des évêques et des prêtres américains, mexicains, boliviens, paraguayens, chiliens, péruviens et équatoriens.

Or, la junte militaire équatorienne, se départissant de ce qui avait été jusque-là un style de pouvoir relativement bienveillant, a agi avec une exceptionnelle sévérité contre la conférence de Riobamba.

Le 12 août, alors que la conférence en était à son troisième jour, une trentaine de policiers armés de mitrailleuses et de grenades, procédèrent à l'arrestation de tous les participants — 17 évêques, 22 prêtres, 5 religieux et 12 laïcs — qui furent détenus pendant toute une journée dans une caserne.

Le lendemain, avaient lieu les expulsions contre les ecclésiastiques étrangers, provoquant une tempête politique en Equateur et propageant beaucoup d'émotion en Amérique latine.

L'Eglise équatorienne, bien qu'elle ne fut pas directement en cause dans la conférence de Riobamba, étant donné qu'il s'agissait d'une réunion privée, a aussitôt condamné l'action du gouvernement.

Trois des évêques chiliens qui avaient participé à la réunion de Riobamba, eurent à essuyer des insultes tant physiques que verbales en regagnant Santiago. Il y avait parmi eux Mgr Enrique Alvear, un prêtre qui critique ouvertement le régime militaire chilien. Des pierres furent lancées contre la voiture à bord de laquelle avaient pris place les évêques. Ceux-ci ont déclaré que la manifestation d'hostilité dont ils avaient été l'objet à l'aéroport de San-

tiago avait été organisée par les membres de la DINA (les services de renseignements).

Reagissant avec vigueur, l'Eglise chilienne a déclaré que ceux qui avaient pris part à la manifestation contre les évêques s'étaient excommuniés d'eux-mêmes. Les évêques chiliens qui s'étaient rendus à Riobamba, réfutant les accusations de la presse progressiste selon lesquelles ils encourageaient la subversion de la gauche, déclarèrent que leur seul souci était de protéger les droits de l'homme.

Par ailleurs, en Argentine, plusieurs prêtres ont été tués par des coups de feu, vraisemblablement par des extrémistes de droite. L'Eglise argentine a, elle aussi, exprimé son soutien envers Mgr Vicente Zazpe, l'évêque de Santa Fe, qui se trouvait parmi les expulsés de l'Equateur.

Mgr Zazpe a souligné que si l'Eglise s'opposait au marxisme — une idéologie antichrétienne inhumaine et oppressive, a-t-il dit —, elle s'opposait aussi aux groupes anti-marxistes qui, sous n'importe quel prétexte, violent le droit fondamental à la vie.

En Equateur même, un certain nombre d'hommes politiques ont accusé le gouvernement d'avoir agi sans justification.

La junte équatorienne, sous la direction du vice-amiral Alfredo Poveda, a, quant à elle, justifié la mesure prise contre les participants à la conférence de Riobamba en affirmant que des documents subversifs y avaient été saisis. Selon le gouvernement équatorien, il s'agissait d'une réunion purement politique qui n'avait rien à voir avec les travaux de l'Eglise et qui empiétait sur les affaires intérieures du pays. Les autorités n'ont pas encore publié les documents en question.

Cependant, un groupe de prêtres qui ont assisté à la conférence et qui ont obtenu des copies des documents prétendument subversifs ont affirmé que l'action du gouvernement était injustifiée. Ils ont précisé que les documents avaient été rédigés par des Equatoriens, qu'ils avaient été distribués pour une lecture privée et non pour être discutés, enfin qu'il s'agissait de sujets pouvant légitimement intéresser l'Eglise.

L'un des documents — ils ont été mis à la disposition du correspondant de l'agence Reuter — déclare que si l'Eglise ne peut s'identifier à aucun parti politique et si elle ne recherche aucun pouvoir politique, toutes ses activités ont nécessairement des répercussions politiques.

Un autre document est une analyse historique de l'Equateur. Il décrit ce qu'il appelle l'injustice des systèmes industriels et agricoles dans ce pays où au moins la moitié de la population est analphabète et à l'écart du principal courant économique.

Le troisième document a trait à la situation politique en Equateur — un pays où la junte a promis de remettre le pouvoir aux civils en 1978 — et il émet les vœux progressistes selon lesquels un retour à la démocratie traditionnelle ne fera que servir les intérêts des riches et des diplomates, car la moitié analphabète de la population n'a pas le droit de vote. Il critique aussi ce qu'il appelle la domination culturelle des classes hispanophones sur les classes indigènes.

Les prêtres ont expliqué qu'aucun de ces documents n'avait de caractère contraignant sur la conférence de Riobamba. Il n'était pas question que chacun tombât d'accord sur tous les points.

Dans une lettre au pape Paul VI, les dix-sept évêques qui avaient été arrêtés ont souligné que leur conférence s'était réunie pour des motifs pastoraux, afin de réfléchir sur les problèmes de leurs diocèses dans le contexte de l'histoire latino-américaine.



Quand tout est dit et fait du V.O. c'est du V.O.

Y penser c'est aussi aider OXFAM

Le Conseil des arts termine son exercice avec un excédent

Le Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal, présidé par le journaliste Roger Champoux, a terminé son exercice financier (au 30 avril 1976) avec un excédent de \$281,811, sur un budget global de \$1,369,467. La moitié environ des revenus du conseil provient de la ville de Montréal; et l'autre partie des corporations municipales de l'île de Montréal.

Le Conseil de 21 membres, fondé en 1950, a accordé du-

rant cette période, des subventions à divers organismes culturels montréalais totalisant \$1,014,119. De cette somme, quelque \$376,000 sont allés aux troupes de théâtre, \$309,000 à la musique, \$169,000 aux arts plastiques et aux musées, \$142,000 aux troupes de ballets. Cependant, on n'a accordé que \$10,000 à la distribution cinématographique et dépenses diverses et \$6,600 à la littérature. Dans son rapport, le Conseil se plaint de man-

quer de fonds pour aider les organismes naissants.

Les subventions de plus de \$50,000 ont été accordées, durant cette période, au Centaur Foundation For The Performing Arts (\$60,000), à la Fondation du théâtre du Nouveau Monde (\$85,000), aux Grands Ballets canadiens (\$100,000), à l'Orchestre symphonique de Montréal (\$180,000), et au Théâtre du Rideau Vert (\$65,000).

Les organismes qui ont reçu \$20,000 et plus sont: The Centaur Foundation For the Performing Arts (Saidye Bronfman), la Compagnie de Quat'Sous, l'Ecole nationale de théâtre du Canada, l'Institut international de musique du Canada, la Compagnie Jean Duceppe, la Nouvelle compagnie théâtrale, l'Orchestre de chambre McGill et le Théâtre international de Montréal La Poudrière.

Par ailleurs, trois nouveaux membres ont été admis au sein du conseil. Il s'agit de MM. Guy Carmel, ingénieur-conseil, ex-comédien et mélomane; Gilles Potvin, critique musical et membre du service International de Radio-Canada et du juge Jean-Paul Verschelden, musicien et mélomane.

Depuis 20 ans, le conseil a accordé plus de \$8.7 millions en subventions.

la boîte à échos

La compagnie France Film lance, à compter du 27 août, aux cinémas Chevalier et du Complexe Desjardins un film de Marco Ferreri, *La dernière femme*, interprété par Gérard Depardieu, aux prises avec la libération de la femme. Pour résoudre son problème, il en viendra à une solution des plus radicales. Ferreri a également réalisé *La grande Bouffe et Touche pas la femme blanche*.

Durant le mois de juillet, le Bureau de surveillance du cinéma, organisme gouvernemental qui doit approuver le

visionnement des films à travers le Québec, a accepté au total 65 longs métrages. De ce nombre, 24 étaient de langue française, 25 sous-titrés en français, 36 de langue anglaise et quatre sous-titrés en anglais. Pour ce qui est des courts métrages, il n'en a visé que deux. Parmi les 24 films en langue française, un provenait du Québec, neuf de la France, un des États-Unis et huit avaient été tournés originellement en langue étrangère. Parmi les 36 films de langue anglaise, 20 provenaient des États-Unis, six du Commonwealth, six de la France et trois d'origines diverses.



Les fêtes du tricentenaire de la ville de Lachine qui se déroulent jusqu'au 6 septembre offrent plusieurs spectacles. Aujourd'hui, monsieur Pointu se produira à 19 h dans la cour de l'école Savaria; à 21 h, la Tête de Normande Sainte-Ongé, un film québécois, sera présenté au cinéma de la promenade. Samedi, un bal d'époque se déroulera à la polyvalente Dabé-Viau à 18 h 30. Dimanche, du folklore sera présenté à 19 h sur la grande scène de l'église tandis qu'à 21 h, un concert lyrique avec André Turp et Robert Savoie aura lieu à la Vieille brasserie. Lundi le 30 août, il y aura un spectacle de variétés à 21 h à la grande scène et mardi, un récital d'orgue par Henri Leroux à l'église des Saints-Anges. Mercredi, la ville de Lachine a organisé un spectacle du troisième âge sur la grande scène à 19 h 30, avec Muriel Millard, Ovide Légaré, Allan Mills et Jean Rafa, et une soirée ukrainienne, à 21 h. Jeudi, un autre concert lyrique se déroulera à la Vieille brasserie et une comédie historique sera offerte à 21 h sur la grande scène.

A CBF 690, *Raconte-moi la mer*, en provenance de la Gaspésie, parlera de la grande aventure du saumon de l'Atlantique. C'est à 17 h 30 le dimanche 29 août. A 18 h 20, à gens de mon pays le directeur du musée du Québec, M. Laurent Bouchard, sera interrogé par Marc Bergeron. Également, du lundi au vendredi, Jazz et blues à 22 h 30.

Un récital de piano par Paul Bempéchat sera présenté à la Christ Church Cathedral, 1440, avenue Union, à Montréal, le 8 septembre. M. Bempéchat jouera des œuvres de Haydn, Beethoven et Chopin. C'est à 12 h 20. L'entrée est gratuite.

La Galerie Sir George Williams, de l'Université Concordia, a rendu public son programme d'exposition pour l'année.

Ainsi, du 16 septembre au 5 octobre, elle exposera à la galerie Weissman des œuvres de Henry Sandham (1842-1912) et à la galerie One, des sculptures de Ruth Beer.

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
PIERRE DAVID présente

Les Galettes de Pont-Aven

Truculent Jean-Pierre libertin
Soyez d'accord Claude Pieplu
SEM: 7.30 - 9.30 Bernard Fresson
SAM: DIM: Un film écrit
1.30 - 3.30 - 5.30 et réalisé par
7.30 - 9.30 Joël Sena

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6080

5 OSCARS Hollywood 14 ANS

JACK NICHOLSON
un film de **MILOS FORMAN**

"VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU"

CHAMPLAIN 2
12.00-2.10-4.35-7.00-9.25
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1885

CREMAZIE
12.00-2.10-4.35-7.00-9.25
ST-DENIS CREMAZIE 388-4210
Le Rex - St-Jérôme

LA BÊTE DE BOROWCZYK EST LE KING KONG DE L'ÉROTISME 18 ANS Adultes

— LE FIGARO

La Bête est un film érotique d'une inspiration digne des œuvres les plus audacieuses mais aussi les plus belles de la littérature et de la peinture.

— FRANCE SOIR

La Bête se révèle en tous points supérieure aux Contes Immoraux.

— CHARLIE HÉROD

Borowczyk est un artiste qui construit par sa mise en scène tout un cérémonial de beauté, d'étrangeté, d'horreur, de folie, de sang et de mort.

— LE MONDE

PARISIEN: 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.30. SAMEDI DERNIER SPECTACLE: 11.20, 1.20, 3.15, 5.20, 7.20, 9.15.

UN FILM DE VALERIAN BOROWCZYK
avec SIRPALANE, PIERRE BENEDETTI en COULEUR

5 cinémas **Le Parisien** 400 Ste-CATHERINE 866-3856

RIVOLI 2 ST-DENIS & BELANGER 277-3125

À VOIR ET À REVOIR ENCORE! POUR TOUS

"HAROLD ET MAUDE" représente une joie de vivre indescriptible pour tous. Une satire incroyable sur le militarisme, les psychiatres, la programmation sur ordinateurs et beaucoup plus.

Harold et Maude

AVEC: BUD CORT
RUTH GORDON

Musique de **CAT STEVENS**

COULEUR
UN FILM DE HAL ASHBY

Un mode de vie soucieux d'excellence et d'élévation personnelle. La grandeur de l'amour et la liberté.

Jonathan Livingston le goéland

UN FILM DE HAL BARTLETT

Musique de **Neil Diamond**

Sam.: dernière rep. complète: 9h.35

Salle climatisée

Cinéma 7art
722 0302
3180 rue BELANGER

Harold et Maude
Sem.: 9.35
Sam.: 5.25 - 9.35
Dim.: 1.50 - 6.00 - 9.55

Jonathan
Sem.: 7.30
Sam.: 7.30
Dim.: 3.50 - 7.45

A L'AFFICHE POUR TOUS

LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITE!

500,000 PARISIENS L'ONT VU!

- Une réussite miraculeuse.
- Riche en gags d'un comique irrésistible.
- Un véritable régal pour le public.
- Un film rare plein de tendresse et de fraîcheur.
- Un film à voir.

LE QUOTIDIEN DE PARIS
JOURS DE FRANCE MATCH ★★

un film de **françois truffaut**

L'argent de poche

1.15 - 3.15 - 5.15
7.30 - 9.30

CARREFOUR
STE-CATHERINE-BLEURY 866-8057

SALLE RESNAIS **elysée**
35 MILTON 842-6053

HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30 - 9.30
SAMEDI 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 10.00
DIM. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

PourTous

Grand Prix Spécial du Jury Festival de Cannes

Prix de la critique Internationale

Prix Jean Cocteau

Prix Ocuménique

"Une oeuvre unique par son inspiration, par sa réalisation, par son interprétation" — France Soir

"... d'une singulière beauté... bouleversant" — Paris Match

"Une remarquable réussite" — Cahier du Cinéma

"Un cri du coeur et de l'âme" — Le Provençal

"Un chant fraternel, un poème émouvant" — Le Monde

"L'interprétation de Bruno S. est au-delà de toute description, de toute appréciation... ce film est un choc" — Telerama

"Un violent assaut contre la bonne conscience des civilisés" — Quotidien de Paris

UN FILM DE **WERNER HERZOG**
AVEC **BRUNO S.**

l'enigme de KASPAR HAUSER
V.O. S.T. FRANÇAIS

SALLE EISENSTEIN

Belle POUR TOUS

un film de **ANDRE DELVAUX**

JEAN-LUC BIDEAU
DANIELE DELORME

UN FILM DE **MARCO FERRERI** 18 ANS Adultes

GÉRARD DEPARDIEU
ORNELLA MUTI

La dernière Femme

Dès DEMAIN!

CINEMA COMPLEXE DESJARDINS
TEL: 288-3141

CHEVALIER
1590 rue St Denis 845-3222

APPARTEMENT A LOUER 14 ANS

Immeuble tranquille Meuble 2 pièces Locataire précédent s'est suicidé.

"CHINATOWN" de Roman Polanski nous montrait le côté noir de la corruption.

"REPULSION" fouillait un esprit pervers.

"LE BÉBÉ DE ROSEMARY" nous enfonçait dans l'occultisme

Maintenant, "LE LOCATAIRE" de Roman Polanski... quelque chose de neuf... qui glace vraiment.

Roman Polanski va très loin... et vous emmène avec lui.

Paramount Pictures présente un film de **ROMAN POLANSKI**

LE LOCATAIRE

avec **ISABELLE ADJANI**
MELVYN DOUGLAS **JO VAN FLEET** **SHELLEY WINTERS**

Version française de "THE TENANT"

DÈS AUJOURD'HUI!

5 cinémas **Le Parisien** 480 Ste-CATHERINE 866-3856

5 cinémas **LAVAL** 688-7776

GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129

VERSAILLES 7265 SHERBROOKE E. 353-7880

PARISIEN: 12.10, 2.25, 4.40, 6.55, 9.10. SAMEDI, DERNIER SPECTACLE: 11.25, 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 10.00
LAVAL: SEMAINE: 6.30 à 8.50. SAM. & DIM.: 1.50, 4.10, 6.30, 8.10, 9.30. DERNIER SPECTACLE: 11.05. GREENFIELD: SEM.: 6.20 à 8.45, SAM & DIM.: 1.30, 3.50, 6.20, 8.45. VERSAILLES: SEM.: 6.25 à 8.45. SAM. & DIM.: 1.45, 4.05, 6.25, 8.45.

IL EST ÉTUDIANT, ELLE EST JOURNALISTE, ILS S'AIMENT...
UN JOUR, ILS PARTENT EN RANDONNÉE!
CETTE SIMPLE BALLADE DEVIENT VITE UNE MISSION INFÉRNALE;
CONTRE EUX SE DÉCHAÎNENT DES FORCES TERRIFIANTES,
ET À CHAQUE DÉTOUR DE LA ROUTE,
LA MORT EST AU RENDEZ-VOUS...
ET CE VOYAGE DEVIENT UN

CAUCHEMAR VERS L'INCONNU

v.f. de SHADOW OF THE HAWK

A L'AFFICHE

JAN-MICHEL VINCENT **MARYLIN HASSETT**
"LA ROUTE DE LA VIOLENCE" ("L'AUTRE VERSANT DE LA MONTAGNE")

— Columbia Pictures présente une production John Kermey avec Jan-Michel Vincent, Marilyn Hassett, Chief Dan George - Scénario de Norman Thaddeus Wayne et Herbert J. Wright - Produit par John Kermey, producteur exécutif Henry Gellis - réalisé par George McCowan une production Centre International cinématographique / Rising Road Production.

AUSSI: 2e FILM À CHAQUE CINÉ

BERRI **MERCIER** **VERDUN**
ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115 STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224 3841 WELLINGTON 768-2092

CINÉ-PARC ST-JÉRÔME **CINÉ-PARC VAUDREUIL** **CINÉ-PARC ODEON**
AUTOROUTE DES LAURENTIDES, SORTIE 27 OUEST 436-4773 455-5154 861-0659 523-9751 655-0692
ST-JEAN TRANS-CANADIENNE SORTIE (ST-BRUNO) 60

Selon les garderies privées

Les parents à faible revenu seront pénalisés par la directive du MAS

par Renée Rowan

Les quelque 125 participants à la session de perfectionnement organisée cette semaine par le ministère des Affaires sociales à l'intention des directrices et directeurs des centres de garde à travers la province, ont fait parvenir, hier, au ministre Claude Forget, un télégramme de protestation contre la directive émise ces jours-ci par le MAS concernant le programme d'aide financière pour les enfants en garde.

Cette directive qui limite l'aide "aux seuls jours réels de présence des enfants en garderie" aura pour effet, en plus de compliquer l'administration des centres de garde, d'entraîner des abus nuisibles à la santé des enfants, commente un des porte-parole du groupe réuni depuis lundi à la Faculté des sciences de l'éducation, à l'Université de Montréal.

Les directrices et directeurs de garderies inscrits à cette session de perfectionnement d'une durée de cinq jours notent, dans leur télégramme au ministre Forget que la directive qui doit entrer en vigueur avant la fin du mois d'août constitue "un net recul par rapport au programme existant". L'assemblée demande au ministre de reconsidérer cette directive qui pénaliserait une fois de plus la population à faible revenu étant donné que la garderie devra faire payer les jours d'absence par les parents.

Le ministre Forget doit assister aujourd'hui à la plénière

qui clôturera cette session de perfectionnement pour y recueillir les recommandations de l'assemblée. Les participants à la rencontre s'attendent à ce que le ministre apporte une réponse à leur télégramme.

Les directrices et directrices des garderies de la province sont en complet désaccord avec cette nouvelle directive du MAS. Ce sont, pour la très grande majorité, des directrices de garderies privées puisque dès le début de la semaine le groupe SOS garderies — garderies populaires — décidait de boycotter la session.

"A toutes fin utiles, expli-

que un des porte-parole du groupe, cette directive ne fera qu'inciter les parents à nous envoyer des enfants malades... et l'on peut facilement comprendre la situation où les plonge le ministère."

Les parents dont un enfant est malade, devront payer pour chaque jour d'absence une somme absolument en dehors de leur budget. Ainsi, par exemple, dans une garderie où le coût est de \$8 par jour, les parents qui reçoivent de l'aide du gouvernement devront, en plus de payer leurs \$3 réguliers, ajouter les \$5 d'aide du gouvernement, sans compter les frais de garde que la mère au travail devra, en outre, dé-

boursier pour faire garder à la maison son enfant malade ou perdre sa journée de travail si elle doit rester auprès de son enfant.

"Nos budgets, soulignent les directrices et directrices de garderies, sont déjà suffisamment compressés que l'on ne peut se permettre de perdre ce \$5 par jour que versait jusqu'à maintenant le gouvernement, même quand un enfant était absent. Cette situation est tout simplement inacceptable, proteste le groupe. Nous sommes des gens modérés, mais nous avons une conscience professionnelle: c'est la santé des enfants qui est en cause."

La FAAC tentera de regrouper tous les gens du spectacle

par Claude Gauthier

Le Syndicat national du cinéma qui réunit environ la moitié des 600 techniciens du cinéma de Montréal, a accepté en majorité lors d'une assemblée générale, de se joindre, à l'invitation de l'Union des Artistes (UDA) à la Fédération des auteurs et artistes du Canada (FAAC). Fondée en 1960, cette fédération ne compte qu'un seul groupe, l'UDA elle-même, depuis deux ans.

Cette fédération qui regroupait antérieurement des sections de Québec, Hull et

Sherbrooke de l'Union des artistes ainsi que la Société des auteurs, changera de nom en celui de Fédération des artistes et artisans du Canada afin de tenter de regrouper toutes les associations d'artistes et d'artisans du Québec. Il semble déjà que certains groupes, comme les réalisateurs, aient manifesté le désir de se joindre à une FAAC revitalisée, qui tiendra d'ailleurs un congrès d'ici quelques semaines pour reformuler ses statuts et buts.

Selon le président du SNC, le cinéaste Michel Brault, la remise en marche de la fédération et le regroupement de tous les gens du spectacle en une fédération, démontreront les liens de solidarité et les intérêts communs du groupe.

On sait que le monde du cinéma montréalais subit présentement un conflit de travail depuis le début du mois, en raison de la volonté de l'Association des producteurs de films du Québec (APFQ) qui regroupent une quarantaine des 80 compagnies de cinéma de la métropole, de ne pas reconnaître la nouvelle convention collective de travail des techniciens-pigistes du SNC.

Cinq maisons de production ont, obtenu au début du mois une injonction, contre le Syndicat national du cinéma et quatre membres de son exécutif, dans le but de contrer le piquetage, les actes de boycottage et le harcèlement entrepris par les techniciens devant les lieux de tournage. L'addition de la cause a été reportée au 15 septembre.

Les négociations achoppent sur un protocole d'entente préliminaire que l'APFQ voudrait voir signer par le SNC.

Les producteurs n'ont pas non plus, répondu à l'invitation du syndicat faite lundi dernier pour faire intervenir le

juge Robert Cliche dans le dossier. L'Union des artistes présidée par M. Robert Rivard ainsi que l'Association des réalisateurs de films du Québec (ARFQ) ont, en outre, offert il y a quelques jours, leurs services aux deux associations pour régler au plus tôt le conflit.

Par ailleurs, le Syndicat général du cinéma et de la télévision-ONF (secteur production française) a condamné lors d'une réunion spéciale le recours à l'injonction des cinq maisons de production de Montréal. Le syndicat souhaite, pour le plus grand bien du cinéma québécois, la reprise effective des négociations sous la conduite d'un médiateur tel que le juge Cliche. Le syndicat du secteur français de l'Office national du film, qui constitue l'un des cinq groupes de syndiqués de l'ONF totalisant quelque 380 personnes, a aussi décidé d'interdire aux quatre cinéastes délégués de la production française auprès du comité du programme de l'ONF (organisme patronal-syndical) de siéger au comité pour tout projet provenant d'un membre de l'association des producteurs qui ne se serait pas désolidarisé des compagnies qui ont eu recours à l'injonction. Le syndicat a aussi demandé à ses membres de ne pas travailler, pour le moment, dans le secteur de l'industrie privée, en guise de solidarité avec les 280 techniciens-pigistes du SNC.

D'autre part, depuis le début du conflit, le Syndicat national du cinéma a exclu de ses rangs 17 de ses membres qui ont, depuis le début d'août, accepté de travailler dans diverses maisons de production sans avoir fait respecter le nouveau contrat collectif de travail.

ATWATER I: Niveau métré Alexis Nihon 935-4246. "Shadow of the Hawk" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.15
ATWATER II: Niveau métré Alexis Nihon 935-3313 "Midway" 7.30, 9.30
AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmont 937-2747 "Hawkins" 12.30, 3.15, 5.50, 8.25
BEAVER: 5117 avenue du Parc 824-8322 "Sagittaire" 12.00, 2.10, 4.35, 7.00, 9.25
1.45, 4.35, 7.30, 10.10
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Cauchemar vers l'inconnu" 3.00, 6.20, 9.40 "Aloha Bob et Rose" 1.20, 4.40, 8.00
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2723 (Salle I): "Drivance" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II): "Innocence and Desire" "The Governors"

CARREFOUR: 318 rue Ste-Catherine 866-8057 "L'argent de poche" 1.15, 3.15, 5.15, 7.30, 9.30
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I): "L'autre versant de la montagne" 2.30, 6.20, 10.00 et "La kermesse des aigles" 7.00, 9.00
CINEMA A.M.: 900 Romper Room 530 Karen's Yoga 10.00 The Community 10.25 Take Kerr 10.30 Ed Allen 11.00 The Joyce Davidson Show 11.30 The Art of Cooking 12.00 Pay Cards 12.30 Magic Tom's Road Show 1.00 Summer Theatre "World without sun" (documentaire 1965)

2.30 What's the good word 3.00 Another World 4.00 Celebrity Dominos 4.30 Definition 5.00 It's Your Move 5.30 The Price is Right 6.00 Pulse 7.00 Sanford and Son 7.30 Friday Mystery Movie: "McCloud: The man with the Golden Hat"

8.30 Grand old country 10.00 The best of Kojak 11.10 National News 11.35 Perfecta 6/36 12.00 The Twelve Midnight Movie: "They might be giants" (comédie 1971)

2.00 Sign-off
CFCF 12
3.50 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Karen's Yoga
10.00 The Community
10.25 Take Kerr
10.30 Ed Allen
11.00 The Joyce Davidson Show
11.30 The Art of Cooking
12.00 Pay Cards
12.30 Magic Tom's Road Show
1.00 Summer Theatre "World without sun" (documentaire 1965)

2.30 What's the good word 3.00 Another World 4.00 Celebrity Dominos 4.30 Definition 5.00 It's Your Move 5.30 The Price is Right 6.00 Pulse 7.00 Sanford and Son 7.30 Friday Mystery Movie: "McCloud: The man with the Golden Hat"

8.30 Grand old country 10.00 The best of Kojak 11.10 National News 11.35 Perfecta 6/36 12.00 The Twelve Midnight Movie: "They might be giants" (comédie 1971)

2.00 Sign-off
CFTM 10
9.55 Horaire-Bienvenue
10.00 A la bonheur
11.30 Fanfan Dédé
12.00 Patof raconte
1.30 Les tannants
1.30 Ciné-vendredi
"Aventures de Guillaume Tell" (légende historique—Italien 1949) ■
2.00 Pour vous mesdames
4.00 Patrice
4.30 Les cadets de la forêt
5.00 Thierry la Fronde
5.30 Thibaud
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Comédie musicale: "Les rois de la couture" (comédie musicale—Américain 1952)
8.30 Auto-patrouille
10.00 La corne d'abondance
10.15 Point d'orgue
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Sans pantofoles
"Bunny Lake a disparu" (drame psychopathologique—Américain 1965) ■
1.00 Sans pantofoles
"Tokyo Joe" (espionnage—Américain 1969) ■
2.30 Le 10 vous informe

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "La dernière femme" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 "Silence on tourne" 12.00, 2.25, 4.15, 6.05, 7.56, 9.45 (Salle IV) "L'important c'est d'aimer" 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.35
COTE-DES-NEIGES: 6000 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I) "Harry and Walter go to New York" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Murder by Death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CREMAZIE: 861 St-Denis 388-4210 "L'autre versant d'un nid de coucou" 12.00, 2.10, 4.35, 7.00, 9.25
DAUPHIN: 2366 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Les galettes de Pont-Aven" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "La course à l'échelle" 7.30, 9.30
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Resnais) "L'enigme de Kaspar Hauser" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Belle" 7.30, 9.30
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-8707 "All the

president's men" 12.55, 3.30, 6.05, 8.40
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa "747 en perdition" 7.30 et "Tremblement de terre" 9.15
MERCIER: 436 Ste-Catherine E. 255-6224 "Cauchemar vers l'inconnu" 6.30, 9.35 "Aloha Bob et Rose" 8.05
MONKLAND: 5505 Montclair 489-3579 "Ode to Billy Joe" 1.20, 5.15, 9.20 "Allyce doesn't live here anymore" 1.30, 7.15
OUTREMENT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "Swept away" 7.00 "Seven beauties" 9.30 "Phantom of the paradise" 12.00 p.m.
PARADISE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Gumball rally" 1.00, 3.05, 5.10, 7.20, 9.20
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Survive" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle II) "Drum" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle III) "La bête" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle IV) "Le locataire" 12.10, 2.25, 4.40, 6.55, 9.10 (Salle V) "St-Yves" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10
PIERROT: 1590 rue St-Denis 845-3222 "Shobizeness" 1.30, 3.35, 5.25, 7.25, 9.25
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4566 "Silent movie" 7.30, 9.10
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 5Petit cinema) "All the president's men" 1.05, 3.40, 6.10, 8.45
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Face to face" 12.05, 2.45, 5.45, 7.10, 9.25
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 842-4215 "Waterver happened to Miss September" 12.00, 2.55, 5.45, 8.35 et "Muddy Mama" 1.35, 4.25, 7.15, 10.00
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Breaking point" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25
SNOWDON: 5225 Decarie 842-1322 "Haw mps" 6.15, 9.10
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Drum" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15
VERDUN: 2341 Wellington 768-2092 "L'autre versant de la montagne" 6.10, 9.40 et "La kermesse des aigles" 12.00, 2.10, 4.10, 6.10, 8.10, 10.10
VILLEMARIE: 8405 St-Denis 388-5577 "L'autre versant de la montagne" 2.20, 6.00, 9.35 et "La kermesse des aigles" 12.00, 4.10, 7.50
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount, 921-1677 "The Team" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Monty Python and Holy grail" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 2455 Maisonneuve 879-4349 Reliche.

à 14 h en français et à 16 h anglais
THEATRE DE LA MARJOLANE: (Eastman) 297-2862 "Les héros de mon enfance" de Michel Tremblay
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-6863 "L'œuvre-belle" de Victor Lanoux 21 h 00 tous les soirs. Reliche: dim. et lundi
THEATRE PORT-ROYAL: Reliche
THEATRE DES PRALINES: (Rivière des Prairies) 756-6599 "Le veau voir Moussou" de V. Katalay — du mardi au vendredi 21 h Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Reliche: dim. et lundi
THEATRE DE QUATROUS: 200 E. Avenue des Pins 845-7277 Reliche
THEATRE DE SUN VALLEY: (Ste-Adèle) 229-3514 "L'oeuf à la coque" de Marcel Frank du mardi au vendredi 21 h Samedi 20 h et 22 h 30 Dim 20 h. Reliche: lundi

1177 "Ménage à quatre" d'A. Laroché. M. Hébert et R. Lavoie. Dim. lundi et mardi 21 h
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTRÉAL: 320 Notre-Dame E. 879-1306 "Garden Party" 22 h 00
THEATRE DE LA FENIERE: (Ancienne Lorette) "La Baraka" de Michel André. Tous les soirs à 21 h. Reliche: lundi
THEATRE DU HOLA: 15 rue des Peupliers St-Basile 858-0901 "Les célébrations" de St-Basile 377-3222 "Hermine" de G. Magnier du mardi au vendredi: 21 h. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Reliche: dim. et lundi
THEATRE DES MARIONNETTES DE LA POUILLERIE: "Le petit monde de l'île Ste-Hélène" M. Fréchette du mercredi au samedi

BATEAU THEATRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-le-Richelieu) 584-2228 "Dites-le avec des fleurs" de Marcel Dubé et Jean Barbeau. Sur semaine: 21 h. Samedi: 19 h et 22 h. Dim.: 20 h. Reliche: lundi
NOUVELEU COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Blaire 866-1994 Reliche
PIERROT DE STE-AGATHE: 326-3655 Gilles Vigneault. Semaine et dim.: 21 h. 00. Samedi: 20 h. et 22 h. Reliche: lundi
LA POUILLERIE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "Alpha Beta" (de E.A. Whitehead avec Dawn Greenhalgh et Ted Follows) du mardi au vendredi: 20 h 30, samedi: 19 h 30 et 21 h 30. Reliche: dim. et lundi
SALLE WILFRID PELLETIER: Reliche
THEATRE THEATRE: (St-Sophie-de-Lacorne) 436-1304 "La grande Aurore" de Serge Mercier du mercredi au samedi: 21 h. 00
THEATRE DE LA BRUNANTE: (Magog) 843-

1177 "Ménage à quatre" d'A. Laroché. M. Hébert et R. Lavoie. Dim. lundi et mardi 21 h
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTRÉAL: 320 Notre-Dame E. 879-1306 "Garden Party" 22 h 00
THEATRE DE LA FENIERE: (Ancienne Lorette) "La Baraka" de Michel André. Tous les soirs à 21 h. Reliche: lundi
THEATRE DU HOLA: 15 rue des Peupliers St-Basile 858-0901 "Les célébrations" de St-Basile 377-3222 "Hermine" de G. Magnier du mardi au vendredi: 21 h. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Reliche: dim. et lundi
THEATRE DES MARIONNETTES DE LA POUILLERIE: "Le petit monde de l'île Ste-Hélène" M. Fréchette du mercredi au samedi

à 14 h en français et à 16 h anglais
THEATRE DE LA MARJOLANE: (Eastman) 297-2862 "Les héros de mon enfance" de Michel Tremblay
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-6863 "L'œuvre-belle" de Victor Lanoux 21 h 00 tous les soirs. Reliche: dim. et lundi
THEATRE PORT-ROYAL: Reliche
THEATRE DES PRALINES: (Rivière des Prairies) 756-6599 "Le veau voir Moussou" de V. Katalay — du mardi au vendredi 21 h Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Reliche: dim. et lundi
THEATRE DE QUATROUS: 200 E. Avenue des Pins 845-7277 Reliche
THEATRE DE SUN VALLEY: (Ste-Adèle) 229-3514 "L'oeuf à la coque" de Marcel Frank du mardi au vendredi 21 h Samedi 20 h et 22 h 30 Dim 20 h. Reliche: lundi

1177 "Ménage à quatre" d'A. Laroché. M. Hébert et R. Lavoie. Dim. lundi et mardi 21 h
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTRÉAL: 320 Notre-Dame E. 879-1306 "Garden Party" 22 h 00
THEATRE DE LA FENIERE: (Ancienne Lorette) "La Baraka" de Michel André. Tous les soirs à 21 h. Reliche: lundi
THEATRE DU HOLA: 15 rue des Peupliers St-Basile 858-0901 "Les célébrations" de St-Basile 377-3222 "Hermine" de G. Magnier du mardi au vendredi: 21 h. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Reliche: dim. et lundi
THEATRE DES MARIONNETTES DE LA POUILLERIE: "Le petit monde de l'île Ste-Hélène" M. Fréchette du mercredi au samedi

BATEAU THEATRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-le-Richelieu) 584-2228 "Dites-le avec des fleurs" de Marcel Dubé et Jean Barbeau. Sur semaine: 21 h. Samedi: 19 h et 22 h. Dim.: 20 h. Reliche: lundi
NOUVELEU COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Blaire 866-1994 Reliche
PIERROT DE STE-AGATHE: 326-3655 Gilles Vigneault. Semaine et dim.: 21 h. 00. Samedi: 20 h. et 22 h. Reliche: lundi
LA POUILLERIE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "Alpha Beta" (de E.A. Whitehead avec Dawn Greenhalgh et Ted Follows) du mardi au vendredi: 20 h 30, samedi: 19 h 30 et 21 h 30. Reliche: dim. et lundi
SALLE WILFRID PELLETIER: Reliche
THEATRE THEATRE: (St-Sophie-de-Lacorne) 436-1304 "La grande Aurore" de Serge Mercier du mercredi au samedi: 21 h. 00
THEATRE DE LA BRUNANTE: (Magog) 843-

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-015486-762
DIANE LAGACE, demanderesse,-vs-
ROBERT LALANDE, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur ROBERT LALANDE est requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour à son intention.

Montréal, le 24 août 1976.
Mes Boivert Pichet & Tardif, 800, rue Saint-Jacques, Suite 2610, Montréal, Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-029766-768

LE ROI DES BAS PRIX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL, L.T.E.E., corporation légalement constituée et ayant son siège social au 48 boul. des Laurentides, Pont-Viau Ville de Laval, district de Montréal à son intention.

DEMANDERESSE
-vs-
MARCEL PREVOST, de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur MARCEL PREVOST est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

Montréal, ce 20 août 1976
A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Mes CORMIER DORRIS & LAMARCHE 1920 boul. St-Martin, #104 Ville de Laval, Q.U.E.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-024191-764

VACAVL TUMA LTD., corps politique et incorporé d'ont constitué selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires au 2560 St-Basile dans la cité et district de Montréal.

DEMANDERESSE
-vs-
FERNAND SEGUIN, autrefois résident et domicilié en la cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur FERNAND SEGUIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

Montréal, ce 20 août 1976
A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Mes EDWIN J. WINSTON 1410 rue Guy, #23 Montréal, Q.U.E.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003969-768

DEBBIE SIMMER, demanderesse

-vs-
HOWARD MCLEAN, DIMITRIOS LOULOUIS, défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur Howard McLean est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de cette honorable Cour à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.

Montréal, ce 23 août 1976.
Procureurs de la demanderesse
Shoofay, Lavelle, Rolland & Morneau 1030, rue Cherrier, suite 505 Montréal, P.Q.

Direction des contrats
Société de la Baie James
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

La soumission doit être accompagnée au choix du soumissionnaire, d'une des garanties suivantes:

a) un chèque de garantie de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition, OU

b) un bon de garantie de soumission d'un montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000) et une convention relative à l'émission d'un bon de garantie d'exécution de contrat et d'un bon de garantie de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux, tous deux préparés sur les formules fournies avec le document d'appel d'offres et émis par une des compagnies, choisie par le soumissionnaire, parmi celles apparaissant sur la liste des compagnies, incluse au document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Direction des contrats de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-024191-764

VACAVL TUMA LTD., corps politique et incorporé d'ont constitué selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires au 2560 St-Basile dans la cité et district de Montréal.

DEMANDERESSE
-vs-
FERNAND SEGUIN, autrefois résident et domicilié en la cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur FERNAND SEGUIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

Montréal, ce 20 août 1976
A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Mes EDWIN J. WINSTON 1410 rue Guy, #23 Montréal, Q.U.E.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-015486-762

DIANE LAGACE, demanderesse,

-vs-
ROBERT LALANDE, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur ROBERT LALANDE est requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour à son intention.

Montréal, le 24 août 1976.
Mes Boivert Pichet & Tardif, 800, rue Saint-Jacques, Suite 2610, Montréal, Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-029766-768

LE ROI DES BAS PRIX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL, L.T.E.E., corporation légalement constituée et ayant son siège social au 48 boul. des Laurentides, Pont-Viau Ville de Laval, district de Montréal à son intention.

DEMANDERESSE
-vs-
MARCEL PREVOST, de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur MARCEL PREVOST est

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE FAMILIALE demandée, couple professionnel, peut loger. Boucherville. Tél: 655-7451 28-8-76

AIDE FAMILIALE pouvant demeurer, un enfant d'âge scolaire, quartier Outremont. Tél: après 5 p.m. 271-6434 28-8-76

AIDE DOMESTIQUE, dans la quarantaine, 4 ou 5 jours par semaine. Ville St-Laurent. Ouvrage général. Références exigées. Tél: 332-0436 28-8-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaque 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ABSOLUTEMENT BESOIN toutes sortes anciens meubles, aussi porcelaine, bijoux, lustres, fourneaux, etc. Tél: 374-1224 15-9-76

APPARTEMENTS À LOUER

LES DAUPHINS, rue Papineau, 51/2, Tél: 523-1137 entre 9 et 5 heures. 1-9-76

OUTREMONT: penthouse, 3 1/2, non meublé, très grand, ensoleillé, garage inclus. \$335. sous-location. Libre 1er octobre. Tél: 731-9336 30-8-76

APPARTEMENT près métro Longueuil, parcs, tennis, immeuble superbe, piscine intérieure, saunas, quartier résidentiel, 4 1/2 non meublé, terrasse solel, tapis mur à mur, lave-vaisselle, laveuse-sècheuse, électricité, garage, taxes inclus. \$300. seulement. Tél: 679-3546 pour 1er septembre 1976 au 31 août 1977. Doit être vu. 30-8-76

ARTICLES À VENDRE

LIT DE BÉBÉ en très bon état, avec matelas et aussi chauffeuse de camping au propane. Tél: 527-9731 28-8-76

AUTOS À VENDRE

MAZDA RX3, 1973, familiale, parfaite condition. Tél: après 7 p.m. 389-1720 28-8-76

RENAULT 17, 1973, radio AM-FM, en excellente condition. Tél: 336-8097. 30-8-76

RENAULT 15, 1974, orange, excellente condition, radio-cassette AM-FM, 4 pneus Michelin. Prix: \$2,800. Tél: après 5 p.m. 674-4745 2-9-76

VOLVO 1974, 144, 4 portes, pneus radiaux Michelin, radio AM-FM, 54,000 milles. Prix: \$3,500. Appelez après 6 p.m. 352-5845 30-8-76

AUDY 100GL, 1973, automatique, 4 portes, 31,000 milles, radio AM-FM, stéréo 8 pistes, excellente condition. Tél: 276-1277 après 5 p.m. 30-8-76

RENAULT 15, 1973, bonne carrosserie, mécanique en ordre. Cause achat d'un camion. Meilleure offre entre \$1,500 et \$2,000. Tél: jour: 878-4611, soir: 679-8709 28-8-76

FIAT XI-9, 13,000 milles. AM-FM, stéréo, convertible, verte avec inscription spéciale, pneus Pirelli, silencieux, neuf, moteur central. Tél: 389-6232, après 18 heures. Prix: \$3,800. 13-9-76

CHALET À LOUER

MAGOG: Résidence meublée, grand terrain, site pittoresque, foyer, bord du lac Memphrémagog, à 1 heure de Montréal, près du Mont Orford. Tél: 819-846-4841. Libre le 1er septembre. \$350. par mois. 30-8-76

STE-AGATHE: Luxueux Bavares, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, piscine chauffée, saison, semaine, vacances-repos. (Aussi location pour ski). Tél: 727-9841 ou 1-819-326-5836 1-9-76

CHALET À VENDRE OU À LOUER

ST-SAUVEUR-DES-MONTS: sortie de l'autoroute 38, chalet 3 à 4 chambres à coucher, foyer, meublé, grand terrain, vue panoramique. Saison — octobre à mai. S'adresser: Mont Suisse près Mont-Habitant. Tél: 1-227-3438 30-8-76

CHAMBRES À LOUER

VILLE ST-LAURENT: près cégep, couple sérieux prendrait personnage éduqué, maison privée. Tél: 747-1785 28-8-76

COURS PRIVÉS

Professeur de musique donnerait leçons privées de piano et solfège. Pour informations, appelez à 737-8260. 11-9-76

PROFESSEUR DE MUSIQUE donnerait leçons de piano, guitare, flûte à bec, solfège. Tél: 739-3483 après 5 p.m. ou samedi matin 1-9-76

COURS DE LANGUE CHINOISE, par professeur chinois ayant formation linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél: 527-5769. M. Yu. 30-8-76

COURS DE PIANO CLASSIQUE pour étudiants sérieux par détenteur de maîtrise en interprétation de l'Université de Montréal. Préparation au programme universitaire de solfège dictée. Tél: 731-2542 jour seulement 30-8-76

CLINIQUE DE MATHÉMATIQUES: découvrez une méthode de penser et d'action qui vous fera réussir en mathématiques. Enseignement privé, correctif. Niveau élémentaire, secondaire ou collégial. Appelez tôt le matin ou dans la soirée 253-9670 1-9-76

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2421 23-8-76

FERMES À VENDRE

VERGER 1800 pommiers avec équipement, Ste-Alexandre, 35 milles de Montréal. Tél: 1-346-3195 (entre 7 p.m. et 10 p.m. seulement) Pas d'agent 30-8-76

GARDERIES

Bébé Yain recherche gardienne à la maison, dans Outremont. Tél: 270-42429 30-8-76

CHERCHONS FAMILLE dans N.D.G. pour garder fillette 2 1/2 ans. 3 jours semaine. Tél: 489-9131 28-8-76

VOUS PARTIEZ en voyage cet automne, garderiez maison, enfants, \$100 par semaine. Références. Tél: 672-9265 28-8-76

GARDERIE COOPÉRATIVE, N.D.G. incluant maternelle, temps plein, temps partiel. Réouverture le 30 août. Adresse: 4020 Hingston. Inf. Gnette: 842-5508, Chantale: 487-5840 30-8-76

GARDERIE CHEZ MAMMY

Pour enfants de 3 mois à 5 ans. 831, ave Rockland (près Van Horne) Outremont. Deusservira aussi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et environs. Pour informations et inscriptions

731-7290

4-9-76

LOGEMENTS À LOUER

VILLE MONT-ROYAL: haut de duplex, 6 1/2, libre le 20 septembre. \$350. Références demandées. Tél: jour 525-4941, soir: 731-2560 30-8-76

CENTRE-VILLE: près St-Denis et Sherbrooke, 7 pièces, 3e étage, système chauffage, libre immédiatement. Références demandées. Tél: 738-6872. 28-8-76

BELOEIL: 4 1/2, haut de duplex, chauffé, bord du Richelieu, grand terrain, très propre. \$225. Libre. Tél: 467-4978 ou bureau: 527-8951 28-8-76

N.D.G. haut-duplex, 7 1/2, non chauffé, Terrebonne près Hampton. Cuisine rénovée, cuisinière électrique, réfrigérateur, foyer naturel, \$275. Libre. Références. Tél: 489-9131 28-8-76

2342 CHEMIN CÔTE STE-CATHERINE, près Université de Montréal, haut, grand duplex, chauffé, eau chaude fournie, terrain 32,000 pi. ca. \$700. par mois. Tél: 731-8304 1-9-76

MAISONS À LOUER

AGREABLE 8 PIÈCES, N.D.G. meubles québécois, 4 chambres à coucher, grand salon, salle à diner, jardin, près école. Du 15 septembre au 1er juin 1977. Tél: 487-4589 30-8-76

ST-BRUNO: secteur résidentiel, bungalow semi-meublé, trois chambres à coucher, salle de séjour finie, grand terrain clôturé. \$425. par mois. Tél: 677-1664. 31-8-76

MAGOG: près Mont Orford, cottage face au lac, 2 chambres à coucher, libre de septembre à juin, meublé, près pentes, \$150. par mois, plus services. Tél: 843-7217 ou 843-5361. 31-8-76

ROSEMERE: charmant bungalow meublé avec garage, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, salle à manger, grand salon, cheminée, tapis mur à mur. \$400. Disponible du 15 septembre au 30 juin 1977. Tél: 621-2796 30-8-76

DOMAINE 25 acres, boisé, élégant bungalow, 5 pièces, meublé, bien éclairé et hiversé, jardin paysagé. 3 milles de l'Université de Sherbrooke sur chemin Duncanson. À louer d'octobre 1976 à mai 1977. \$170. par mois non chauffé. Références exigées. Tél: 932-8407 après 6 p.m. — weekend 1-418-567-7110 30-8-76

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE avec expérience dans étude de notaire. Rue Jean-Talon près métro. Tél: 273-3611 28-8-76

SECRÉTAIRE LÉGALE demandée. Téléphoner à 849-6186 pour rendez-vous et demander M. Gervais 28-8-76

PROFESSEURS DEMANDÉS pour l'enseignement du français. Expérience à la maternelle et à l'élémentaire. Brevet d'enseignement du Québec. Tél: 744-5614. 31-8-76

Maison de diffusion cherche une: DACTYLOGRAPHIE

• Connaissances en comptabilité.

• Français impeccable.

Écrire à: DOSSIER 348, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 28-8-76

COMMIS-COMPTABLE

Compagnie recherche secrétaire ayant une formation scolaire en comptabilité. La jeune femme devra être bilingue, disponible immédiatement, posséder 2 ans d'expérience dans les travaux comptables, avoir une bonne connaissance de la grammaire française et anglaise et du dactylo.

Salaire: selon compétence

Endroit: Montréal-Est. Appelez Mme Harvey 645-9271 28-8-76

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Bilingue pour bureau d'architectes.

• Personne d'expérience requise.

Salaire à discuter. Bureau près centre-ville. Tél: 931-7501 (entre 9 et 5 p.m.) 31-8-76

SECRÉTAIRE d'expérience

Esprit d'initiative, capable de remplir des tâches variées de façon responsable dans un bureau d'architecte. Bilingue. Dactylo. Salaire selon qualifications.

Écrire à: DOSSIER 347, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 30-8-76

TECHNICIENNE ou ASSISTANTE DE LABORATOIRE

demandée pour laboratoire privé.

• Doit être bilingue et avoir de l'expérience pour les prises de sang.

Temps complet et temps partiel.

Appeler: 842-6800 30-8-76

ARCHITECTE ou TECHNICIEN

Avec expérience de chantier, capable de mener des projets. Expérience de gerance de construction, un atout.

Salaire selon qualifications.

Écrire à: DOSSIER 346, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 30-8-76

OFFRES D'EMPLOIS

REPRÉSENTANT(e) DES VENTES

(éditions scolaire)

Une compagnie progressive dans le domaine scolaire est à la recherche d'un(e) représentant(e).

Le poste:

Promotions auprès des écoles et commissions scolaires dans un territoire déjà établi.

Exigences:

— bilingue

— belle personnalité

— facilité à s'exprimer en public

— un minimum de douze (12) années de scolarité

— agé(e) entre 25 et 32 ans

— expérience dans la vente

— doit posséder une automobile

Traitement:

Un salaire de base et une commission intéressante sont offerts.

BRAULT, BOUTHILLIER LTÉE

273-9186

M. Yves Brault

28-8-76

L'Office de la construction du Québec requiert les services d'un

"ANALYSTE DES PLANS"

L'analyste des plans effectue, entre autres, les tâches suivantes:

— Etude générale de plans et devis, de procédures et méthodes de travail;

— préparation et maintien de la documentation concernant certains points techniques;

— présentation de séances d'information aux inspecteurs de chantiers;

— exécution de tout autre travail connexe qui peut lui être confié par son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS:

— Diplôme d'un CEGEP dans une discipline technique ou scolaire équivalente;

— expérience minimale de 5 années dans la conception et la préparation des plans et devis, dans le secteur de la construction, pour un bureau d'architecte ou d'ingénieur-conseil;

— bonne connaissance du Code de sécurité pour les travaux de construction et des normes ACNOR;

— bilinguisme.

Selon la convention collective, de \$292.50 à \$369.

Avantages sociaux intéressants.

Faire parvenir un curriculum vitae à l'adresse suivante:

SERVICE DU PERSONNEL

Office de la construction du Québec

3530, rue Jean-Talon ouest

Montréal, P.Q.

H3R 2G3

31-8-76

OFFRES D'EMPLOIS

IMPRIMEUR

Pour manufacture d'électroniques.

Sera responsable de toutes les activités et services de l'imprimerie, posséder plusieurs années d'expérience de la sérigraphie et du "Dry film (riston) process".

Ceci s'applique aux manufacturiers de tableaux de circuit imprimé et d'assemblage électronique.

Veillez communiquer avec:

M. A. Rolnick

341-5430

21-8-76

Une institution privée de Montréal, pensionnat pour garçons, de niveau secondaire, requiert les services d'un

RESPONSABLE D'ÉTAGE DE CHAMBRE

• Travail à temps plein

• célibataire 30 ans et plus

S'adresser par écrit ou par téléphone au

Directeur de la résidence

3791, chemin Queen Mary

Montréal H3V 1A8

31-8-76

PERSONNEL

AMASO Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. p.d. b.pn/ps lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

MONT ST-GREGOIRE: Magnifiques terrains jusqu'à 32,000 pi. ca. à partir de \$1,800. Tél: 866-4429, à Montréal, et 346-6844, à St-Jean 30-8-76

GLEN SUTTON: Chemin Eastman, terrain boisé, 55 acres en montagne, \$25,000. Tél: 845-0958 ou 1-538-3576 30-8-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-SAUVEUR

Maison canadienne

3 chambres à coucher, 2 foyers de pierre, sauna, 3 étages. Lac privé. 1 mille du centre de ski.

Tél: 1-819-322-5838

30-8-76

OUTREMONT

"Sur la montagne"

Cottage en pierre semi-détaché, 8 pièces, salle de jeux avec foyer, garage. Grand terrain. Occupation rapide. Exclusif. M. Savoie 273-3653.

AUDETE & AUDETE

courtier

28-8-76

DUPLEX OU COTTAGE selon besoin

Christophe-Colomb près Beaubien. Construction solide, luxueuse. Sous-sol, garage double, ruelle, petit jardin, grande terrasse arrière. \$65,000. seulement.

271-5532 ou

soir: 273-2323

IMMEUBLES DU QUÉBEC

courtier

28-8-76

OUTREMONT

Luxueuse résidence rénovée, sur terrain de 70' x 104', secteur paisible, près collège et université. 13 pièces, portes en chêne et vitraux, hall avec escalier tournant en marbre, salon avec foyer, salle à diner, bureau-boudoir avec bibliothèque, cuisine moderne avec salle à déjeuner, salle de bain moderne. 2 "powder-rooms", 5 chambres. Grande salle de jeux avec foyer en pierre, jardin paysager, garage double. \$135,000. Offre considérée. Pas d'agent. Tél: 272-7152.

28-8-76

OUTREMONT

Cottage semi-détaché, rue calme, complètement rénové (plomberie, électricité, couverture), intérieur exceptionnel, boiserie naturelle, foyer, sous-sol fini (tuile céramique, placard de céder, cellier), 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, tapis neufs mur-à-mur, jardin, garage détaché. Occupation rapide si désire.

Tél: 738-7033

(pas d'agent)

30-8-76

La SEIGNEURIE NEUFCHÂTEL inc.

30-8-76

Autoroute sortie 45, 1 500' à votre gauche. A 45 minutes de Montréal

Dans un site enchanteur

— Devenez propriétaire d'un magnifique terrain boisé en montagne avec vue panoramique sur tout Ste-Adèle.

Ste Adèle 1-225-5104. Montréal 688-5630

30-8-76

30-8-76

30-8-76

30-8-76

30-8-76

30-8-76

30-8-76

30-8-76

30-8-76

30-8-76

30-8-76

30-8-76

COMPTABLES AGRÉÉS

Ordre des comptables agréés du Québec

Constitué en 1880

C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif

680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal, P.Q. H3A 2S3

Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN

ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés

Roman Audet, L.S.C. C.A.
Michel et Gosselin M.S.C. C.A.
Robert Moreau, M.S.C. C.A.
Carol Lapointe, C.A.

50 avenue, Boul. Crémazie,
Suite 700

Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Incorporant: Bergeron, Soucheau
Holt, Tétreault & Associés, compte
agréés.

R. Barrière, C.A.
J.G. Beaudet, C.A.
J.M. Dussault, C.A.
G.H. Hétu, C.A.
G.R. Normandin, C.A.
J.L. Richard, C.A.
F.S. Aden, C.A.
G. Bochart, C.A.
J.P. Dallaire, C.A.
M. Dapin, C.A.
R. Lefebvre, C.A.
G. Longchamps, C.A.
M. Perron, C.A.
F.J. Bastien, C.A.
G. Boudon, C.A.
R. Durocher, C.A.
R. Lavoie, C.A.
Y. Montiel, C.A.
G. Chastan, C.A.
P. Deschamps, C.A.
R. Gagnon, C.A.
L. Lavoie, C.A.
G. Ruel, C.A.

Edifice F.-M. Marcotte,
225 ouest, rue Notre-Dame
Montréal, Québec H2Y 1T4
Tél.: 844-4445 et 842-9433

Affiliés à

BASTIEN, MÉNARD, NORMANDIN, SÉGUIN, ROY & ASSOCIÉS

514 St-Jacques, suite 400
Montréal, Québec H3C 1E2
Téléphone: 288-0786

1975: Chabot, A. Ottawa, Québec, Lévis, Hull
Hawthornbury, Grand-Mère, Granby, Saint-Germain
(Beauché), Châteauguay, Baie-Comeau, Sherbrooke et
Lac Mégantic.

BERNIER & BISSON

Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.

60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS

MONTRÉAL-NORD
3737, rue Monseigneur
321-3832

ST-DONAT
444 rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30

424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A.
J.E.P. Barry, C.A.
M. Camrond, C.A.
L.J. Carrière, C.A.
J.P. Desile, C.A.
J.B. Goss, C.A.
G. Giroux, C.A.
G. Gosselin, C.A.
M.A. MacKenzie, C.A.
J.D. Morrison, C.A.
J.J. Peacock, C.A.
N.J. Smith, C.A.

R.V. Banger, C.A.
C.W. Brisset, C.A.
H.M. Carson, C.A.
G. Chamberland, C.A.
H.R. German, C.A.
A.W. Gilmour, C.A.
R.E. Lavoie, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A.
P.J. Messier, C.A.
R.K. Palmer, C.A.
R. Pratt, C.A.

Associés-résidents
Montréal - Québec

Siège: 11, N. Halifax, Saint-Jean (N.B.)
Québec, Montréal, Ottawa, Toronto,
Hamilton, Kitchener, London, Windsor,
Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD

CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés

MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE

Comptables Agréés
Guy Charette, C.A., Robert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A., Jean-Paul Bérth, C.A.
Normand Boivin, C.A., Raymond Proulx, C.A.

1, Place Ville-Marie
Suite 2220 514-866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS

Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureau au Canada et
autres offices à travers le monde

Jean-Paul Dory & Associés

Comptables agréés
Edifice Chénier
3500 rue du Parc Lafontaine
Montréal H2L 3M2
(514) 527-4557

ERNST & ERNST

1080, côte du Beaver Hall
861-9984

Montréal - Sept-Îles - Toronto -
Ottawa - Hamilton - Kitchener -
London - Winnipeg - Calgary -
Edmonton - Vancouver - Victoria -
Abbotsford - Langley

Et bureaux associés dans les principales
villes des États-Unis du Royaume-
Uni et autres pays.

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumas, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Vézina, C.A.
Jean-René Chénier, C.A.
Michèle Duquette, C.A.
Fernand Lapointe, C.A.

561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables Agréés
866 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

MACGILLIVRAY & CIE

LLOYD, COUREY,
WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés

Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford,
St. Catharines, Port Colborne, Windsor,
Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver
et autres grandes villes à travers le monde

1155 O., boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

Société nationale affiliée
Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg,<

La chute accélérée de l'or renforce le rôle du dollar et du deutschmark

par Philippe Labarde

Pour la première fois depuis une semaine, l'or a connu hier une hausse, modeste, sur la place de Londres gagnant 25 cents pour clore à \$104.875 l'once. En une semaine le métal jaune a perdu plus de huit dollars.

L'or dont le cours a baissé de près de moitié en dix-huit mois — après avoir triplé en trois ans — a atteint son plus bas niveau depuis le 30 décembre 1974.

Spécialiste des problèmes monétaires, le journaliste Philippe Labarde du Monde fait le point sur cette mutation de l'or par rapport aux devises, en particulier le dollar et le Deutschmark.

(Le Monde) — Le 30 décembre 1974, le cours de l'once d'or avait été fixé sur le marché de Londres à 197,50 dollars. Il n'avait jamais atteint un tel niveau. "L'or atteindra 203 dollars en 1975", n'hésitaient pas à pronostiquer certains experts. D'autres, plus réservés, estimaient le cours du moment trop élevé et envisageaient une pause après la hausse fantastique qui avait vu tripler le prix du métal précieux en trois ans. Mais personne n'imaginait que l'on pût, en vingt mois, perdre presque la moitié de sa valeur.

C'était faire peu de cas de la volonté et de la puissance américaines.

Depuis des années, les États-Unis n'ont cessé d'œuvrer pour exclure l'or du système monétaire international dont il était le pivot. Ils avaient acquis un premier succès en obtenant que les droits de tirage

spéciaux (D.T.S.) auprès du Fonds monétaire international, utilisés par les États comme réserves monétaires, ne fussent plus référencés à l'or, mais fussent calculés à partir de l'évolution d'un certain nombre de devises (technique dite du "panier de monnaies"). Encore fallait-il que l'or perde aux yeux des épargnants et de bien d'autres la signification de valeur-refuge qu'il conservait. Il s'agissait donc de faire admettre que le métal jaune était une matière première comme les autres, soumise aux mêmes aléas du marché.

L'opération s'est déroulée en plusieurs ententes entre MM. Giscard d'Estaing et Ford. Lors de cette rencontre, il fut décidé que les banques centrales qui le désiraient pourraient "évaluer leur avoir en or sur la base des prix courants du marché", prix qui étaient alors très supérieurs au prix officiel demeuré à 42,22 dollars l'once depuis la dévaluation du dollar. Cet accord avait été commenté de façon contradictoire: certains y voyaient une modification fondamentale de l'attitude américaine, qui aurait accepté, ce faisant, une revalorisation de l'or; d'autres estimaient au contraire que, en accélérant le processus de démonétisation du métal jaune, les États-Unis restaient dans le fil de la politique monétaire menée par eux depuis deux ans. A la lumière des événements, cette seconde interprétation paraît avoir été la bonne: pour les États-Unis c'était la référence au marché qui était essentielle: un métal dont le cours varie comme les autres ne peut servir de base au système monétaire mondial.

Dans le même but, les autorités de Washington avaient autorisé les Américains à acquérir de l'or, ce qui leur était interdit depuis quarante ans. Les premières cotations, au début de 1975, apportaient une autre déception aux tenants du métal jaune: il n'y eut pas de ruée sur l'or aux États-Unis. Le gouvernement avait, il est vrai, décidé, pour éviter toute hausse spéculative, de vendre une faible partie de ses réserves. Le 6 janvier 1975, l'opération eut lieu à un prix décevant: 165,67 dollars l'once en moyenne.

En quelques jours, la tendance sur le marché de l'or s'était retournée: le métal jaune avait perdu 30 dollars par once! Après une légère reprise, la tendance devait de nouveau s'accroître à la baisse, alimentée par des rumeurs de ventes éventuelles d'or par le Fonds monétaire.

La session du F.M.I., en septembre, al-

lait confirmer le bien-fondé de ces rumeurs. Le Fonds était en effet autorisé à vendre le sixième des réserves d'or, le bénéfice tiré de l'opération (écart entre le cours théorique officiel de l'or et le prix effectif du marché) devant être utilisé à aider les pays les plus démunis.

Les banques centrales qui le désiraient étaient autorisées à se porter acquéreur de cet or par l'intermédiaire de la Banque des règlements internationaux.

Pour les opérateurs particuliers, la décision signifiait qu'aux ventes traditionnelles de l'Afrique du Sud et de l'U.R.S.S., qui pèsent sur le marché de l'or, allait s'ajouter un courant régulier en provenance du F.M.I., l'organisme international vendant, à compter de juin 1976, 780 000 onces (un peu plus de 24 tonnes) d'or toutes les six semaines environ. La baisse de l'or ne fit donc que s'accroître.

La première adjudication du F.M.I. a eu lieu, au début du mois de juin, au prix de 126 dollars l'once. La seconde à la mi-juillet au prix de 122,05 dollars. La troisième va avoir lieu au début du mois de septembre; son approche explique pour une large part l'inquiétude actuelle. Après la baisse constatée entre les deux premières adjudications, les opérateurs se demandent à quel prix se fera la nouvelle cession.

Il s'interroge d'autant plus que le système d'adjudication pourrait, dit-on, être modifié à cette occasion. Lors des deux premières opérations, les acheteurs ont tous payé le même prix. Il n'en irait pas de même en septembre si, comme certains l'affirment, le système des "enchères hollandaises" était appliqué. En clair, les acheteurs recevraient l'or au prix qu'ils auraient mentionné sur leur ordre d'achat.

Tel opérateur, par exemple, qui aura passé un ordre d'achat à 110 dollars l'once paiera ce prix, même si la recherche de l'équilibre entre l'offre et la demande conduit le Fonds monétaire à accepter, durant la même adjudication, un cours inférieur proposé par un autre acheteur.

Dans un marché "baissier", le risque est grand — si ce système était appliqué — de voir les opérateurs passer leurs ordres d'achat à des cours très bas. Cela explique les ventes de précaution qui pèsent à leur tour sur le marché de l'or depuis plusieurs semaines.

La baisse va-t-elle se poursuivre? Certains experts estiment que la barre des 100 dollars l'once pourrait être rapide-

ment enfoncée. Ira-t-on beaucoup plus loin?

Une première remarque s'impose pour tenter de répondre à la question: une brutale accélération du recul de l'or pénaliserait les pays les plus démunis, puisque c'est précisément le bénéfice tiré de l'écart entre le prix officiel de l'or (42,22 dollars l'once) et le prix du marché qui alimente le fonds qui leur est destiné. On peut se demander si le F.M.I. poursuivrait sa politique de vente systématique si les cours s'effondraient. De même, certains pays, tel l'U.R.S.S., qui vend de l'or pour se procurer des devises, et plus encore l'Afrique du Sud, important producteur d'or — pour qui une baisse de 10 dollars par once représente une perte annuelle en devises de près de 1 milliard de francs, — ne peuvent laisser aller les choses.

Seconde remarque: l'or revenu aux niveaux actuels ne retrouvera-t-il pas, auprès des épargnants, les vertus de valeur-refuge qu'il avait perdues ces temps derniers, maintenant que le champ possible de la baisse se trouve réduit de moitié?

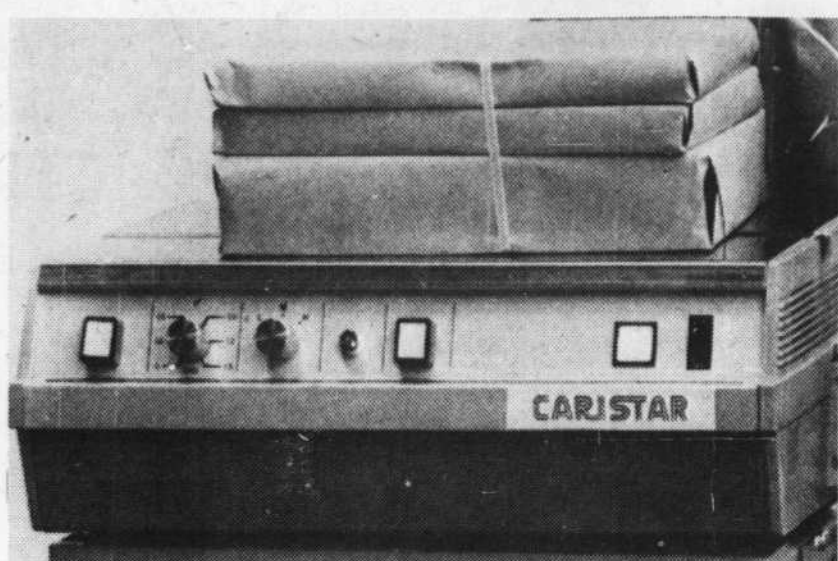
Pour l'instant on peut en tout cas constater que cinq ans après la suspension de la convertibilité du dollar en or, décidée par M. Nixon le 15 août 1971, la devise américaine et le deutschmark jouent un rôle directeur dans le système des changes flottants qui a remplacé l'ancien dispositif du Gold Exchange Standard.

Détérioration du déficit US

WASHINGTON (AFP) — La balance commerciale des États-Unis s'est fortement détériorée en juillet en raison d'une nouvelle progression marquée des arrivages de pétrole, a annoncé le Département américain du Commerce.

Selon les statistiques du Département, le déficit est passé de 377 millions de dollars en juin à 827 millions de dollars le mois dernier. Il a atteint son niveau le plus élevé depuis août 1974, mois pendant lequel il s'était chiffré à 888 millions de dollars.

Les exportations américaines ont enregistré une augmentation substantielle, passant de 9,716 milliards de dollars (franco à quel) à 10,022 milliards de dollars en juillet. Mais la progression des importations, qui se sont élevées à 19,849 milliards au lieu de 10,093 millions de dollars, a été encore plus rapide. Les arrivages de pétrole et de produits pétroliers ont à eux seuls totalisé plus de trois milliards de dollars, en hausse de 525 millions par rapport au mois précédent. Ils avaient déjà augmenté de plus de 500 millions de dollars en juin.



Caristap Corporation, de Laval, fabrique actuellement 200 machines automatiques à emballer pour le compte du ministère des Postes. Vendues au prix de \$1,900, elles feront leur apparition dans les bureaux de postes d'ici la fin de cette année. Les consommateurs pourront les utiliser avec une pièce de dix cents.

Bientôt, des emballeuses dans les bureaux de poste

Moins cher mais aussi solide que l'acier, la sangle de plastique va révolutionner les techniques de l'emballage des colis postaux et des cadeaux. Accessible au grand public, une petite emballeuse fera son apparition d'ici la fin de l'année dans 200 bureaux de poste au Canada. Pour 10 cents, et en trois secondes, elle ficellera n'importe quel paquet.

D'un usage aussi facile que la machine à photocopier ou à timbrer, la machine "Caristar" a été développée par une petite entreprise de Laval, Caristap Corporation.

Propriété de M. T. Karass, un Hongrois installé au Canada depuis 28 ans, l'entreprise réalise des ventes de \$110 millions à travers le monde, possède deux usines à Laval, une à Bowmansville en Ontario, et neuf autres à l'étranger.

Caristap a développé des sangles sans trame, à partir de fils de chanvre collés entre eux, et maintenant à partir de fibres synthétiques. Le plastique est plus solide que l'acier, ne coupe pas les mains, il est moins lourd et moins coûteux. Le succès du produit a été particulièrement grand dans les pays en voie de développement où l'acier demeure un matériau rare et précieux.

L'entreprise emploie environ 150 personnes à Laval, dont 37 chercheurs, quant aux actifs, il a été impossible de les connaître. "Mes avoirs, révèle M. Karass, ce sont les 872 brevets de l'entreprise, déposés dans plus de 50 pays à travers le monde". Caristap Corporation aurait investi quelque \$12 millions en équipements dans la nouvelle usine du parc industriel de Chomedey.

Bill 22: rien à faire...

Le propriétaire de Caristap Corporation, M. Karass, vit depuis 28 ans à Montréal. Transigeant avec une centaine de pays à travers le monde, son entreprise fonctionne à 99% en anglais. M. Karass, et les cadres de l'entreprise qui l'accompagnaient à sa conférence de presse, hier après midi, ne connaissent pas le français.

M. Karass avoue qu'il "ne comprend rien au bill 22". Il n'est de toute façon aucunement intéressé à faire affaire avec le gouvernement du Québec et il a révélé

qu'il a commencé à déménager en Ontario "tout ce qui n'a pas besoin de fonctionner en français".

M. Karass a quitté sa Hongrie natale depuis 28 ans. Il avait choisi Montréal, plutôt que Toronto, en raison de son "petit côté français". Vivant aujourd'hui à Ville Mont Royal, il avoue ne jamais avoir eu l'occasion d'apprendre le français.

M. Karass a par ailleurs confirmé qu'il existe un réel mouvement de démantèlement vers l'Ontario parmi les petites entreprises anglophones.

(M.V.)

Le 17e rang au Québec

Atteignant \$5,466 en 1975, le produit national brut par habitant au Québec se situe au douzième rang à l'échelle internationale et, si on tient compte des provinces canadiennes, le Québec glisse en dix-septième position. Des données fournies récemment par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et la Conférence Board du Canada montrent l'écart important de la valeur de la production entre les différentes régions du pays. Le PNB de l'Alberta est deux fois et demie plus élevé que celui de l'Île-du-Prince-Édouard.

PNB par habitant 1975

- 1.—Alberta: 8,871.
- 2.—Colombie-Britannique: 7,053.
- 3.—Suisse: 6,970.
- 4.—Ontario: 6,912.
- 5.—Suède: 6,880.
- 6.—États-Unis: 6,600.
- 7.—Canada: 6,460.
- 8.—Saskatchewan: 6,448.
- 9.—Islande: 6,280.
- 10.—Allemagne de l'ouest: 6,200.
- 11.—Manitoba: 6,066.
- 12.—Danemark: 6,030.
- 13.—Luxembourg: 5,950.
- 14.—Australie: 5,880.
- 15.—Norvège: 5,850.
- 16.—Belgique: 5,470.
- 17.—QUEBEC: 5,466.
- 18.—Pays-Bas: 5,110.
- 19.—France: 5,060.
- 20.—Finlande: 4,710.
- 21.—Nouvelle-Écosse: 4,708.
- 22.—Nouveau-Brunswick: 4,475.
- 23.—Autriche: 4,370.
- 24.—Japon: 4,130.
- 25.—Terre-Neuve: 3,895.

Sources: OCDE et Conférence Board; compilé par le Financial Times News Service

Jannock absorbe Conn Chem

Au moyen d'un échange d'actions, la société de gestion torontoise Jannock Corp. et le fabricant de produits pour la maison et d'articles de toilette, Conn Chem également de Toronto, ont annoncé hier la fusion de leur bilan.

Dans un premier temps, les directeurs de Conn Chem déposeront les 840,000 actions qu'ils détiennent pour recevoir du trésor de Jannock 630,000 actions ordinaires et 350,000 actions privilégiées. Les termes de l'échange sont les suivants: une action de Conn Chem est évaluée à \$12.50 alors qu'une action ordinaire de Jannock vaudrait \$8 et un titre privilégié, \$10.

Par la suite, les autres actionnaires de Conn Chem (dont Dow Chemicals (20,4%) recevront une action privilégiée remboursable de \$10 par action. Les ac-

tions privilégiées seront rachetées au prix de \$10 dans le mois qui suivra la fusion. Les actionnaires de Jannock pourront échanger leurs actions contre des actions de la nouvelle compagnie.

M. Lang, président de Conn Chem, sera nommé au conseil de la nouvelle entreprise.

Après l'arrêt des transactions sur les titres des deux entreprises, Conn Chem a gagné 1 1/8 pour fermer à 8 7/8 alors que Jannock progressait de 3/8 pour atteindre 11 7/8.

Conn Chem fabrique une gamme étendue de marques connues pour le compte de différentes entreprises. Jannock contrôle plusieurs compagnies dont Atlantic Sugar et St. Lawrence Brick, à Laprairie.

Avis légaux

Voir autres Avis légaux, en page 9

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AIN 87025.F
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 21 septembre 1976
Montréal, P.Q.

FORMULES CONTINUES
IMPRIMÉES SUR PAPIER
O.C.R. ET TRAITÉES PAR
LE LECTEUR OPTIQUE
IBM-1287

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
Bureau no 809
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-006-733-768
DAME DONNA MARIA BATT, ménagère, domiciliée et résidente au 8648 Basswood, App. 3, Pierrefonds, district de Montréal.
Demanderesse:
vs
BARRIE BROWN, de lieux inconnus, Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, BARRIE BROWN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 17 août 1976
A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 05-014646-762
SYLVIE BISSONNETTE
demanderesse
vs
PIERRE L'ESPÉRANCE
défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, Pierre L'Espérance, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure.
Montréal le 19 août 1976
A. BEAULIEU P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 05-014478-760
JACQUES BISSONNETTE
demandeur
vs
PIERRE L'ESPÉRANCE
défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, Pierre L'Espérance, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure.
Montréal le 19 août 1976
A. BEAULIEU P.A.

DESCOATEAUX, MURRAY & GLASZ
896 boul. St-Michel, suite 100,
St-Laurent, P.Q.

DONATO DI TULLIO, avocat de la demanderesse,
8754, boul. St-Michel, suite 100,
Montréal, Québec

DONATO DI TULLIO, avocat du demandeur
8754, boul. St-Michel, suite 100,
Montréal, Québec

AVIS DE RACHAT
aux détenteurs des Obligations payables en monnaie des États-Unis
de l'émission désignée
"5% Sinking Fund Debentures for Local Improvements,
due October 1, 1985"
(ci-après appelées "Obligations") de
LA VILLE DE MONTRÉAL
PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1er octobre 1976; conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionnées ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des Obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1er octobre 1976 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:	
2001.....\$422,000	2071.....\$ 9,000
2002.....\$ 60,000	2076.....\$ 9,000
2006.....\$ 9,000	2077.....\$15,000
2008.....\$ 21,000	2078.....\$ 4,000
2009.....\$ 6,000	2079.....\$21,000
	2081.....\$ 6,000

Numéros des Obligations à coupons de \$1,000 chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er octobre 1976:		
435005	435083	435178
435023	435101	435192
435031	435106	435199
435041	435121	435204
435055	435130	435217
435067	435145	435224

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) ainsi rappelés pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de la Ville de Montréal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, Ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'Obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1er octobre 1976 attachés.

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute Obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le 1er octobre 1976.

VILLE DE MONTRÉAL
FERNAND DENIS, c.a.
Directeur des finances

DATÉ À MONTRÉAL, ce 18ème jour d'août 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-015896-762
MONTREAL TRUST COMPANY, une corporation légalement constituée ayant son siège social au 1, Place Ville-Marie, MONTREAL, district de Montréal.
Demanderesse:
vs
GERARD LACASSE, domicilié au 150 de Neiges, NEUFCHÂTEL, district de Québec.
Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR:
Gérard Lacasse est par les présentes requis de prendre connaissance de l'avis de contrevention dans un délai de soixante (60) jours de la première publication.
Une copie de cet avis a été laissée à l'intention du débiteur au greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice de Montréal.
Si l'expiration d'un délai de soixante (60) jours après la première publication le débiteur n'a pas remédié aux défauts, la créancière, Montreal Trust Company, interviendra une action pour être déclarée propriétaire irrévocable de l'immeuble décrit dans ledit avis.
MONTREAL, le 19 août 1976.
Registreur

OGILVY COPE PORTUGUES MONTGOMERY
RENAULT CLARKE & KIRKPATRICK, avocats
1, Place Ville-Marie, suite 700
MONTREAL, Québec H3B 1Z7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-026803-766
BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique et incorporé, dûment constitué selon la loi et ayant son bureau principal en la cité et district de Montréal et y opérant une division connue sous le nom de "CHARGE".
Demanderesse:
vs
HUY THANH VWONG, autrôles d'Arthabaska, Province de Québec, présentement d'adresse inconnue en France.
Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur HUY THANH VWONG est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref de saisie avant jugement, procès verbal de saisie, déclaration et affidavit a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 20 août 1976
A. BEAULIEU G.A.C.P.M.
Mes LAZARUS LEHRER & BAER
606 Cathcart, suite 405
MONTREAL, QUÉ.

PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-02-025319-760
LE ROI DES BAS PRIX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL, L.T.E.E. corporation légalement constituée et ayant son siège social au 48 boul. des Laurentides, Point-Viau, Ville de Laval, district de Montréal.
Demanderesse:
vs
GERMAIN CHASSON, autrôles résident et domicilié à LaSalle district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur GERMAIN CHASSON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 20 août 1976
A. BEAULIEU G.A.C.P.M.
Mes CORMIER DORVAL & LAMARCHE
1820 boul. St-Martin, #104
MONTREAL, QUÉ.

PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-062848-765
ERMITTE JEAN MARIE VALLAITA, résident et domicilié en la cité et district de Montréal.
Demanderesse:
vs
JEAN-CLAUDE MERCIER, présentement d'adresse inconnue.
Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé JEAN-CLAUDE MERCIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, ce 20 août 1976
A. BEAULIEU Rég.-adjoint
Mes SEGUIN & BEAUDOIN
2486 rue Jean-Talon
Montréal, QUÉ.

PROCUREURS DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-062848-765
ERMITTE JEAN MARIE VALLAITA, résident et domicilié en la cité et district de Montréal.
Demanderesse:
vs
SANTOS AMBRACIO VALLAITA, autrôles résident et domicilié en la cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé SANTOS AMBRACIO VALLAITA, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, ce 20 août 1976
A. BEAULIEU Rég.-adjoint
Mes MICHEL COULANGES,
4115 St-Denis, #6
Montréal, QUÉ.

PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-062848-765
ERMITTE JEAN MARIE VALLAITA, résident et domicilié en la cité et district de Montréal.
Demanderesse:
vs
SANTOS AMBRACIO VALLAITA, autrôles résident et domicilié en la cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé SANTOS AMBRACIO VALLAITA, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, ce 20 août 1976
A. BEAULIEU Rég.-adjoint
Mes MICHEL COULANGES,
4115 St-Denis, #6
Montréal, QUÉ.

PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR DE BIEN ÊTRE SOCIAL
NO: 523-76
"X" et "Y".
Demanderesse:
vs
Soyez AVISÉ que une requête en adoption pour l'enfant François DeMontgallard, sera présentée pour adjudication devant l'honorable juge Jean Paul Lavallée, le 27 septembre 1976 à 10 h 00 heures A.M. à la Cour du Bien Être Social, 410 rue de Bellechasse, ville de Montréal, où aussitôt que conseil pourra être entendu.
Cet avis vous est donné en vertu de l'article 21 de la loi de l'adoption et une copie de la requête a été laissée au greffe de la Cour à votre intention. Faute par vous de comparaître à la date et à l'heure ci-haut mentionnées, les requérants procéderont sur leur demande, par défaut.
MONTREAL, le 25 août 1976.
JEAN-PAUL LAVALLÉE
BRISETTE & ST-JACQUES, avocats,
3 ouest rue St-Charles,
Longueuil, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-015882-762

en bref

Hausse de 19% des postes vacants

OTTAWA (PC) — Au cours de la période de trois mois se terminant à la fin de juillet, le nombre des postes vacants au Canada a augmenté de 49,600 à 58,000, soit une hausse de 91% comparativement au trimestre précédent, a annoncé hier Statistique Canada.

Le nombre des postes vacants à la fin de juillet est toutefois de 16% inférieur à ce qu'il était à la période correspondante l'an dernier.

Pour chaque 1,000 emplois existant au cours de la dernière période de trois mois, sept se trouvaient vacants, comparativement à six en

avril 1976 et à huit en juillet 1975.

Les taux les moins élevés de postes vacants, soit cinq par 1,000, ont été observés au Québec, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse.

Les taux les plus élevés ont, par ailleurs, été observés en Alberta, 16 par 1,000, en Saskatchewan, 10 par 1,000, et au Manitoba, 9 par 1,000.

On a d'autre part, enregistré un taux de six postes vacants par 1,000 au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Colombie-Britannique.

Les citoyens de Cap-Chat en colère

CAP-CHAT (PC) — Le premier ministre Robert Bourassa a accepté de rencontrer les dirigeants du Comité des citoyens de Cap-Chat pour étudier leurs revendications en vue de la reconstruction d'une scierie incendiée il y a un peu plus d'un an dans cette localité, située à 275 milles au nord-est de Québec.

C'est ce qu'a fait savoir le président du Comité des citoyens, M. François Gagnon, mercredi, à l'issue d'une manifestation au cours de laquelle plusieurs centaines de citoyens ont bloqué la route 132, qui ceinture la Gaspésie.

M. Gagnon a précisé que la rencontre, qui aura lieu mardi soir à Québec, aura pour objet de déterminer si l'étude du dossier de la scierie de Cap-Chat est terminée, si le gouvernement est prêt à prendre une décision positive concernant ce dossier et, enfin, à quelle date les travaux de construction peuvent débuter, à l'intérieur de limites raisonnables.

Les citoyens de l'endroit réclament depuis plusieurs mois la reconstruction de la scierie James Richardson.

Cette usine a été détruite par un incendie le 31 juillet 1975, réduisant au chômage quelque 200 travailleurs, soit près de la moitié de la force ouvrière de la municipalité.

Mécontents du retard que met le gouvernement à poser des actions concrètes dans ce dossier, les citoyens ont décidé de passer à l'action, mercredi, en exigeant une rencontre avec le premier ministre.

Utilisant de la machinerie lourde, des camions et des automobiles dont ils avaient dégonflé les pneus, ils ont bloqué, pendant sept heures, la route 132 à la hauteur du pont de Cap-Chat, paralysant complètement la circulation.

L'escouade anti-émeute de la Sûreté du Québec a dû intervenir mais il n'y a pas eu d'affrontement.

17 morts et 65 blessés à Hong Kong

HONG KONG, (Reuter) — Au moins 17 morts et 65 blessés, dont 27 dans un état grave, tel est le dernier bilan officiel des glissements de terrain provoqués par les pluies torrentielles qui s'abattent sans discontinuer sur Hong Kong depuis 48 heures.

Les sauveteurs continuent de fouiller les décombres des maisons, qui se sont effondrées. En 1972, après des pluies qui avaient duré une semaine, des glissements de terrain avaient fait au total 138 morts.

Macy's maintenant ouvert le dimanche

NEW YORK (AFP) — Les habitants de Manhattan et de la banlieue new-yorkaise vont pouvoir désormais faire leurs courses dans les grands magasins sept jours par semaine.

La récente initiative de "Korvettes" qui a ouvert le dimanche 16 août les portes de 18 de ses magasins, surtout en banlieue, a fait tache d'huile. Macy's le plus grand détaillant new-yorkais, et le célèbre Gimbel's ouvriront au public la plupart de leurs magasins dans la région new-yorkaise dimanche.

Poussés par cet assaut de concurrence, d'autres grands magasins comme Abraham and Straus et Alexander's prendraient une décision similaire dans le futur.

Cette nouveauté a été rendue possible grâce à l'abolition récente, pour l'état de New York, de certaines dispositions des "Blue Laws" qui interdisaient l'ouverture des grands magasins le dimanche.

Pour se conformer, toutefois, à certaines dispositions encore en vigueur, Macy's et Gimbel's, tout comme Korvettes, n'ouvriront qu'à midi, après la fin des services religieux.

le bridge

L'intervention après un préemptif

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnéable: Aucun

NORD
♦ A 9 8 7
♦ A 9 5 4 2
♦ D 7
♦ 9 5

OUEST EST
♦ 5 ♦ —
♦ V 10 8 7 ♦ RD
♦ A 8 4 ♦ V 10 9 6 3 2
♦ A 7 6 2 ♦ D V 10 8 4

SUD
♦ RD V 10 6 4 3 2
♦ 6 3
♦ 5
♦ R 3

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
4 ♦ passe passe 4 SA
passe 5 ♦ 5 ♦ passe
passe 6 ♦ passe 6 ♦
passe passe contre fin

Entame: le Roi de carreau par Ouest

Les gens qui ne connaissent pas les raffinements des déclarations se privent de beaucoup de points en ne réalisant pas des contrats profitables ou en ne s'attribuant pas des pertes légères dans le but d'annihiler les gains des adversaires.

Ces déclarations fines et subtiles donnent aussi aux déclarants de grandes satisfactions car elles s'exécutent de manière spectaculaire et par une communication précise de confiance et de sécurité entre partenaires. Lors de ce tournoi la plupart

Selon les producteurs dissidents

FEDCO joue le jeu des multinationales

par André Tardif

Le marché de la production agricole au Québec est encore en ébullition. Après la guerre des vœux et des porcs, assistera-t-on à celle des oeufs? Il semble que non, car quelque 180 des 350 producteurs, jugés "dissidents" par la Fédération des producteurs d'oeufs du Québec (Fedco), ne produisent même pas assez pour suffire à la demande.

Mais ces dissidents refusent de vendre leurs produits à Fedco, un organisme paragonnemental qu'ils jugent inapte, et ils sont prêts à défier la loi pour se protéger.

"C'est un problème à la fois complexe et simple", a dit

hier Me Pierre Paradis, de Bedford, conseiller juridique de l'Association des producteurs d'oeufs québécois, au cours d'une conférence de presse où fut dévoilée une étude critique réalisée pour le compte des dissidents, et portant sur l'évaluation des opérations de mise en marché des oeufs au Québec.

"D'une part, alors que le Québec produit 55% à peine de sa propre consommation, une entente fédérale-provinciale impose une diminution de 6% en 1976, après une réduction forcée de 10% l'an dernier", a expliqué M. Paradis.

"D'autre part, les producteurs ontariens, qui produi-

sent déjà jusqu'à 110% de la consommation, se voient accorder une augmentation de 5%. C'est ouvrir toutes grandes les portes de notre marché aux oeufs de l'Ontario, ainsi que du Manitoba et des États-Unis. Et comme Québécois, c'est une politique que je ne peux absolument pas accepter".

La Fedco annonçait, ces jours derniers, qu'elle s'apprêtait à lancer une vaste offensive légale afin de mettre les dissidents au pas et les obliger, bon gré mal gré, à joindre ses rangs.

"Qu'ils viennent, je les attends de pied ferme", dit M. Rolland Racine, un petit producteur de Granby dont les

6,000 poules, produisant 120,000 douzaines d'oeufs par année, représentent pour lui et son épouse le seul gagne-pain.

"Pourquoi devrais-je appartenir à Fedco, alors que je m'y suis déjà endetté pour \$60,000, essayant une perte de \$22,000 avant de m'en retirer. C'était devenu une question de payer Fedco ou de payer ma moulée et mes poules. J'ai choisi ces dernières. Et voilà qu'on me demande d'en tuer 6% afin de respecter les quotas. J'aime mieux me battre que respecter cette entente de fous".

M. Lucien Scott, de Granby également, un producteur dans la moyenne avec 12,000 poules et 240,000 douzaines d'oeufs, abonde dans le même sens.

"Devant les prélèvements de Fedco pour la classification, la mise en marché et que sais-je, je n'arrivais tout simplement plus. J'ai alors acheté ma propre classeuse pour \$7,000, et ça me permet d'épargner environ \$12,500 par année. C'est ma femme et moi qui classons nous-mêmes".

M. Scott prétend que Fedco

l'avait acculé au bord de la faillite, jusqu'à ce qu'il s'en retire en 1973.

"J'en étais rendu à neuf semaines d'arrangements de salaires. Aujourd'hui, ça va beaucoup mieux. Je vend la moitié de ma production à la maison. J'ai plusieurs Montréalais comme clients. Ça leur coûte un peu plus cher à cause du transport, mais ils sont certains d'avoir du bon service et des oeufs frais. J'aimerais pouvoir en dire autant des clients de Fedco".

M. Scott prétend même qu'il manque souvent d'oeufs et qu'il doit en acheter chez d'autres producteurs pour suffire à la demande. Il explique aussi que ses oeufs de seconde qualité, même fêlés, trouvent toujours preneurs industriels, "et à bon prix s.v.p., ce qui n'était pas le cas avec Fedco".

Selon Me Paradis, le noeud du problème, c'est que Fedco veut être à la fois un syndicat et un patron s'occupant de commercialisation.

"Non seulement l'organisme a-t-il perdu sa vocation première, qui était de protéger les producteurs québécois

et par conséquent les consommateurs, qui pourraient facilement payer six cents de moins la douzaine avec un meilleur système de distribution.

"Mais dirigée par des fonctionnaires qui ne consultent la base, Fedco est devenue une agence de commercialisation faisant vivre plus de 50 employés grâce à des prélèvements exorbitants, et qui aura réussi en 15 ans à faire tomber de 3,000 à 350 le nombre de producteurs d'oeufs au Québec. On dirait qu'elle joue le jeu des sociétés multinationales de produits alimentaires".

Comme solution, son Association suggère que Fedco laisse les prix fluctuer au gré de l'offre et de la demande au lieu de chercher à s'en tenir à un prix fixe, et aussi qu'un programme d'assurance soit institué pour protéger les producteurs en périodes creuses. Ces derniers paieraient le tiers du coût de l'assurance, et les gouvernements provincial et fédéral un tiers chacun. "Tout le monde y gagnerait, surtout les consommateurs qui paieraient beaucoup moins".

Carrières et Professions

CLSC BASSE-VILLE

Centre Local de Services Communautaires

PROGRAMME D'HYGIÈNE INFANTILE

MÉDECIN

FONCTION:

— Travaillera en collaboration avec une équipe multidisciplinaire à la réalisation d'un programme d'Hygiène Infantile par:

- un suivi en consultation dans le cadre du programme des enfants identifiés comme étant plus spécifiquement à risque;
- des consultations curatives selon les besoins.

— Participe à la surveillance et à l'amélioration de la qualité des diagnostics et des soins à l'intérieur du programme et participe au perfectionnement du personnel à cet effet.

— Participe à l'évaluation critique du programme.

EXIGENCES:

- Être médecin omnipraticien reconnu par le Collège des Médecins, posséder de préférence une expérience en pratique pédiatrique.
- Être intéressé et apte à composer avec d'autres professionnels sociaux et médicaux.
- Être intéressé et capable de développer une approche nouvelle auprès des infirmières et des usagers.
- Avoir une connaissance de la Basse-Ville ou d'un milieu similaire.

TRAITEMENT:

Selon les échelles du ministère des Affaires sociales en vigueur dans les Centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.).

INFIRMIÈRES (2)

FONCTIONS:

- Participe à l'exécution d'un programme de prévention pour la population infantile 0-5 ans du territoire de la basse-ville.
- Dispense des soins préventifs et curatifs dans les limites de sa compétence, à domicile et au C.L.S.C.
- Remplit les fonctions de dépistage, d'enseignement et de référence dans le cadre des consultations d'Hygiène Infantile.
- Participe à l'évaluation critique du programme.

EXIGENCES:

- Être titulaire d'un permis de l'O.I.P.P.Q.
- Avoir une expérience pertinente de travail en pédiatrie ou encore dans des programmes de prévention infantile.
- Faire preuve d'initiative dans l'organisation du travail.
- Avoir de la facilité et de l'intérêt à travailler en équipe avec d'autres professionnels.
- Avoir la préoccupation d'élargir le rôle traditionnel de l'infirmière et être prête à participer à une période de formation à cet effet.
- Avoir une connaissance de la Basse-Ville ou d'un milieu similaire.

TRAITEMENT:

Selon les échelles en vigueur dans les établissements de santé et de services sociaux.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Firme progressive d'envergure régionale (Abitibi-Québec)

recherche nouveaux gradués C.A. et stagiaires

Priorité accordée pour connaissance informatique. Recherchons également fiscaliste. Excellentes opportunités d'avancement.

Réponses confidentielles à:

Comptables Agréés
C.P. 73,
Val d'Or, Qué.

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (C.L.S.C.) DE CHAPAIS

RECHERCHE

3 INFIRMIÈRES

EXIGENCES:

- Infirmières autorisées membre de l'O.I.P.P.Q.
- Conception sociale et communautaire de la santé.
- Devra travailler sur rotation.

FONCTIONS:

- Organiser et distribuer les soins curatifs et préventifs de première ligne au Centre et à domicile.

INSCRIPTION:

Veuillez faire parvenir votre "Offre d'emploi" accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante avant le 4 septembre 1976.

A/S Directeur Général,
Centre Local de Services
Communautaires de Chapais,
C.P. 1300,
CHAPAI, P.Q.

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (C.L.S.C.) DE CHAPAI

recherche

TRAVAILLEUR(EUSE) SOCIAL(E) ou CONSEILLER(ÈRE) SOCIAL(E)

PÉRIODE:

De septembre à décembre 1976 inclusivement.

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire en service social ou DEC en assistance sociale.

FONCTIONS:

- Exerce des tâches de consultation - information - dépistage - référence
- Participe à l'élaboration d'un programme fonctionnel dans le secteur psycho-social
- Organise des services de support aux groupes de citoyens aux prises avec des problèmes sociaux prioritaires.

INSCRIPTION:

Veuillez faire parvenir votre "Offre d'emploi" accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante pour le 4 septembre 1976.

A/S Directeur Général,
Centre Local de Services
Communautaires de Chapais,
C.P. 1300,
CHAPAI, P.Q.

TRAVAILLEUR SOCIAL

(à mi-temps)

FONCTION:

- Travaillera en complémentarité avec les autres membres de l'équipe d'Hygiène Infantile à la réalisation du programme.
- Procède par l'approche individuelle et de groupe à des interventions de type clinique dans un but de prévention et de traitement à court terme.
- Met sur pied un programme d'information de groupe sur des sujets variés reliés au développement des enfants.
- Participe à l'identification des besoins prioritaires du milieu, à l'inventaire et à l'analyse des services sociaux existants dans le territoire et à la mise sur pied de mécanismes de références adéquats en collaboration avec les autres praticiens de l'équipe de 1ère ligne.

EXIGENCES:

- Être détenteur d'un diplôme universitaire terminal en service social, avec option intervention individuelle et/ou de groupe.
- Expérience pertinente de travail individuel et de groupe auprès d'enfants et de familles.
- Intérêt et capacité à travailler en équipe.
- Bonne connaissance des caractéristiques socio-économiques et des ressources de la Basse-Ville ou d'un milieu similaire.

TRAITEMENT:

Selon les échelles en vigueur dans les établissements de santé et de services sociaux.

MÉDECIN

POUR LES PERSONNES AGÉES

FONCTION:

- Effectue des visites à domicile pour les personnes âgées.
- Élabore et recommande au Conseil d'administration une politique de disponibilité de services médicaux 24 hrs/24 pour les personnes âgées.
- Rencontre des groupes de personnes âgées pour donner de l'information en santé.
- Assure des consultations cliniques au C.L.S.C.
- Participe à une équipe multidisciplinaire entre autre par des discussions de cas et la collaboration aux démarches des intervenants auprès des autres organismes du réseau.

EXIGENCES:

- Être médecin reconnu par le Collège des Médecins.
- Posséder une expérience de travail auprès des personnes âgées.
- Être intéressé et capable de développer une pratique médicale nouvelle et adaptée aux besoins du milieu.
- Capable de travailler en équipe multidisciplinaire.
- Avoir une connaissance de la Basse-Ville ou d'un milieu similaire.
- Avoir une connaissance des C.L.S.C. et du réseau des Affaires sociales.

TRAITEMENT:

Selon les échelles du ministère des Affaires sociales en vigueur dans les Centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.).

Concours également ouvert aux hommes et aux femmes.

Les personnes intéressées à présenter leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae ou compléter les formulaires de demande d'emploi disponibles au C.L.S.C. Basse-Ville avant le 7 septembre 1976 à 17 heures; ces personnes doivent indiquer clairement le poste auquel elles présentent leur candidature. Faire parvenir le tout à:

Mademoiselle Francine Marquis
Secrétaire de direction
C.L.S.C. Basse-Ville
355, rue Marie de l'Incarnation
Québec 8, Qué. (418) 687-2330

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensemblier
Designer d'intérieurs
336-5877

Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels et commerciaux sur commande

ARCHITECTES

DAVID BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

LONGPRÉ
MARCHEM
GOUDREAU
DOBUSH
STEWART
HEIN

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

A. DADOUN
Art et architecture d'intérieur
Décorateur-ensemblier
Créations exclusives
LE HOME D'AUJOURD'HUI
842-8679

Quand vos idées ressemblent aux nôtres...

CHATEAU
d'aujourd'hui
382-4710